

# Rapport d'activité Citeo et Adelphe

2020



**adelphe**  
Vos emballages  
ont un avenir

**CITEO**

Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

**Nota : pour une vision complète de l'activité des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, et leur évaluation au regard des objectifs des filières des emballages ménagers et des papiers graphiques, ce rapport présente à la fois l'information financière individuelle des deux sociétés agréées ainsi que l'information financière consolidée. L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.**

# Sommaire

---

<b>1. Citeo &amp; Adelphe</b>	<b>5</b>
<b>A. Nos faits marquants 2020</b>	<b>6</b>
I. Apporter 100% de solutions aux clients pour leurs papiers et leurs emballages .....	6
II. Optimiser les performances du dispositif de collecte et de tri tout en maîtrisant les coûts .....	7
III. Mobiliser pour le geste de tri et éduquer les consommateurs-citoyens .....	8
IV. Préparer l'avenir .....	8
<b>B. Notre groupe : l'activité de Citeo et Adelphe</b>	<b>10</b>
I. Les équipes Citeo et Adelphe .....	10
1. Les activités	10
2. Composition du Comité exécutif de direction	11
<b>C. La gouvernance d'entreprise</b>	<b>12</b>
I. Citeo, entreprise à mission depuis le 17 novembre 2020 .....	12
1. Citeo, un acteur engagé	12
2. Le Comité de mission de Citeo	13
3. Un Organisme Tiers Indépendant (OTI) pour contrôler la bonne exécution des objectifs	13
II. Capital et actionariat Citeo .....	13
III. Gouvernance d'entreprise .....	14
1. Le Conseil d'administration	14
2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration	16
3. La Direction générale	17
IV. Adelphe, filiale de Citeo .....	17
1. Capital et actionariat	17
2. Gouvernance d'entreprise	17
3. Direction générale	17
V. Structures de concertation et relations avec les ministères .....	17
1. Instances de concertation avec les collectivités locales	17
2. Instances de concertation avec les associations	18
3. Instances de concertation avec les producteurs et metteurs en marché	18
4. Instances de concertation avec les opérateurs	19
5. Les instances de concertation prévues par les cahiers des charges	19
VI. Dialogue Parties Prenantes .....	19
<b>D. Perspectives d'avenir</b>	<b>20</b>
<b>2. Citeo œuvre pour les emballages ménagers</b>	<b>21</b>
<b>A. Résultats consolidés 2020</b>	<b>22</b>
I. Compte de résultat analytique consolidé .....	22
II. Analyse des résultats consolidés .....	22
<b>B. Résultats des sociétés agréées</b>	<b>23</b>
I. Compte de résultat analytique des sociétés agréées .....	23
II. Chiffre d'affaires .....	23
1. Évolution du nombre de contrats	23
2. Le gisement contribuant	24
3. Les contributions	25
4. Sécurisation des contributions	27

<b>III. Relations avec les collectivités locales .....</b>	<b>29</b>
1. Typologie des contrats avec les collectivités locales	29
2. Les tonnages recyclés	29
3. Les soutiens	30
4. Performance de tri et de recyclage	32
5. Performance et soutiens par région	33
<b>IV. Relations avec l'Outre-mer .....</b>	<b>33</b>
1. Pourvois avec l'Outre-mer	33
2. Les actions en Outre-mer	34
<b>V. Soutiens à la reprise des matériaux .....</b>	<b>35</b>
1. Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage	35
2. Aides aux Zones Eloignées (AZE)	36
3. Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations	38
4. Conditions économiques de la reprise des matériaux	38
5. Reprise des matériaux dans les DOM COM	40
<b>VI. Audits de traçabilité et contrôle qualité .....</b>	<b>40</b>
1. Contrôles de la qualité des matériaux triés	40
2. Conditions de traçabilité des matériaux repris	44
<b>VII. Dispositifs de collecte et de tri .....</b>	<b>47</b>
1. Les mesures d'accompagnement auprès des collectivités	47
2. Les projets de collecte de proximité	48
3. Poursuite du « flux développement »	49
4. Le déploiement de 420 RVM (Reverse Vending Machine ou automate de collecte)	49
5. Les actions en Hors Foyer	50
<b>VIII. L'éco-conception .....</b>	<b>52</b>
1. Aider les clients à éco-concevoir leurs emballages	52
2. Diffuser la connaissance et accompagner les entreprises	53
<b>IX. Le réemploi .....</b>	<b>54</b>
1. Pédagogie et montée en compétences de nos clients	54
2. Lancement des travaux de définition des gammes d'emballages	54
<b>X. Le recyclage .....</b>	<b>54</b>
1. Création de nouvelles filières de recyclage	54
2. Amélioration de la qualité des boucles de recyclage existantes	54
<b>XI. Communication, Information, Sensibilisation .....</b>	<b>55</b>
1. Les campagnes de communication nationale	55
2. Sensibilisation au geste de tri et information sur les consignes de tri via le digital	57
3. Information et éducation des plus jeunes	58
4. Les partenariats avec les associations	59
5. Autres partenariats	60
6. Sensibiliser les élus et les entreprises	61
7. Accompagner les clients de Citeo dans l'information et la mobilisation des consommateurs	61
<b>C. Gestion des comptes par matériau .....</b>	<b>62</b>
<b>D. Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers .....</b>	<b>63</b>
I. Objectif de taux de recyclage .....	63
II. Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence .....	64
<b>3. Citeo œuvre pour les papiers graphiques .....</b>	<b>65</b>
<b>A. Analyse des résultats .....</b>	<b>66</b>
I. Compte de résultat analytique .....	66
II. Analyse des résultats .....	66
III. Chiffre d'affaires .....	67
1. Evolution du nombre de clients	67
2. Le gisement contribuant	67
3. Les contributions	68
4. Sécurisation des contributions	69

<b>IV. Relations avec les collectivités locales</b>	<b>71</b>
1. Typologie des contrats avec les collectivités locales	71
2. Population couverte par un dispositif de collecte sélective	71
3. Les tonnages recyclés	71
4. Les soutiens au titre de l'année 2020	72
5. Performance par région	73
<b>V. Relations avec l'Outre-mer</b>	<b>73</b>
<b>VI. Audit de traçabilité et contrôle qualité</b>	<b>74</b>
1. Contrôle de la qualité des matériaux triés	74
2. Conditions de traçabilité des matériaux repris	75
<b>VII. Dispositifs de collecte et de tri</b>	<b>77</b>
<b>VIII. L'éco-conception</b>	<b>77</b>
1. Une démarche agile et efficace	78
2. Le diagnostic	78
3. Mise en œuvre	79
<b>IX. Communication, Information, Sensibilisation</b>	<b>80</b>
1. Campagnes nationales de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers	80
2. Information et éducation des plus jeunes	80
<b>B. Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques</b>	<b>81</b>
<b>I. Objectif taux de recyclage</b>	<b>81</b>
<b>4. Annexes</b>	<b>83</b>
<hr/>	
<b>A. Glossaire Emballages ménagers</b>	<b>83</b>
<b>B. Glossaire Papiers graphiques</b>	<b>85</b>
<b>C. Composition de la gouvernance</b>	<b>86</b>
<b>I. Composition du conseil d'administration de Citeo au 4 mai 2021</b>	<b>86</b>
<b>II. Composition des comités spécialisés du conseil d'administration de Citeo au 4 mai 2021</b>	<b>87</b>
<b>III. Composition du comité de mission de Citeo</b>	<b>88</b>
<b>IV. Composition du conseil d'administration d'Adelphe au 5 mai 2021</b>	<b>89</b>
<b>D. Bilan et compte de résultat Citeo agréments Emballages ménagers et Papiers graphiques</b>	<b>90</b>
<b>E. Bilan et compte de résultat Adelphe</b>	<b>92</b>
<b>F. Attestation des commissaires aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2020</b>	<b>94</b>
<b>G. Attestation de non-lucrativité : société Citeo</b>	<b>96</b>
<b>H. Attestation de non-lucrativité : Société Adelphe</b>	<b>98</b>



# 1. Citeo & Adelphe

## Chiffres clés consolidés 2020

### Emballages

	Année 2019	Année 2020
<b>Contributions versées au titre de l'année*</b>	733 M€	783 M€
<b>Gisement contribuant au titre de l'année*</b>	5 250 kt	5 383 kt
<b>Nombre de clients</b>	20 844	21 116
<b>Collectivités sous contrat</b>	700	688
<b>Population couverte**</b>	100%	100%
<b>Soutiens versés au titre de l'année</b>	627 M€	627 M€
<b>Tonnes recyclées</b>	3 614 kt	3 670 kt
<b>Taux de recyclage</b>	69%	68%
<b>Performance de tri par habitant*</b>	51 kg/hab	52 kg/hab
<b>Taux de couverture</b>	73%	69%

\*Ces chiffres correspondent aux contributions et aux soutiens au titre de l'année 2020. Ils n'intègrent pas les régularisations au titre des années antérieures

\*\*Y compris la population en pourvoi

### Papiers

	Année 2019	Année 2020
<b>Contributions versées au titre de l'année*</b>	96 M€	90 M€
<b>Gisement SPPGD au titre de l'année*</b>	2 183 kt	2 006 kt
<b>Nombre de clients</b>	8 023	7 846
<b>Collectivités sous contrat</b>	703	691
<b>Population couverte</b>	99,3%	99,1%
<b>Soutiens versés au titre de l'année</b>	67 M€	65 M€
<b>Tonnes recyclées</b>	1 250 kt	1 205 kt
<b>Taux de recyclage</b>	58%	61%
<b>Performance de tri par habitant</b>	19 kg/hab	18 kg/hab

\*Ces chiffres correspondent aux contributions et aux soutiens au titre de l'année 2020. Ils n'intègrent pas les régularisations au titre des années antérieures

Les chiffres ci-dessus ont été établis selon la méthodologie présentée au chapitre 2 pour les emballages ménagers et au chapitre 3 pour les papiers graphiques.

## A. Nos faits marquants 2020

---

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu des impacts conséquents sur de nombreux secteurs d'activités. Même si la majorité de la collecte a été maintenue, l'adaptation aux risques sanitaires a entraîné des suspensions de collecte et la fermeture temporaire de centres de tri. Ces dysfonctionnements ont impacté la performance de la collecte sélective, avec un taux de recyclage des emballages à **68.2%** en baisse de 0.7 point par rapport à 2019 (le taux de recyclage 2019 a été re-estimé à 68,8% suite à la réception des déclarations des tonnages d'emballages mis en marché et recyclés).

Sur la filière des papiers graphiques et dans un contexte d'érosion du gisement mis en marché, le taux de recyclage (calculé sur les tonnes recyclées en 2019, donc non affecté par la crise liée à la COVID-19) ressort à **60.6 %** en progression de 2.9 points par rapport à l'exercice précédent.

Malgré cet environnement très incertain, la Société est parvenue à poursuivre ses activités. La Société a ainsi répondu aux attentes de ses clients en atteignant une **note d'opinion de 7,4**. Elle a protégé ses collaborateurs, avec la généralisation du télétravail et des mesures sanitaires au sein de l'entreprise.

Depuis la publication de la Loi AGECE (loi n°2020-105 du 10 février 2020) en Février 2020, le cadre réglementaire évolue fortement, avec l'ajout de nouvelles obligations dans les cahiers des charges emballages et papiers. Ces évolutions ont été précédées d'un travail conséquent des équipes de la Société et sa filiale Adelphe, afin de nourrir les discussions et effectuer des propositions allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des impacts environnementaux des emballages et papiers graphiques tenant compte de la réalité économique des acteurs de ces filières.

Par ailleurs, au-delà des changements exogènes connus en 2020, et pour ancrer un certain nombre d'engagements dans ses statuts, Citeo est devenue entreprise à mission. Ce passage est à la fois un mouvement naturel pour Citeo, pionnière de l'économie circulaire depuis près de 30 ans, et la marque de son ambition et de son engagement renouvelé pour ses clients, la société et l'environnement. En devenant entreprise à mission, Citeo préempte de nouveaux champs d'intervention : réemploi, biodiversité, prévention contre les déchets sauvages, éducation à l'environnement et mode de consommation au service de la performance environnementale de ses entreprises clientes.

### I. Apporter 100% de solutions aux clients pour leurs papiers et leurs emballages

#### a) Faire émerger des projets et filières, grâce à la R&D et l'innovation

Malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19, les projets de R&D ont continué à avancer, avec 30 projets accompagnés et co-financés par la Société dans le cadre des appels à projets « éco-conception et recyclage ». Les projets étant encore en cours, ces avancées ont fait l'objet d'une synthèse intermédiaire, publiée en novembre 2020 et présentée lors de deux demi-journées 100% digitale, une sur les emballages souples et une sur les pots et barquettes. Ces 2 événements ont fait intervenir les porteurs des différents projets et ont rassemblé **1 150 participants**.

Le Circular Challenge s'est poursuivi en 2020 : il s'agit d'un programme d'open innovation qui a prouvé sa capacité à identifier et accompagner des solutions innovantes et concrètes, en France et à l'international, et qui a créé un véritable écosystème d'acteurs engagés.

Soucieuse de se réinventer pour penser et construire l'avenir, la Société a adopté un nouveau format d'innovation rapide : le Do Tank, programme du Circular Challenge. Alliant design et intelligence collective, le Do tank est un processus de co-construction de solutions, sur quelques jours, mobilisant des entreprises clientes de la Société et différents acteurs de l'économie circulaire afin de faire ressortir des problématiques concrètes, d'activer un changement rapide et de prototyper des solutions. En 2020, deux Do Tanks ont été réalisés regroupant plus de **50 participants** et **8 prototypes** ont été testés.

La deuxième édition du Forum Solutions Plastiques s'est tenue les 5 et 6 octobre 2020 en format digital, avec **500 participants** originaires de **20 pays**. Elle a porté sur le recyclage thermo-chimique par pyrolyse ou gazéification et sur les solutions proposées par **10 start-ups** d'Europe et d'Amérique du Nord. Très apprécié des participants, ce forum international a permis de positionner la Société comme un acteur à la pointe sur ces problématiques, visant à trouver des solutions complémentaires au recyclage mécanique actuel, pour atteindre les futurs objectifs de recyclage du plastique.

#### **b) Aider les clients à éco-concevoir leurs emballages et papiers**

La Société a renforcé son offre de webinars, notamment sur l'éco-conception, aussi bien sur les modules standards (introduction à l'éco-conception, concevoir un emballage recyclable, optimiser ou alléger vos emballages, etc.) que sur les modules thématiques pour les experts (sortir du PVC, les emballages souples, les étiquettes, etc.). Au total ce sont plus de **1 300 entreprises** clientes qui ont suivi les webinars de la Société en 2020, en augmentation par rapport à 2019 (+38%).

#### **c) Se positionner sur le réemploi, au travers d'expérimentations et d'Appel à Manifestation d'Intérêt (« AMI »)**

En 2020, la Société a continué la montée en puissance de ses activités d'accompagnement et de développement du réemploi en France. Au-delà des webinars et rendez-vous dédiés à destination de ses clients, Citeo a soutenu **30 projets** d'expérimentations et d'études via l'Appel à Manifestation d'Intérêt co-signé avec l'ADEME.

Par ailleurs, les travaux de conformité réglementaire lancés ont pour objectif de définir des gammes d'emballages réemployables standardisés pour les secteurs de la boisson, de la restauration et des produits frais.

#### **d) Accompagner de nouveaux secteurs d'activités : la boulangerie pâtisserie**

Afin de permettre à tous les secteurs d'activité de contribuer à la gestion de la fin de vie de leurs emballages, Adelphe continue sa prospection sur tout le territoire. Ainsi Adelphe a construit une véritable relation avec les métiers de bouche : un secteur composé principalement d'entreprises artisanales. Dans ce cadre, la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBPF) a intégré la gouvernance d'Adelphe : **33 000 boulangeries-pâtisseries** artisanales prennent désormais part aux enjeux de l'éco-conception, du recyclage et du réemploi des emballages mis sur le marché en France.

A travers la signature d'un partenariat avec La Fédération des Entreprises de Boulangerie/ Pâtisserie, Adelphe accompagne également **1 200 magasins** dans leur mise en conformité et leurs démarches éco-responsables en leur proposant des formations et un accompagnement à l'éco-conception.

## **II. Optimiser les performances du dispositif de collecte et de tri tout en maîtrisant les coûts**

#### **a) Extension des consignes de tri : simplification, modernisation et massification**

L'année 2020 a marqué le cap des 50% de la population française, soit **33M d'habitants**, en mesure de trier l'ensemble de leurs emballages (dont les pots/barquettes et les films plastiques) au moyen des **60 centres de tri** ayant terminé leurs travaux de modernisation dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri (« ECT »). Cette dynamique est amenée à se renforcer en 2021, à mesure que la totalité des 40.4 millions d'habitants prévus d'ici la fin de l'année seront passés en ECT et que les 75 centres de tri sélectionnés dans le cadre des Appels à Projets de la Société finaliseront leurs projets d'un point de vue opérationnel.

La Société a par ailleurs continué d'accompagner la montée en puissance de l'ECT via l'organisation d'une phase de sélection intermédiaire, destinée aux collectivités qui ne présentaient pas de projets assez étayés à l'issue de la phase 3, et du lancement de la 4<sup>ème</sup> phase du Plan de Performance des territoires.

## b) Optimisation de la collecte

En parallèle de l'Extension des Consignes de Tri, les collectivités peuvent répondre à un appel à projets visant à optimiser la collecte. La population couverte par un projet de collecte depuis le lancement des phases de Sélection est de **12,6 millions d'habitants**.

Par ailleurs, de nombreux autres projets orientés sur la collecte ont pu voir le jour cette année. Ainsi, **15 projets** supplémentaires de l'AMI Collecte Innovante et Solidaire ont été sélectionnés (portant à 39 le nombre de projets menés en collaboration avec le Ministère de la Transition Ecologique et l'ADEME).

## III. Mobiliser pour le geste de tri et éduquer les consommateurs-citoyens

Cette année encore, la Société a conçu et mis en œuvre un fil rouge de campagnes et de programmes visant à répondre aux attentes et besoins des consommateurs-citoyens.

Plusieurs campagnes digitales ont ainsi été lancées. L'une d'elle - visant à rappeler les consignes et lutter contre les erreurs de tri (notamment les gants et les masques qui ne doivent pas être jetés dans le bac jaune) - a ainsi généré plus de **45 000 engagements** (likes, partages, commentaires). Une campagne sur l'importance du tri et du recyclage (couplée à un partenariat avec RTL et Europe 1) a également permis de générer **18 millions de vues** sur le web et de toucher **20 millions d'auditeurs** radio.

Des campagnes pluri-média (TV, radio, digital) ont largement été diffusées visant à :

- Lever les doutes sur le tri des emballages souillés (« Trier c'est donner une nouvelle vie aux emballages, même sales ») en touchant **77,5% de la population** via la TV, **3 millions de lecteurs** en presse et avec plus de **11 millions de spots et vidéos** vues sur le web ;
- Remobiliser les Français associant le geste de tri au don à des associations à travers le mouvement « Trier c'est donner » lancé en 2019 et fédérant plus de **80 000 trieurs engagés**.

De nouvelles créations ont été réalisées pour l'utilisation de la contribution en nature des éditeurs de presse : 4 annonces pleine page et deux cahiers spéciaux de 8 pages (l'un étant dédié à une cible familiale, pour faire la pédagogie du tri et du recyclage des papiers et lutter contre les idées reçues). L'ensemble des campagnes a permis de couvrir et de sensibiliser **89% de la population** française.

A ces actions s'ajoutent des partenariats, notamment cette année avec INC Consomag et avec le WWF pour une action d'éducation à destination des scolaires pour protéger la biodiversité, visant à renforcer les messages et la visibilité des actions de la Société.

## IV. Préparer l'avenir

### a) Cadrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt hors foyer pour 2021

En 2020, la Société a conçu un **Appel à Manifestation d'Intérêt** doté d'une enveloppe totale de **9,5 millions d'euros** qui a été lancé en janvier 2021. L'objectif de cet AMI est d'accélérer la progression du tri et du recyclage des emballages ménagers pour les citoyens-consommateurs en finançant et accompagnant la mise en place du tri des emballages ménagers sur l'espace public et les établissements recevant du public (cinémas, centres commerciaux, parcs de loisirs etc).

Les premiers projets débiteront en fin d'année 2021 pour des premiers résultats au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

### b) Consultation déchets abandonnés

Aujourd'hui, l'expertise sur les déchets abandonnés, est très dispersée, tant sur les méthodes de prévention et de nettoyage, que sur leur efficacité. Il est donc apparu nécessaire pour la Société de lancer **une consultation** afin d'obtenir un état des lieux consolidé des connaissances en réunissant les différentes parties prenantes sur le sujet. Une démarche qui permet d'entamer une réflexion collective sur l'efficacité des actions qui sont menées ou qui pourraient l'être.

Ainsi, plusieurs acteurs aux profils variés ont participé à cette consultation via les différents canaux (questionnaires en ligne, entretiens avec des experts, débats), dans l'optique de recueillir une grande diversité de points de vue.

### **c) FDR biodiversité**

En novembre 2020, la Société a inscrit la préservation de la biodiversité au cœur de sa raison d'être.

Ce nouveau statut constitue un levier inédit de mobilisation des parties prenantes de la Société vers l'adoption d'une approche environnementale globale. Afin de mobiliser l'ensemble de son écosystème et de promouvoir des solutions communes pour la préservation de la biodiversité, la Société a construit sa feuille de route autour de quatre objectifs :

- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances environnementales ;
- Accompagner les territoires sur des engagements communs pour la biodiversité ;
- Sensibiliser les citoyens sur l'importance de leurs actions pour la biodiversité ;
- Partager les enseignements, initiatives et bonnes pratiques à l'échelle nationale, européenne et internationale.

La Société veut aujourd'hui engager les entreprises et l'ensemble de ses parties prenantes pour agir en faveur de la biodiversité. Ce sujet complexe et émergent passera d'abord par l'amélioration et le partage des connaissances et des méthodes sur l'empreinte biodiversité des emballages aux différentes étapes de leur cycle de vie.

## B. Notre groupe : l'activité de Citeo et Adelphe

---

### I. Les équipes Citeo et Adelphe

255 collaborateurs travaillent au sein de Citeo et d'Adelphe. L'entreprise est organisée autour de 3 directions et de sa filiale, pour répondre à ses enjeux stratégiques autour de responsabilités et de périmètres clairs, renforcer sa capacité collaborative et transversale et mobiliser les compétences et les talents au service de la mission de Citeo et d'Adelphe.

#### 1. Les activités

- **Stratégie, innovation, clients et opérations**

4 directions chacune en charge de l'un des 4 points clés de la chaîne de valeur du tri et du recyclage :

- Services Eco-conception : développe des outils, diffuse les offres et services auprès des clients, et les accompagne pour des emballages et papiers mieux recyclables ;
- Services collecte sélective et territoires : est le 1<sup>er</sup> service que Citeo apporte à ses clients et à tous les Français. Et pour mieux piloter la transformation du dispositif sur le terrain, le pôle territoires est organisé autour de 5 équipes régionales (Paris, Angers, Lyon, Toulouse et Marseille) qui agissent au quotidien auprès des acteurs locaux, en France métropolitaine et dans les Outre-mer ;
- Réemploi et nouveaux services de collecte (hors bac jaune) : expérimente les modes de collecte de demain et soutient les projets de réemploi ;
- Services Recyclage : développe les débouchés et aide nos clients à se fournir en matière secondaire recyclée, dans le respect des règles de concurrence.

Elles sont accompagnées par trois directions transversales :

- Relation clients et marketing : assure la relation avec nos clients sur tous les aspects, et développe les offres ;
- Innovation : assure le sourcing de l'entreprise en idées nouvelles et projets innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Développement : pilote et coordonne la préparation des prochains agréments et des projets stratégiques de l'entreprise.

- **Communication, mobilisation et RSE**

Organisée pour répondre à 4 enjeux, cette direction :

- Mobilisation et engagement : définit la stratégie et les solutions pour faire progresser la mobilisation et l'engagement des consommateurs dans le geste de tri et les enjeux du recyclage, en s'appuyant sur la connaissance des consommateurs et la communication comportementale ;
- Communication territoriale : met en œuvre, en collaboration avec les directions régionales, la stratégie de communication sur les territoires de manière transversale à l'ensemble des activités de communication de Citeo ;
- Marque et digital : définit et pilote la stratégie de la marque Citeo. Met en œuvre les contenus et actions de communication Corporate et B to B de l'entreprise et assure sa présence en digital ;
- Médias et communication interne : construit la stratégie de relations médias Citeo et définit les positions externes et internes de l'entreprise, de ses dirigeants et salariés auprès des médias, leaders d'opinions et cercles d'influence. En charge de l'engagement des salariés.

- **Secrétariat général**

Il est composé de 5 directions :

- Juridique : assure l'activité juridique de l'entreprise ;
- Relations institutionnelles : promeut le partage d'expertise et les enjeux de Citeo et Adelphe et ses clients avec les parties prenantes institutionnelles en France et en Europe. Favorise la mise en place d'un cadre réglementaire et législatif cohérent avec la stratégie d'entreprise ;
- Digital Factory : développe les services et solutions digitales pour assurer la relation de Citeo avec ses clients, les trieurs et les collectivités ;
- Finance et gestion : construit la trajectoire économique de Citeo et d'Adelphe et sécurise les risques ; garantit la gestion et pilote la performance ;
- Ressources humaines : contribue à l'efficacité de l'organisation face aux enjeux de l'entreprise ; développe les talents et assure la gestion au quotidien de la vie des collaborateurs.

Et de sa **filiale Adelphe**, qui gère le recyclage des emballages pour le compte des entreprises des vins & spiritueux, des médicaments et de la boulangerie-pâtisserie, et les accompagne dans leurs démarches RSE.

## **2. Composition du Comité exécutif de direction**

- Jean Hornain, Directeur Général ;
- Antoine Robichon, Directeur Général Adjoint ;
- Séverine Lèbre-Badré, Directrice Communication, Mobilisation et RSE ;
- Nicolas Furet, Secrétaire Général.

## C. La gouvernance d'entreprise

---

Citeo est une société privée ayant adopté en novembre 2020 le statut d'entreprise à mission, dont l'activité agréée par l'Etat contribue à l'intérêt général.

Fruit et aboutissement d'un travail initié il y a 2 ans avec ses parties prenantes internes et externes, le changement de statut pour devenir entreprise à mission est à la fois un mouvement naturel pour Citeo, pionnière de l'économie circulaire depuis près de 30 ans et la marque de sa détermination et de son engagement renouvelés pour ses clients, la société et l'environnement.

Aujourd'hui grâce à ce nouveau statut juridique introduit en France en 2019 dans le cadre de la loi Pacte, Citeo marque une nouvelle étape de son histoire.

En adoptant ce statut, Citeo révèle à la fois sa vision, son ambition et sa nature d'entreprise engagée d'un point de vue environnemental et social. Citeo affirme le souhait d'accompagner ses clients et les consommateurs pour adapter et transformer les modes de production, de distribution et de consommation afin de répondre aux enjeux environnementaux de la planète que constitue la préservation des ressources, de la biodiversité et du climat.

Devenir entreprise à mission :

- Permet d'affirmer le sens de l'action quotidienne de Citeo et de définir la construction du monde à laquelle Citeo souhaite contribuer ;
- C'est aller au-delà des contraintes réglementaires qui sont imposées à Citeo, en fixant une ambition à court, moyen et long termes propre à Citeo ;
- C'est inscrire Citeo dans une démarche constante de progrès au service de sa raison d'être et de ses objectifs ;
- C'est adopter un statut qui contribue à la lisibilité du modèle complexe de Citeo et qui renforce la transparence de son action, nécessaire pour convaincre ses clients, les consommateurs et ses parties prenantes ;
- C'est assumer la dynamique d'engagement dans laquelle Citeo s'inscrit pour contribuer à l'essor d'un monde durable et équitable.

Citeo dispose de deux agréments distincts : emballages ménagers et papiers graphiques, chacun disposant de son propre barème, de son propre compte de résultats analytique avec la mise en place de règles d'allocation des charges, validées par un contrôleur externe et présentées au censeur d'Etat.

### I. Citeo, entreprise à mission depuis le 17 novembre 2020

#### 1. Citeo, un acteur engagé

La raison d'être de Citeo présentée ci-dessous, s'inscrit dans sa stratégie « 100% solutions » qu'aujourd'hui, elle accélère en élargissant ses champs d'intervention : le réemploi, l'intégration de la protection de la biodiversité et de la lutte contre les déchets sauvages, la connaissance du consommateur.

Citeo, pionnière du développement durable dès le début des années 1990, en France, a construit son savoir-faire en imaginant une nouvelle vie pour les emballages ménagers et, ensuite, pour les papiers. La Société a développé des services d'éco-conception, de collecte, de tri et de recyclage dans le cadre de la « *Responsabilité Elargie du Producteur* » (« *REP* »), grâce à une action mutualisée de ses entreprises clientes qui sont à l'initiative de sa création, et en partenariat avec les collectivités locales et les professionnels du tri et du recyclage notamment.

Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat. Ceci est sa raison d'être.

Afin d'éclairer les choix collectifs et engager chacun à l'action, Citeo réunit et mobilise les différents acteurs avec lesquels elle confronte et partage ses analyses, sa vision et ses stratégies d'action.

Cette raison d'être est complétée de 5 objectifs inscrits également dans les statuts de Citeo :

- Réduire l'impact environnemental des produits des clients de Citeo, en ancrant l'économie circulaire et l'éco-conception dans leurs pratiques et leurs stratégies ;
- Créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ;
- Donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ;
- Co-construire et promouvoir les solutions et les positions de Citeo, de l'échelle locale à l'international ;
- Cultiver l'engagement des équipes de Citeo dans le cadre de sa mission.

## **2. Le Comité de mission de Citeo**

Le Comité de mission réunit des acteurs qui s'engagent à accompagner Citeo dans la mise en œuvre de sa mission et le suivi de l'atteinte de ses objectifs statutairement définis. Il associe des représentants des clients, opérateurs, associations environnementales, collectivités locales, personnalités qualifiées et un salarié (cf. sa composition en annexe 4.C.III).

Une première réunion s'est tenue le 12 mars 2021. A cette occasion, le Comité a procédé à la nomination de sa Présidente : Madame Patricia RICARD.

Le Comité de mission devra remettre un premier rapport aux actionnaires dans un délai de 18 mois à compter du 23 février 2021, date à laquelle le statut d'entreprise à mission de la Société a été publié par le greffe du tribunal de commerce, soit au plus tard à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **3. Un Organisme Tiers Indépendant (OTI) pour contrôler la bonne exécution des objectifs**

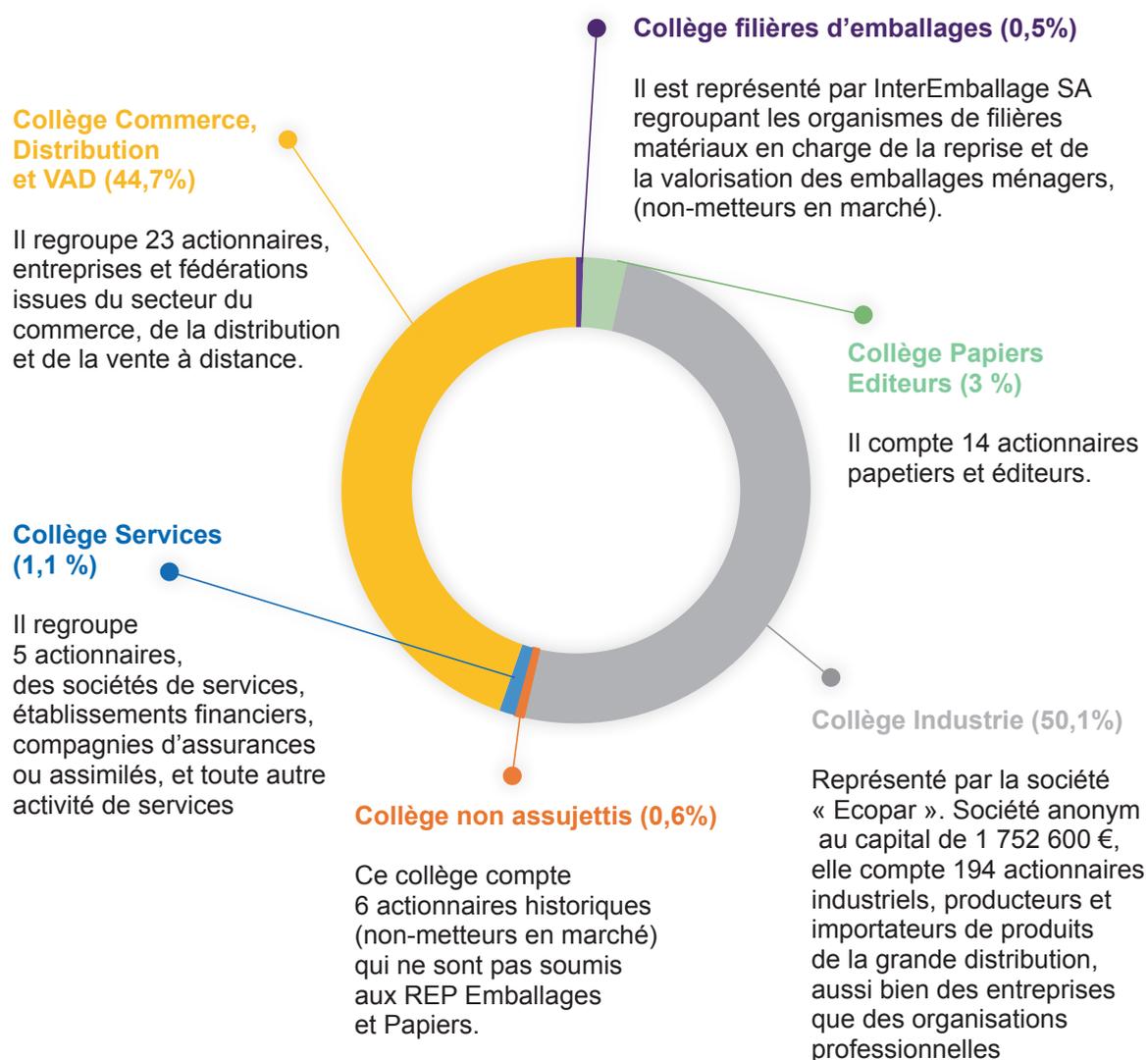
La loi « PACTE » prévoit la vérification de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux par un OTI, tous les deux ans. A date, aucun arrêté déterminant les modalités dans lesquelles l'OTI poursuit sa mission n'a été publié. Ainsi, la Citeo n'a, pour le moment, pas sélectionné d'OTI, faute d'OTI déclaré ou agréé.

## **II. Capital et actionariat Citeo**

L'actionariat de Citeo est réparti en six collèges établis en fonction du poids économique des contributions acquittées au titre des REP emballages ménagers et papiers graphiques, l'appartenance à l'un des collèges étant basée sur l'activité principale des metteurs en marché.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2020, le capital social de Citeo est de 499 444,50 euros, entièrement libéré et divisé en 134 985 actions de préférence d'une valeur nominale de 3,70 euros. Au 4 mai 2021, son actionariat se composait de la façon suivante :

## REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE CITEO AU 4 MAI 2021



### III. Gouvernance d'entreprise

#### 1. Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration, présidé par Philippe-Loïc Jacob depuis le 08 septembre 2009, est composé de 18 administrateurs et d'un censeur d'État. Sa composition, révisée tous les 4 ans, est annexée au rapport d'activité.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance, Philippe-Loïc Jacob a été nommé Président par délibération du conseil d'administration le 7 septembre 2017, pour une durée de quatre années, expirant le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

En 2020, le conseil d'administration a examiné et débattu des sujets stratégiques de la Société.

Le Conseil a ainsi mené la réflexion pour la transformation de la Société en entreprise à mission (la définition de sa raison d'être et de ses objectifs statutaires) et convoqué l'assemblée générale des actionnaires qui ont voté la modification des statuts de l'entreprise.

Dans un contexte de pression accrue sur les sujets environnementaux, le Conseil d'administration a défini une stratégie pour la Société qui vise à une plus grande maîtrise du dispositif et à proposer plus de services et plus d'impact pour ses clients.

Cette stratégie s'articule autour de cinq axes :

- **Réaliser un saut de performance du recyclage (taux et qualité) en maîtrisant les coûts à travers la négociation des futurs agréments :**

Le gain de maîtrise d'efficacité du dispositif sera obtenu en négociant les conditions du prochain agrément pour avoir une meilleure performance sur la collecte, en développant davantage le surtri, et en maîtrisant les coûts.

- **Répondre aux nouvelles obligations des clients et bénéficier de synergies à travers l'extension de l'activité et des modalités d'actions à de nouveaux périmètres agréés :**

- Mettre en place des synergies avec la REP Restauration et la REP Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux (« DEIC ») ;
- Investir de nouveaux périmètres d'actions en développant l'apport du groupe Citeo sur le réemploi (2% de la contribution, voire services mutualisés supplémentaires pour atteindre les objectifs) et la lutte contre les déchets abandonnés (allier prévention et nettoyage).

- **Changer la donne sur les problématiques d'économie circulaire à travers une remobilisation des parties prenantes :**

Améliorer les modalités de fonctionnement et d'interactions avec les parties prenantes permettant davantage d'inclusion et d'esprit d'initiative, en s'appuyant sur les expertises de la Société.

- **Démultiplier l'impact des actions R&D et innovation en s'appuyant sur les actifs et la capacité à fédérer de la Société :**

- Détecter et accélérer l'émergence de solutions en complétant les modes d'actions existants (Circular Challenge, subventions via AP, AMI, etc.) par de nouveaux dispositifs engageants ;
- Fédérer les parties prenantes en vue de développer des programmes d'industrialisation, via la mise en commun d'expertises, de la création de groupes d'investisseurs, que ce soit sur des nouvelles technologies ou sur des problématiques communes aux PME.

- **Enrichir l'offre de la Société avec de nouveaux services pour répondre aux demandes croissantes des clients et les aider à anticiper :**

Proposer une offre de services et mettre en place les moyens nécessaires pour répondre à court terme aux besoins exprimés par les clients plus efficacement et en anticipation, y compris sur des volets comme le carbone, etc dans le respect du droit de la concurrence.

Le Conseil d'administration a également suivi l'évolution du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi « AGEC ») et accompagné les réflexions de la Société sur la continuité de son activité dans une période de crise sanitaire inédite.

Le Conseil a également examiné la méthode d'évaluation du montant des contributions versées à Citeo au titre des REP emballages ménagers et papiers graphiques par les différents collèges d'actionnaires en vue de la mise à jour de sa gouvernance (répartition du capital social et représentation au Conseil d'administration des différents collèges d'actionnaires) prévue en juin 2021.

De manière plus classique, les travaux du Conseil ont également porté sur : la revue détaillée de l'activité, l'approbation du budget annuel et de ses révisions, la revue de la situation financière, l'examen régulier de la situation de la trésorerie, l'arrêté des comptes annuels et les questions liées à la gouvernance.

## 2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration

Placés sous l'autorité du Conseil d'administration, des comités spécialisés sont chargés, dans leurs domaines respectifs, de préparer ses travaux et de lui faire des recommandations, pour débats et décisions. Leur composition est annexée au rapport. En 2020 :

- Les travaux du **comité stratégique et du barème** ont porté sur les orientations stratégiques de la Société et notamment à la réflexion pour la transformation de l'entreprise en entreprise à mission et la définition de la vision stratégique de la Société. Les travaux du Comité se sont déroulés dans un contexte de crise sanitaire et économique inédits avec un cadre réglementaire européen et français comme la loi « AGEC » en pleine évolution et créateur d'incertitudes en termes de vision industrielle des filières concernées. Il est resté attentif aux impacts de la crise Covid-19 sur les activités de la Société et a observé régulièrement les éventuelles défaillances de ses clients et les impacts de la consommation des ménages sur son chiffre d'affaires en lien avec les travaux du comité d'audit et de la gestion des risques. Le Comité a émis des recommandations sur les tarifs 2021 malgré un planning complexe du fait des évolutions de la loi AGEC et des négociations avec les pouvoirs publics sur l'avenant au cahier des charges ;
- Le **comité barème amont emballages ménagers** a travaillé sur la préparation du tarif 2021 en tenant compte de l'actualité législative et réglementaire liée à la loi AGEC et de la crise sanitaire. L'ensemble des obligations entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 a été intégré à la trajectoire du tarif ;
- Le **comité barème amont papiers graphiques** a validé le tarif 2020 papiers graphiques et travaillé sur sa construction pour l'année 2021, dans un environnement incertain notamment sur le niveau de charges à couvrir au regard de la loi AGEC et de l'impact de la crise sanitaire. Le Comité a également examiné les critères d'éco-modulations pour 2021 ;
- Les travaux et recommandations du **comité d'audit et de gestion des risques** ont principalement porté sur les comptes 2020 (simples et consolidés), les conditions de facturation des clients et la capacité de la Société à faire face à ses obligations dans le contexte de crise sanitaire et économique lié à la Covid-19 et ses impacts sur les activités de la Société, les impacts de la loi AGEC sur les filières REP ;
- Les travaux du **comité matériaux** ont essentiellement porté sur les réflexions engagées par Citeo sur la définition d'une méthode d'évaluation de la recyclabilité donnant lieu au calcul d'un taux de recyclabilité de l'emballage. Il a également suivi, conjointement avec le comité R&D, la situation du recyclage de chaque matériau, ses perspectives d'évolution afin de répondre aux nouveaux objectifs européens de recyclage et les perspectives et questions posées par les solutions émergentes du recyclage chimique qui ont été analysées sur un plan tant environnemental, économique que technique ;
- Le **comité recherche & développement** a mené des travaux conjointement avec le comité matériaux sur l'analyse de la situation du recyclage des matériaux des filières emballages ménagers et papiers graphiques et ses perspectives d'évolution pour répondre aux nouveaux objectifs européens. Il a également assuré le suivi du bilan de l'activité R&D de la Société en 2020 et des programmes proposés pour 2021 ;
- Les recommandations et travaux du **comité des nominations et des rémunérations** ont porté notamment (outre les sujets plus classiques) sur la composition du comité de mission dans le cadre des réflexions sur la transformation de la Société en société à mission. Il a examiné la méthode d'évaluation et de calcul du montant effectif des contributions versées à Citeo au titre des REP emballages ménagers et papiers graphiques par chacun des collègues d'actionnaires en vue de la mise à jour de la gouvernance prévue en juin 2021.

### **3. La Direction générale**

La Direction Générale de Citeo est assurée par Jean Hornain. Le conseil d'administration du 3 février 2021 a renouvelé son mandat pour une durée de 4 ans, expirant en septembre 2025.

## **IV. Adelphe, filiale de Citeo**

### **1. Capital et actionariat**

Au 5 mai 2021, le capital social d'Adelphe est de 40 000 euros, entièrement libéré et divisé en 400 actions, toutes de même catégorie, dont la valeur nominale est de 100 euros.

Le capital social est détenu par quatre actionnaires de la manière suivante :

- 85% par Citeo ;
- 14,75% par deux associations représentant le secteur des vins et spiritueux, AFED et NET V&S France ;
- 0,25% par un administrateur.

### **2. Gouvernance d'entreprise**

Le conseil d'administration est actuellement composé de 10 administrateurs, de 5 censeurs (qui prennent part aux délibérations avec voix consultative), et d'un censeur d'État. La composition du conseil d'administration d'Adelphe est annexée au présent rapport.

Georges Ortola est le président du conseil d'administration d'Adelphe depuis le 4 septembre 2000.

En 2020, le conseil d'administration a examiné et débattu des sujets stratégiques, avec une attention particulière portée sur l'évolution du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi « AGECE ») dont les fortes évolutions ont nourri les discussions et fait naître des propositions pour une meilleure prise en compte des impacts environnementaux des emballages en tenant compte de la réalité économique des acteurs de cette filière.

Il a assuré le suivi de ses activités dans le contexte de crise sanitaire et économique sans précédent.

Les travaux du conseil ont également porté sur : la revue détaillée de l'activité, l'approbation du budget annuel et de ses révisions, la revue de la situation financière, l'examen régulier de la situation de la trésorerie, l'arrêté des comptes annuels et les questions liées à la gouvernance.

### **3. Direction générale**

Jean Hornain assure la Direction Générale d'Adelphe depuis le 2 février 2018.

## **V. Structures de concertation et relations avec les ministères**

Citeo et Adelphe entretiennent un dialogue permanent avec les acteurs du dispositif et s'impliquent activement dans l'animation des comités ci-après.

### **1. Instances de concertation avec les collectivités locales**

#### **• Le comité de concertation et les comités de liaison avec les collectivités locales (CCCL)**

Ce comité, organisé volontairement par l'Association des Maires de France (AMF) et Citeo, est la structure partenariale permanente de concertation, d'informations, d'échanges, d'écoute et de recherche de solutions qui concerne : les appels à projets, les performances de collecte sélective, la R&D et la contractualisation ou l'actualité réglementaire et législative.

Le Comité est composé des élus désignés par l'AMF et des représentants de Citeo. Co-présidé par Nicolas SORET (maire de Joigny, président de la commission Déchets de l'AMF et président de la communauté de communes du Jovinien - Yonne) et Jean Hornain, le comité s'est réuni deux fois en 2020.

- **Le Comité de liaison avec les collectivités locales (CLI CL)**

Le comité de liaison avec les collectivités locales est un comité interne à Citeo qui rassemble les permanents des associations d'élus et complète les travaux du CCCL. Ce comité a pour objectif de traiter l'ensemble des questions et sujets qui concernent les collectivités locales, et de donner de la visibilité aux mesures de soutien que Citeo apporte aux collectivités. Le comité se réunit en fonction de l'actualité, et les membres du comité peuvent contribuer à la définition de l'ordre du jour. Un CLI CL s'est tenu en 2020.

- **Comité de liaison des collectivités d'Outre-mer (CLI DOM)**

Ce comité réunit des représentants des associations de collectivités locales spécialisées (AMORCE, Cercle National du Recyclage), de l'AMF, de l'ADCF, de l'ADEME, de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et de la Direction Générale des Outre-mer.

Le CLI DOM était à l'origine un comité de suivi de la mise en œuvre des programmes d'action territorialisés (PAT) prévus par les cahiers des charges. Devenu une instance de concertation sur les modalités d'adaptation du contrat-cadre des collectivités à la situation spécifique des collectivités ultra-marines, il se réunit notamment pour s'accorder sur une proposition d'avenant au contrat, soumis ensuite aux pouvoirs publics (DGPR).

Le comité a été mis en suspens en 2020 en raison du manque de visibilité autour de l'adaptation et de la transposition des dispositions de la loi AGEC relatives aux collectivités ultra-marines dans les cahiers des charges.

## **2. Instances de concertation avec les associations**

- **Le Comité d'Information et de Concertation des Associations (CICA) Citeo**

Lieu d'échange privilégié entre Citeo et le monde associatif, le CICA s'est réuni une fois en 2020.

Aux côtés des représentants de Citeo, le collège des associations est composé des associations nationales membres de la CIFREP d'une part et d'associations nationales engagées dans la gestion et la prévention des déchets d'emballages ménagers d'autre part. Le CICA permet aux différentes associations de partager leurs visions et de connaître les positions de leurs homologues sur les sujets traités.

## **3. Instances de concertation avec les producteurs et metteurs en marché**

- **Le comité de liaison fédérations**

Ce comité rassemble les représentants de cinq fédérations : l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), l'Association française des industries de la détergence (AFISE), la Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA), la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) et l'Institut de liaison des entreprises de consommation (ILEC).

Le comité est tenu informé des informations et projets qui seront présentés au comité éco-modulation et écoconception. Il traite essentiellement des sujets concernant la filière REP emballages ménagers.

- **Le Club des fédérations**

Le Club des fédérations rassemble une quarantaine d'organisations professionnelles, fédérations et syndicats. C'est une instance de partage d'informations, qui porte sur les sujets liés à l'évolution de la législation et de la réglementation et autres sujets impactant les metteurs en marché. Le Club des fédérations s'est réuni trois fois en 2020.

- **Le comité de liaison papetiers**

Le comité de liaison papetiers traite les sujets spécifiques à la filière REP papiers graphiques avant de les présenter aux comités reprise et recyclage et éco-modulation et écoconception (ex : taux de recyclage du papier, qualité des standards, principe de proximité, écoconception...). Il s'est réuni deux fois en 2020.

#### 4. Instances de concertation avec les opérateurs

- **Le comité de liaison repreneurs-opérateurs (CLI RO)**

Le comité réunit des représentants de : Coved, Veolia, Triselec, la Feuille d'Erable, Paprec, Seché Eco-Industries, FNADE, FEDEREC, Suez, et la SNEFID. Ce comité donne de la visibilité aux opérateurs sur les problématiques discutées, et permet d'identifier les positions des différents acteurs.

#### 5. Les instances de concertation prévues par les cahiers des charges

En 2020, parallèlement à ces structures de concertation volontaire, Citeo a réuni à de nombreuses reprises les instances de concertation prévues dans les cahiers des charges 2018-2022 :

- Comité reprise et recyclage : 4 réunions emballages ménagers (dont une réunion reportée début 2020) et 3 réunions papiers graphiques ;
- Comité éco-conception, éco-modulation : 1 réunion emballages ménagers et 1 réunion papiers graphiques ;
- Comité de l'extension des consignes de tri et autres mesures d'accompagnement : 5 réunions.

Ces comités permettent une concertation renforcée sur différents enjeux structurels pour les filières emballages ménagers et papiers graphiques.

## VI. Dialogue Parties Prenantes

Citeo dédie un espace de dialogue et de réflexion collective à ses parties prenantes dans le contexte du renforcement des objectifs de l'économie circulaire, de la responsabilité sociétale des organisations et des évolutions de la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs.

Le « Dialogue parties prenantes » crée un espace pour enrichir la réflexion et la stratégie de Citeo, voire co-construire à terme des éléments qui seraient partagés. Citeo souhaite également nourrir son futur et l'ensemble des échanges est aussi orienté vers une approche exploratoire d'enjeux à venir, d'évolutions souhaitées ou à anticiper.

Les échanges sont destinés à être partagés avec les dirigeants de Citeo qui s'engagent à écouter les remarques et étudier les propositions collectives issues des rencontres pour les intégrer dans les actions ou études chaque fois que possible lorsqu'elles relèvent de son périmètre d'action et de responsabilité, et à indiquer périodiquement les suites données.

Le Dialogue de Citeo est composé d'un total de vingt parties prenantes invitées intuitu personae et réparties dans cinq collèges :

- Associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement ;
- Représentants de collectivités locales ;
- Entreprises ;
- Opérateurs et industriels ;
- Personnalités qualifiées.

Le Dialogue Citeo s'est réuni 4 fois en 2020. Des représentants de Citeo et des experts extérieurs sont invités selon les thèmes abordés.

## D. Perspectives d'avenir

---

L'épidémie de COVID-19 a de profondes répercussions sur l'activité économique depuis le début de l'année 2020. Les perspectives ci-dessous pourront être réévaluées en fonction de l'évolution de cette crise sanitaire en 2021.

La stratégie mise en place par Citeo et Adelphe vise à une plus grande maîtrise du dispositif et à proposer plus de services et plus d'impact pour nos clients, et ce dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

Cette mission s'articule autour de quatre axes.

- **Augmenter le geste de tri et optimiser les performances / les coûts du dispositif de collecte et de tri**
  - Poursuivre la simplification du geste de tri avec « l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages » ;
  - Poursuivre le plan de développement de la collecte et des actions d'augmentation de la performance : collecte innovante, IA (Intelligence Artificielle), déploiement des RVM (Reverse Vending Machine)... ;
  - Déployer les AMI Hors Foyer et la plateforme Quitri® ;
  - Défendre l'image du recyclage et lutter contre les idées reçues, renforcer l'information du trieur et développer l'innovation en faveur du geste de tri ;
  - Mettre en place la consigne en Guadeloupe.
- **Répondre aux nouvelles obligations réglementaires de la loi AGEC pour l'outre-mer**
  - Prise en charge à 100% des coûts collecte et tri (+11 M€), et des coûts de nettoyage des déchets sauvages (+10 M€).
- **Poursuivre les programmes pluriannuels**
  - De R&D et d'innovation pour tendre vers une mise en marché 100% solutions ;
  - D'accompagnement des clients à l'éco-conception ;
  - De mobilisation du citoyen en faveur du geste de tri.
- **Lancer de nouveaux chantiers pour préparer l'avenir**
  - Préparer l'entreprise à s'engager sur de nouveaux périmètres : poursuite des AMI sur le réemploi et lancement d'AMI sur les déchets sauvages afin d'atteindre les nouveaux objectifs fixés à la REP emballages ménagers ;
  - Préparation des prochains agréments pour les deux filières : les prochaines révisions des cahiers des charges seront l'occasion de repenser en profondeur l'organisation de la filière de manière à pouvoir répondre aux objectifs de recyclage européens.

## 2. Citeo œuvre pour les emballages ménagers

---

### Notes préliminaires

---

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par les Conseils d'administration de chacune des sociétés en date du 4 mai 2021. Ils sont présentés en annexe du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2020 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège des deux sociétés, et rapprochées de la comptabilité générale de chacune des sociétés. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques de la filière emballages des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

# A. Résultats consolidés 2020

## I. Compte de résultat analytique consolidé

	Consolidé 2019	Consolidé 2020	Variation en %
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>708,7</b>	<b>798,8</b>	<b>13%</b>
<b>Coût des contrats avec les collectivités locales</b>	<b>- 623,3</b>	<b>- 624,3</b>	<b>0%</b>
<b>Autres actions pour la filière</b>	<b>- 66,5</b>	<b>- 84,9</b>	<b>28%</b>
dont Mesures d'accompagnement	- 5,9	- 20,5	249%
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	- 23,7	- 29,3	24%
dont Recherche et Développement	- 7,0	- 4,4	- 37%
dont Accompagnement à l'éco-conception	- 6,3	- 5,6	- 10%
dont Actions de sensibilisation	- 10,8	- 9,9	- 8%
autres actions	- 19,2	- 20,8	8%
<b>Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri</b>	<b>- 9,5</b>	<b>- 9,6</b>	<b>2%</b>
<b>Pilotage et Gestion</b>	<b>- 19,4</b>	<b>- 19,0</b>	<b>- 2%</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>- 718,7</b>	<b>- 737,9</b>	<b>3%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 10,0</b>	<b>60,9</b>	<b>- 712%</b>
<b>Provisions et coût du risque client</b>	<b>11,7</b>	<b>0,5</b>	<b>- 96%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>- 96%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>75%</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>- 13%</b>
<b>Variation de la provision pour charges futures</b>	<b>- 3,7</b>	<b>- 62,5</b>	<b>NS</b>
<b>Résultat net</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## II. Analyse des résultats consolidés

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 798,8 M€, en hausse de 90,1 M€ soit +13% par rapport à 2019. Il est constitué, d'une part, des contributions des clients au titre de l'exercice 2020 s'élevant à 783,3 M€ et, d'autre part, de régularisations sur les exercices antérieurs pour 15,5 M€.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 624,3 M€. On constate une hausse de 1,1 M€ ainsi qu'une augmentation des tonnages recyclés de +1,6% sur cette période.

Le cycle des mesures d'accompagnement 2018-2022 qui a été lancé en 2018, monte en puissance en 2020, le montant atteint 20,5 M€ soit une hausse de 14,7 M€.

Les soutiens à la reprise des matériaux (notamment l'Aide aux Zones Éloignées) atteignent 29,3 M€, en progression de 24% par rapport à 2019 en raison de régularisations 2019, de l'augmentation des distances en 2020 (fermetures de certains fours verriers) et d'un effet périmètre (gain de contrats fin 2019).

Les actions de R&D atteignent 4,4 M€ soit une baisse de 2,6 M€ résultant principalement d'un reclassement analytique des expérimentations sur les RVM vers les autres actions.

Les actions d'accompagnement à l'éco-conception représentent 5,6 M€, en légère baisse de 0,6 M€.

Les actions de sensibilisation représentent 9,9 M€ en légère baisse par rapport à 2019 bien qu'elles aient été nombreuses en 2020.

Les charges de Pilotage et Gestion sont stables.

La provision pour charges futures augmente de 62,5 M€ afin de ramener le résultat net à zéro.

## B. Résultats des sociétés agréées

### I. Compte de résultat analytique des sociétés agréées

	Adelphe 2020	Citeo Emb 2020	Consolidé 2020
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>60,3</b>	<b>738,6</b>	<b>798,8</b>
<b>Coût des contrats avec les collectivités locales</b>	<b>- 47,2</b>	<b>- 577,2</b>	<b>- 624,3</b>
<b>Autres actions pour la filière</b>	<b>- 5,8</b>	<b>- 79,2</b>	<b>- 84,9</b>
dont Mesures d'accompagnement	- 0,3	- 20,3	- 20,5
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	- 1,2	- 28,0	- 29,3
dont Recherche et Développement	- 0,5	- 3,9	- 4,4
dont Accompagnement à l'éco-conception	- 0,2	- 5,4	- 5,6
dont Actions de sensibilisation	- 0,7	- 9,2	- 9,9
autres actions	- 3,0	- 17,8	- 20,8
<b>Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 8,4</b>	<b>- 9,6</b>
<b>Pilotage et Gestion</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 17,4</b>	<b>- 19,0</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>- 55,8</b>	<b>- 682,1</b>	<b>- 737,9</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,4</b>	<b>56,5</b>	<b>60,9</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat exceptionnel, non récurrent, risque client</b>	<b>- 0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>0,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>
<b>Variation de la provision pour charges futures</b>	<b>- 4,2</b>	<b>- 58,3</b>	<b>- 62,5</b>
<b>Résultat net</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat net</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### II. Chiffre d'affaires

#### 1. Évolution du nombre de contrats

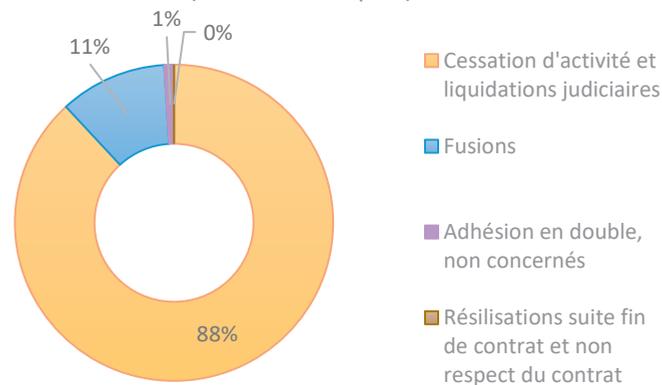
En 2020, 874 nouveaux contrats et 602 résiliations de contrat sont comptabilisés. Le principal motif des résiliations reste la cessation d'activité qui représente 88% de la totalité des résiliations.

Ainsi pour la filière des emballages ménagers, le solde net de contrats Citeo et Adelphe à fin 2020 s'établit à 21 116.

<i>En nombre</i>	Citeo	Adelphe	Total
<b>Clients au 31/12/2019</b>	<b>10 966</b>	<b>9 878</b>	<b>20 844</b>
Nouvelles adhésions	659	215	874
Résiliations	- 464	- 138	- 602
<b>Clients au 31/12/2020</b>	<b>11 161</b>	<b>9 955</b>	<b>21 116</b>

Plusieurs entreprises appartenant à un même groupe, à une même enseigne ou à un franchiseur peuvent adhérer sous un seul contrat auprès de Citeo et d'Adelphe.

Répartition des motifs de résiliation en 2020  
(Citeo et Adelphe)



## 2. Le gisement contribuant

Le gisement 2020 et 2019 par matériau et par société est le suivant :

En kt	Réel 2019*			ARC 2020**			Variation Total	%
	Citeo	Adelphe	Total	Citeo	Adelphe	Total		
<b>Acier</b>	249	8	<b>257</b>	267	8	<b>275</b>	18	<b>7,0%</b>
<b>Aluminium</b>	77	10	<b>88</b>	80	10	<b>90</b>	2	<b>2,8%</b>
<b>Papier Carton</b>	1 053	96	<b>1 149</b>	1 098	93	<b>1 192</b>	42	<b>3,7%</b>
<i>Dont Papier Carton autre que briques</i>	985	95	<b>1 081</b>	1 029	92	<b>1 122</b>	41	<b>3,8%</b>
<i>Dont Briques</i>	68	1	<b>69</b>	69	1	<b>70</b>	1	<b>1,4%</b>
<b>Plastique</b>	1 116	49	<b>1 165</b>	1 140	49	<b>1 189</b>	23	<b>2,0%</b>
<b>Verre</b>	1 425	1 134	<b>2 559</b>	1 536	1 071	<b>2 607</b>	48	<b>1,9%</b>
<b>Autres matériaux</b>	22	10	<b>32</b>	22	9	<b>31</b>	- 1	<b>- 1,9%</b>
<b>Total gisement contribuant</b>	<b>3 943</b>	<b>1 307</b>	<b>5 250</b>	<b>4 143</b>	<b>1 241</b>	<b>5 383</b>	<b>133</b>	<b>2,5%</b>

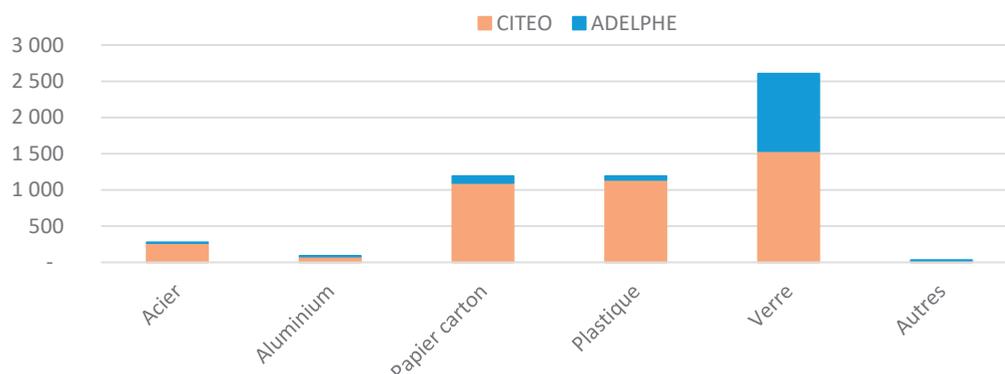
\*Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2020

\*\*Données de l'arrêté des comptes 2020

A noter : le tableau ci-dessus comporte des arrondis

Le gisement contribuant est en légère hausse (+2,5% par rapport à 2019). Il s'agit d'une estimation à l'arrêté des comptes 2020 qui restera à affiner après réception de l'ensemble des déclarations 2020.

Répartition du gisement contribuant au titre de 2020  
par matériau et par société  
(en kt)



### 3. Les contributions

- Contributions au titre de 2020 et 2019 par matériau et par société

	En M€	Réel 2019*			ARC 2020**			Variation	%
		Citeo	Adelphé	Total	Citeo	Adelphé	Total	Total	Total
<b>Contribution au poids</b>	Acier	11	0	11	11	0	12	1	5%
	Aluminium	8	1	9	9	1	10	1	7%
	<i>Papier Carton</i>	164	13	177	170	14	184	6,9	4%
	<i>Papier Carton autre que briques</i>	148	13	161	155	14	169	7,8	5%
	Briques	16,4	0,2	17	15,6	0,2	16	- 0,9	- 5%
	Plastique	350	16	366	357	17	374	8	2%
	Verre	19	14	33	19	14	33	0,4	1%
	Autres matériaux	7	3	10	9	4	13	3,1	32%
<b>Contribution unitaire</b>	Contribution unitaire	126	12	138	146	11	157	-	-
	<b>Total Contributions</b>	<b>685</b>	<b>60</b>	<b>745</b>	<b>722</b>	<b>61</b>	<b>783</b>	<b>38,7</b>	<b>5,2%</b>

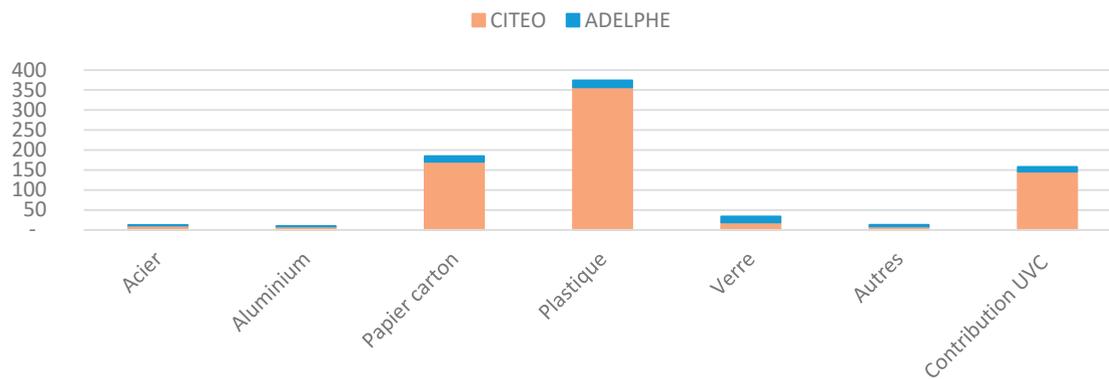
\*Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2020

\*\*Données de l'arrêté des comptes 2020

A noter : le tableau ci-dessus comporte des arrondis

La hausse des contributions entre 2019 et 2020 (+5,2%) s'explique principalement par un effet évolution du tarif et de l'éco-modulation et un effet évolution du gisement (2,5%).

Répartition des contributions au titre de 2020  
par matériau et par société  
(en M€)



**Focus sur l'éco-modulation :**

Eco-modulation – ARC 2020 (en M€)	Réel 2019*	ARC 2020**	Évolution 2020/2019
<b>TOTAL BONUS</b>	<b>- 41,4</b>	<b>- 43,2</b>	<b>4%</b>
Bonus - Réduction des emballages	- 2,5	- 2,1	-19%
Bonus - Sensibilisation au geste de tri	- 37,4	- 38,1	2%
Bonus – Plastique PE	- 1,5	- 3,0	–
<b>TOTAL MALUS</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>- 16%</b>
Malus – Perturbateurs / Malus 50% (à partir de 2020)	1,3	1,2	- 3%
Malus - Sans Filière / Malus 100% (à partir de 2020)	0,3	0,2	- 38%
Malus - Pet Opaque / Malus 100% (à partir de 2020)	0,6	0,4	- 29%
<b>Impact Total en M€</b>	<b>- 39,2</b>	<b>- 41,3</b>	<b>5%</b>

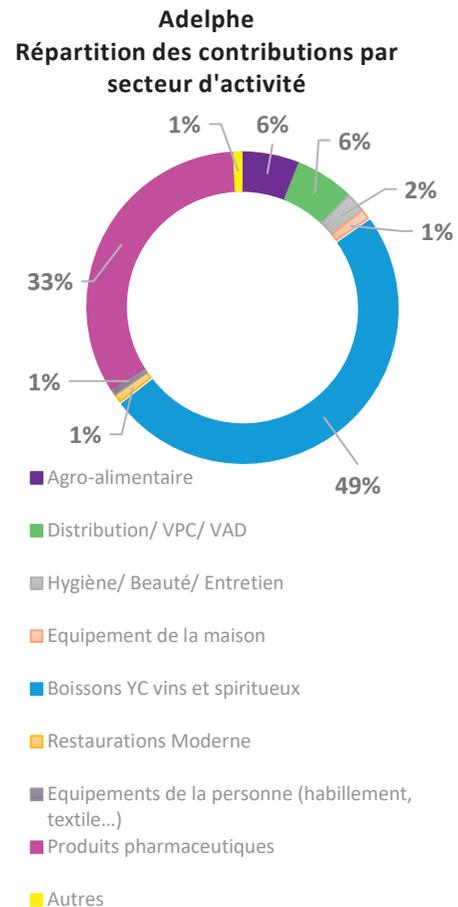
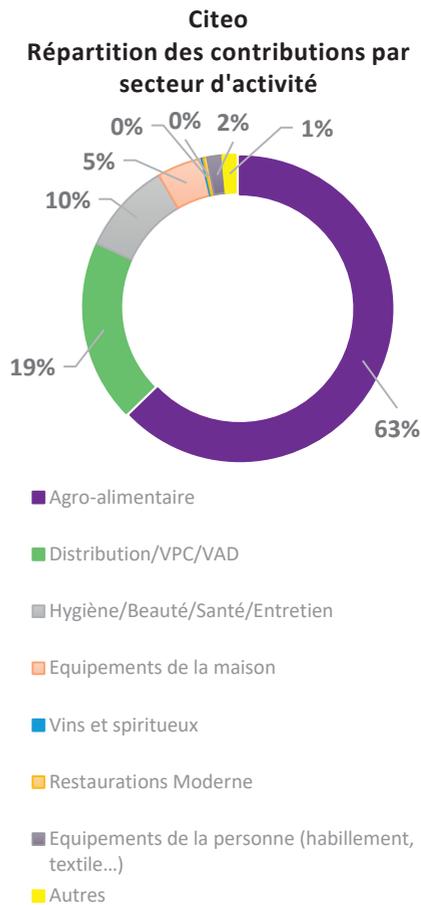
\*Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2020

\*\* Données de l'arrêté des comptes 2020

- **Cadrage entre les contributions au titre des années opérationnelles et le chiffre d'affaires comptable**

Citeo et Adelphe En M€	2019	2020	Total CA au titre de l'année
Régularisation au titre des années antérieures	- 24	4	–
CA au titre de 2019	733	12	<b>745</b>
CA au titre de 2020	–	<b>783</b>	<b>783</b>
<b>Total CA comptable</b>	<b>709</b>	<b>799</b>	

- Répartition des contributions par secteur d'activité (sur base des fiches déclaratives 2019)



#### 4. Sécurisation des contributions

- Respect des obligations contractuelles

Malgré le contexte sanitaire, Citeo et Adelphe ont relancé a minima 6 fois les clients n'ayant pas effectué leur déclaration des emballages mis en marché, notamment avec la mise en place de campagnes de prospection à destination des cibles suivantes :

- Entreprises de la vente à distance ;
- Entreprises dans une démarche d'adhésion non finalisée ;
- Prospects identifiés via leurs demandes auprès du Service Clients de Citeo.

Cette démarche de prospection s'est articulée autour de campagnes téléphoniques et/ou d'envoi de courriers (LR avec AR) soit 1772 actions et/ou tiers contactés, ce qui a permis d'informer les entreprises concernées et de les inciter à adhérer.

- Conformité des déclarations

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles des déclarations, certains étant inscrits dans le cahier des charges d'agrément et d'autres étant à l'initiative de Citeo et d'Adelphe.

**Contrôles des déclarations inscrits dans le cahier des charges d'agrément :**

- Contrôles externes des déclarations :

Ces contrôles externes sont diligentés par des tiers indépendants et ont pour objectif de contribuer à la parfaite conformité des déclarations emballages au regard de la REP.

En 2020, 81 contrôles réglementaires ont été réalisés, représentant 16% du chiffre d'affaires consolidé Citeo et Adelphe (sur la base des déclarations 2019).

Sur ces 81 dossiers de contrôles, 46 ont nécessité une demande de régularisation (38 demandes correctives sur 3 mois, et 8 demandes de mise en conformité sur 12 mois). L'impact financier net de ces 46 régularisations est de 532K€ de sous-déclaration :

- o Régularisation de sous déclaration à effectuer : 1 295K€ (30 clients concernés) ;
- o Régularisation de sur déclaration à effectuer : -763K€ (16 clients concernés).

Pour l'ensemble des clients audités, les erreurs déclaratives identifiées ont révélé :

- o Quelques anomalies majeures de compréhension du périmètre ou de la méthodologie déclarative (nombre sensiblement élevé comparativement aux campagnes déclaratives précédentes) ;
- o Comme les campagnes précédentes, de nouvelles thématiques d'erreurs sont détectées (essentiellement liées aux nouveaux critères d'éco-modulation).

Compte tenu du nombre important de corrections à effectuer et surtout des demandes de mises en conformité sur 12 mois, les régularisations sont toujours en cours, à ce jour par les clients.

- Contrôles des modalités d'élaboration des déclarations :

Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo et Adelphe ont mis en place une méthode de contrôle *ad hoc*, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux Comptes ou un Expert-Comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des emballages mis en marché : le Rapport de Procédures Convenues, à remettre au moins une fois tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 60 000€ pour une année. Le cycle de 3 ans correspond aux déclarations 2017, 2018 et 2019. À fin décembre 2020, sur les déclarations 2019, Citeo et Adelphe ont réceptionné 329 Rapports de Procédures Convenues.

**Contrôles des déclarations à l'initiative de Citeo :**

Citeo et Adelphe ont également poursuivi les contrôles de déclarations en interne : réalisation d'analyses approfondies des déclarations présentant des variations N/N-1 importantes, environ 190 clients ont fait l'objet d'une étude détaillée de leur déclaration.

Au total, près de 24% du chiffre d'affaires consolidé Citeo et Adelphe (sur la base des déclarations 2019) a été contrôlé en 2020.

### III. Relations avec les collectivités locales

#### 1. Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats		
	Citeo	Adelphe	Total
Grands comptes ( <i>pop</i> ≥ 100 khab)	155	13	168
Comptes Clés ( <i>pop</i> < 100 khab)	202	20	222
Comptes Locaux ( <i>pop</i> ≤ 30 khab)	258	40	298
<b>TOTAL</b>	<b>615</b>	<b>73</b>	<b>688</b>

Au 31 décembre 2020, 688 collectivités territoriales sont en contrat avec Citeo ou Adelphe. Cela représente 12 contrats de moins qu'en 2019 en raison de la poursuite du regroupement de collectivités locales. Ces contrats CAP (Contrat à la Performance) couvrent 35 325 communes (hors pourvoi).

- Population couverte par un dispositif de collecte sélective

<i>En millions d'habitants</i>	Citeo	Adelphe	Total
Grands comptes ( <i>pop</i> > 100 khab)	45,9	2,9	48,8
Comptes Clés (30 khab < <i>pop</i> ≤ 100 khab)	11,6	1,0	12,6
Comptes Locaux ( <i>pop</i> ≤ 30 khab)	4,2	0,7	4,9
<b>Total Population sous contrat</b>	<b>61,7</b>	<b>4,6</b>	<b>66,3</b>
Pourvoi à Mayotte/Guyane	0,4	0,0	0,4
<b>Total Population couverte par un dispositif de collecte</b>	<b>62,0</b>	<b>4,6</b>	<b>66,7</b>

Les contrats CAP couvrent 66,3 millions d'habitants. À cette population s'ajoutent les habitants sous pourvoi à Mayotte et sur 4 territoires en Guyane (nouvelle population desservie) ayant accès à un dispositif de collecte sélective, soit 356 469 habitants.

Ainsi, Citeo et Adelphe parviennent en 2020 à couvrir globalement 100% du territoire (7 communes non desservies à date) par un dispositif de collecte sur la base de la population Insee 2016 contractuelle.

#### 2. Les tonnages recyclés

En date de l'Arrêté des Comptes, les tonnages sont estimés sur la base de trois trimestres de déclaration des collectivités et des données collectées par Citeo et Adelphe.

Afin d'améliorer la comparabilité des données 2019 et 2020, les tonnages 2019 indiqués dans ce paragraphe correspondent aux tonnes réellement soutenues par Citeo et Adelphe une fois que l'intégralité des justificatifs des collectivités est reçue.

L'écart avec les chiffres communiqués dans le rapport d'activité 2019 correspond donc à la mise à jour des données entre les estimations de l'arrêté des comptes fin 2019 et le réel constaté.

En kt	Réel 2019*	ARC 2020 **	Variation	%
Acier	106,0	108,7	2,6	2,5%
Aluminium	12,7	14,3	1,6	13,0%
Papier-carton complexé issu de la collecte séparée (PCC)	37,5	36,8	- 0,7	- 2,0%
Papier-carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de collecte en déchèterie (PCNC)	670,8	645,4	- 25,4	- 3,8%
Papier/Carton en mélange	73,9	76,9	3,0	4,1%
Total plastique	319,4	324,1	4,7	1,5%
Verre	2 148,7	2 209,5	60,8	2,8%
<b>Tonnes de collecte sélective</b>	<b>3 369,0</b>	<b>3 415,7</b>	<b>46,6</b>	<b>1,4%</b>
Acier de Mâchefers	193,7	202,0	8,3	4,3%
Acier OMR	18,2	17,7	- 0,5	- 2,8%
Aluminium de Mâchefers	25,9	26,6	0,7	2,8%
Aluminium OMR	2,1	2,4	0,3	14,3%
<b>Tonnes recyclées hors collecte sélective</b>	<b>239,9</b>	<b>248,7</b>	<b>8,8</b>	<b>3,7%</b>
<b>Total tonnages recyclés</b>	<b>3 608,9</b>	<b>3 664,3</b>	<b>55,4</b>	<b>1,5%</b>

Pourvoi	0,6	0,6	0,0	4,6%
Hors Foyer	1,2	0,9	- 0,3	- 23,6%
RVM	3,5	4,5	1,0	27,1%
<b>Total tonnages recyclés</b>	<b>3 614</b>	<b>3 670</b>	<b>56,1</b>	<b>1,6%</b>

\* Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2020

\*\* Données de l'arrêté des comptes 2020

L'augmentation des tonnages recyclés est de +56 kt, soit +1.5%, entre 2019 et 2020. Cette augmentation s'appuie largement sur le matériau verre, seul matériau non impacté par les fermetures de centres de tri et l'arrêt de la collecte causés par la crise sanitaire.

### 3. Les soutiens

S'agissant des soutiens aux collectivités, ceux-ci sont composés de soutiens à la Collecte sélective et au tri, à d'autres formes de valorisation (valorisation énergétique...), à l'action de sensibilisation auprès des citoyens ainsi qu'à la connaissance des coûts.

#### • Le Soutien à la Connaissance des Coûts (SCC)

En 2020 le nombre de collectivités déclarant le Soutien à la Connaissance des Coûts a encore progressé avec 97% des collectivités (représentant près de 63 millions d'habitants) mobilisées. Cette déclaration permet à ces collectivités d'avoir une connaissance plus fine des performances de leur dispositif de collecte sélective et de tri avec, selon l'organisation en vigueur, des données détaillées en termes de coûts et de tonnes. Avec l'appui des équipes de Citeo, elles disposent notamment d'indicateurs leur permettant de se comparer, d'identifier leurs marges de progrès et de définir les priorités à mettre en œuvre.

- **Soutien de transition**

Le soutien de transition mis en place pour inciter les collectivités dans la transformation du dispositif permet :

- De maintenir les performances de recyclage ;
- D'améliorer les performances environnementales et technico-économiques via des plans d'action ;
- D'engager les collectivités dans la mise en place de l'extension des consignes de tri plastiques via un échéancier prévisionnel.

Le soutien de transition est calculé par comparaison des soutiens contractuels 2016 avec les soutiens de chaque année.

- **Soutiens au titre de l'année 2019 et 2020 par type de soutien**

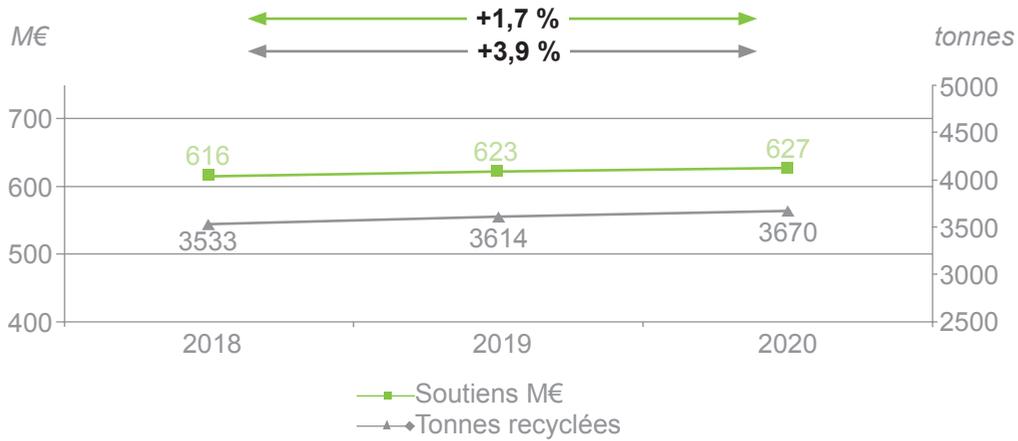
en M€	Réel 2019 *	ARC 2020 **	Variation	%
Soutien à la collecte sélective et au tri (Scs)	346	348	2,4	0,7%
Soutien à la performance (Spr)	105	100	- 4,8	- 4,6%
Soutien au recyclage des métaux récupérés hors Collecte sélective (Srm)	6	6	0,2	3,9%
Soutien spécifique à la valorisation organique des papiers cartons pour les seules collectivités territoriales ultra marines (Svo)	0	0	0,0	-
Soutiens financiers à la valorisation énergétique des emballages dans les refus issus des centres de tri (Sve Refus)	6	6	0,3	5,2%
Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OMR (Sve OMR)	39	34	- 4,9	- 12,6%
Soutien à la communication (Scom)	10	10	0,3	3,1%
Soutien à l'ambassadeur de Tri (SAdt)	13	13	0,0	- 0,2%
Soutien à la connaissance des coûts (Scc)	9	9	0,2	2,3%
Soutien à la transition (STT)	89	99	10,4	11,7%
<b>Soutien TOTAL</b>	<b>623</b>	<b>627</b>	<b>4,1</b>	<b>0,7%</b>

\* Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2020

\*\* Données de l'arrêté des comptes 2020

L'augmentation de +0,7% des soutiens entre 2019 et 2020 est due à une progression du soutien de transition qui vient contrebalancer un barème F moins rémunérateur (application du nouveau gisement contractuel, évolution des seuils dans le calcul du TMR et du SVE OMR) et le mix matériau (baisse des matériaux légers et progression du verre).

Evolution des soutiens vs. tonnes recyclées



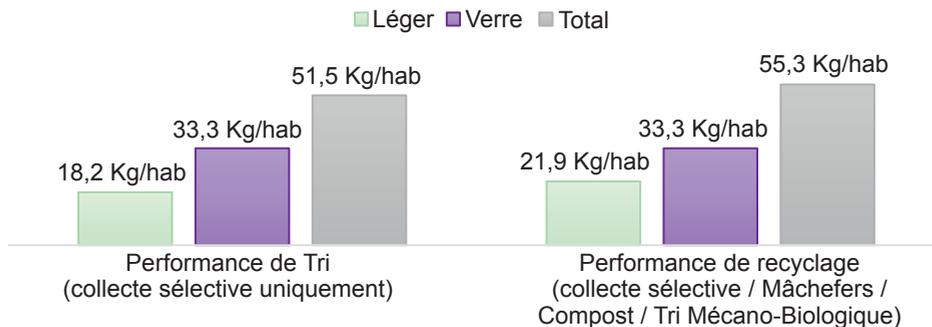
	2018	2019	2020
<b>€/T global</b>	174 €	172 €	171 €

• **Cadrage entre les soutiens au titre des années opérationnelles et les soutiens comptables**

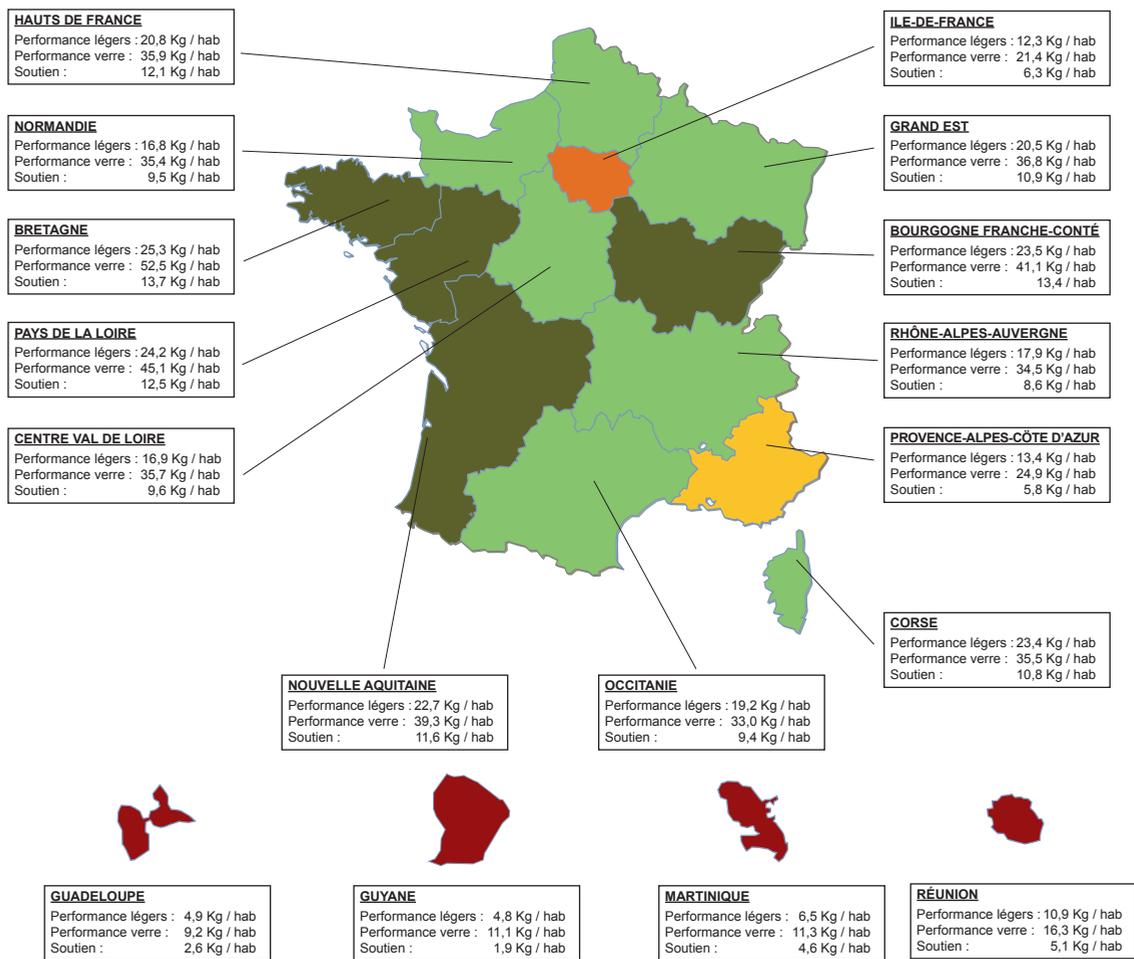
en M€	2018	2019	2020	Total soutiens au titre de l'année
Régul. des années antérieures	- 4	- 1	0	- 4
Soutiens au titre de 2018	618	- 3	1	616
Soutiens au titre de 2019	-	627	- 3	623
Soutiens au titre de 2020	-	-	627	627
<b>Total soutiens comptables (*)</b>	<b>614</b>	<b>623</b>	<b>624</b>	<b>-</b>

4. Performance de tri et de recyclage

**Performances de tri et de recyclage 2020 en kg par habitant**



## 5. Performance et soutiens par région



Performance de tri\*



\* Performance de tri = Performance légers + Performance verre

## IV. Relations avec l'Outre-mer

### 1. Pourvois avec l'Outre-mer

Les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets à Mayotte et en Guyane (2 collectivités) ont sollicité Citeo pour pourvoir à la gestion des déchets d'emballages ménagers sur leur territoire, ce qui consiste à assurer à leur place, la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers, voire leur élimination. Citeo n'exerçant pas les activités d'opérateur de gestion des déchets, la mise en œuvre des pourvois a été confiée à plusieurs prestataires désignés par Citeo après publicité et mise en concurrence préalable.

- **Des résultats de collecte qui se maintiennent**

#### **A Mayotte :**

Malgré un contexte sanitaire difficile (crise sanitaire Covid-19 et forte épidémie de dengue), le service de collecte sélective et de tri a été maintenu sur l'année.

Cependant, les difficultés d'approvisionnement en matériel et en pièces détachées, du fait des perturbations du transport aérien et maritime, ont engendré des retards de collecte. Afin d'améliorer cette situation, Citeo a proposé à son prestataire un plan de remédiation qui s'est déroulé sur plusieurs mois. Une réflexion commune a permis d'aboutir à une nouvelle organisation des collectes, et une augmentation significative des fréquences de passage.

Les tonnages collectés sont quasiment stables, 454 tonnes contre 465 en 2019.

#### **En Guyane :**

Les deux territoires ont démarré la collecte sélective respectivement en septembre 2017 pour la CCOG (Communes de l'Ouest Guyanais) et en mars 2018 pour la CCEG (Communes de l'Est Guyanais). Les communes des deux territoires accessibles par la route sont équipées de bornes d'apport volontaire pour les emballages en métaux, en plastiques et en verre.

En 2020, les tonnages ont continué à augmenter malgré le contexte sanitaire. La collecte et le tri ont été maintenus tout au long de l'année, ce sont près de 220 tonnes d'emballages ménagers qui ont été collectés.

- **La collecte des sites isolés en Guyane**

En 2020, en collaboration avec l'ADEME et l'association Kwala Faya, un dispositif de collecte sélective a été mis en place sur le lieu-dit de Trois Sauts composés de villages situés le long du fleuve de l'Oyapock sur le territoire de l'Est Guyanais. Les habitants ont été équipés de fûts métalliques de 200 litres et de sacs jaunes qui permettent de stocker les emballages. Ces sacs sont ensuite descendus en pirogue jusqu'à la ville de Saint Georges où ils réintègrent le dispositif routier de collecte. Enfin, une sensibilisation a été menée auprès des populations.

## **2. Les actions en Outre-mer**

Citeo a proposé un nouvel avenant aux collectivités sous contrat CAP sur la période 2020 – 2022, leurs contrats initiaux ayant été signés pour les années 2018 et 2019.

Avec cet avenant, Citeo a affirmé son engagement dans la mise en œuvre des Programmes d'Action Territorialisés (PAT). L'objectif est d'accompagner les collectivités dans l'augmentation de la performance environnementale à un coût maîtrisé en :

- Continuant à déployer la collecte sélective ;
- Expérimentant des dispositifs de collecte complémentaires (gratification du geste de tri...) ;
- Renforçant les actions sur le hors foyer et les zones touristiques ;
- Étudiant et testant des solutions de valorisation locale ;
- Planifiant l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

A l'issue du diagnostic mené en 2019 et de la validation des orientations sur chacun des territoires, un travail de dimensionnement des projets avec les 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par les PAT a été mené sur le premier semestre 2020. 41 projets portés par des collectivités locales ont été identifiés, principalement sur des actions de densification et d'amélioration de la desserte en habitat collectif.

## V. Soutiens à la reprise des matériaux

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a impacté l'ensemble de l'industrie française. Les acteurs du recyclage, directement intégrés aux boucles d'approvisionnements en matières premières ont également été touchés en 2020. Ces impacts se sont fait ressentir dans les différentes prestations liées à la collecte sélective et à la reprise des matériaux. D'une manière générale les besoins des exutoires finaux ont diminué en 2020 sur une grande partie des matériaux générant, sur la première moitié de l'année, des difficultés de stockage en centres de tri et impactant les prix de reprise des matériaux triés :

- Les métaux : les besoins des utilisateurs finaux (marché de la construction et automobile principalement) ont diminué. Les impacts sur les stocks en centre de tri ont cependant été assez limités ;
- Les plastiques : les marchés utilisateurs impactés par la crise (automobile et bâtiment) ont limité les débouchés des résines plastiques, générant des stocks en centres de tri sur la deuxième moitié de 2020, notamment de PEHD/PP/PS et de PET foncé. A noter également que les prix des résines vierges, indexées sur le cours du pétrole historiquement bas, sont rentrées en 2020 en concurrence directe avec les résines issues du recyclé ;
- Le papiers-cartons d'emballage : ce secteur a mieux résisté pendant la crise sanitaire, maintenu par la consommation des ménages sur les produits alimentaires pendant la période de confinement ;
- Le verre : les secteurs du verre d'emballage utilisateurs de calcin ont été fortement impactés par la crise, notamment le secteur des vins et champagne. L'export, sur les spiritueux, a également pénalisé l'activité et les besoins en verre brut. Un effet ciseaux entre la production de verre en baisse, et la collecte sélective de verre en hausse a généré d'importants stocks en verre brut et traité. Les verriers se sont organisés pour maintenir leurs engagements de reprise du verre aux collectivités et ont absorbé les surcoûts nécessaires à la mise en place de stocks déportés. Dans ce contexte, les collectivités n'ont pas rencontré de problématique d'évacuation du verre collecté mais le prix de reprise du verre a été impacté par les effets de la crise sanitaire.

### 1. Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage

La reprise des matériaux triés s'inscrit dans une logique de choix entre 4 modes de reprise proposés à chaque collectivité :

- la reprise Option Filières apportée par les sociétés agréées et mise en œuvre par les filières Matériaux ;
- la reprise Option Fédérations apportée par les fédérations et mise en œuvre par leurs clients ;
- la reprise Option Individuelle mise en œuvre par des repreneurs choisis par la collectivité ;
- la reprise Option Titulaire (uniquement pour le standard flux développement) mise en œuvre par Citeo.

Citeo présente chacune de ces options de reprise de manière objective, transparente et non-discriminatoire à la collectivité. La collectivité choisit librement l'une de ces quatre options de reprise pour chaque standard par matériau.

Reprise Filières	Reprise Fédérations	Reprise Individuelle	Reprise Titulaire (standard flux développement uniquement)
<b>Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux</b>	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les Adhérents Labellisés des Fédérations	Clauses commerciales propres à chaque contrat, mises en œuvre par le repreneur choisi par la collectivité	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par Citeo
<b>Présentée à toute collectivité par Citeo</b>	Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo
<b>Critères de qualité communs = Standards par matériau</b>			
<b>+ Prescriptions Techniques Particulières</b>	+Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+ Prescription Technique Particulières
<b>- Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières et garanti à zéro par Citeo</b>	- Prix garanti à zéro pour chacun des matériaux sous réserve d'un engagement de la Collectivité de faire reprendre par un même Repreneur la totalité de ses tonnes triées du ou des matériau(x) concerné(s)	- Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre	- Prix de reprise nul proposé par Citeo
<b>-Prix identique pour toutes les collectivités, basé sur une formule de calcul définie dans le contrat type de reprise</b>	- Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre (sauf offre nationale publique conforme au principe de solidarité)		- Offre identique pour toutes les collectivités (conforme au principe de solidarité)

Quelle que soit l'option choisie, les sociétés agréées versent à la tonne recyclée à toute collectivité pouvant répondre aux conditions suivantes :

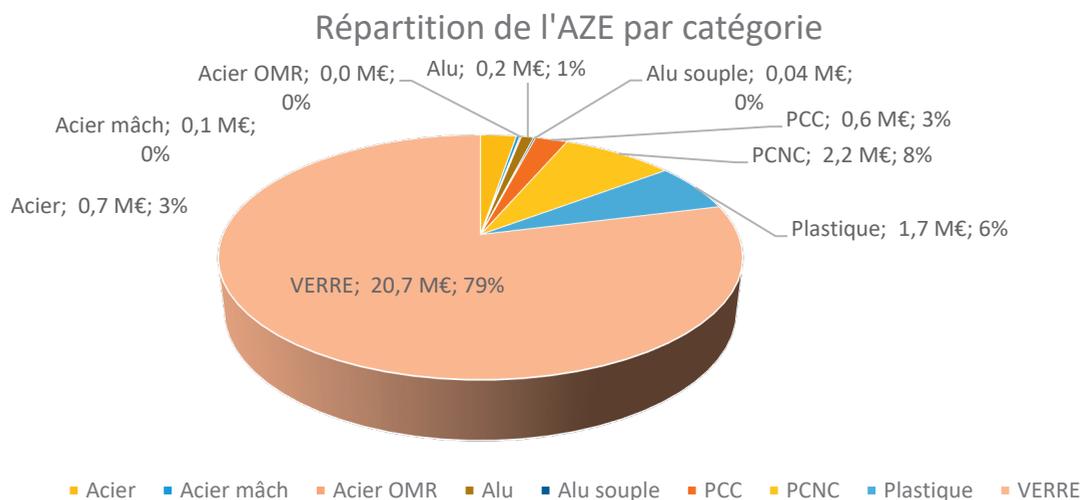
- les matériaux sont triés conformément aux standards par matériau ;
- les matériaux triés ont fait l'objet d'un recyclage et les justificatifs relatifs à ce recyclage ont été transmis aux sociétés agréées.

## 2. Aides aux Zones Eloignées (AZE)

L'AZE est une compensation du surcoût de transport lié à la desserte des zones éloignées (collectivités distantes des usines de recyclage). Elle n'est versée qu'aux repreneurs respectant le principe de solidarité, c'est-à-dire qui pratiquent une offre de reprise avec un même prix sur tout le territoire. C'est le cas pour les offres de la reprise option filières pour tous les matériaux et pour trois acteurs de la reprise option fédérations pour un tonnage limité sur le standard Papier Carton Complexé (PCC).

- **Montants de l'AZE 2020**

	Montant AZE	% AZE
<b>VERRE</b>	20 676 947	79%
<b>PCNC</b>	2 167 933	8%
<b>Plastique</b>	1 659 479	6%
<b>Acier CS</b>	690 899	3%
<b>PCC</b>	617 132	2%
<b>Alu CS</b>	237 629	1%
<b>Acier mâch</b>	66 830	0,26%
<b>Alu souple</b>	38 338	0,15%
<b>Acier OMR</b>	29 975	0,11%
<b>TOTAL</b>	<b>26 185 162</b>	<b>-</b>



- **Evolution du montant de l'AZE entre 2020 et 2019**

	Evolution 2020/2019	Constats
Acier	18%	Augmentation des distances en Europe en lien avec les capacités de production des usines, permettant l'optimisation du recyclage
Acier Mâchefers	196%	Hausse des parts de marché de l'option filière
Acier OMR	- 59%	Baisse des parts de marché de l'option filière
Alu	26%	Hausse des parts de marché de l'option filière
Alu souple	156%	Hausse des tonnes liée au développement du projet Métal et à une meilleure captation en centre de tri
PCC	10%	Hausse des distances liée à l'ouverture d'une nouvelle capacité de recyclage sur cette année 2020
PCNC	16%	Hausse des parts de marché de l'option filière
Plastique	8%	Stabilité des tonnes au global grâce à une hausse des tonnes liée à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques, compensant la baisse des tonnes de plastiques durant la période Covid-19. Le traitement des plastiques en extension nécessite des exutoires plus lointains
VERRE	7%	Hausse principalement liée au barème kilométrique et à l'augmentation des tonnes
<b>TOTAL AZE</b>	<b>8%</b>	<b>-</b>

### **Ce qu'il faut retenir :**

On constate une hausse de 4% sur tous les matériaux, liée à une hausse du barème kilométrique.

Cumulée à une hausse du montant de l'AZE pour tous les matériaux (sauf pour l'acier issu des mâchefer), liée à une hausse des tonnes ou à une hausse des distances.

Compte tenu du contexte sanitaire en 2020, les repreneurs ont dû s'adapter pour sécuriser les opérations de recyclage, ce qui a provoqué un allongement des distances.

### **3. Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations**

Les sociétés agréées participent au financement de prestations qui sont liées aux obligations de contrôle et d'information spécifiques assurées par les filières matériaux ou par les fédérations dans le cadre de leur mission de relais et d'interface entre les sociétés agréées et l'ensemble des repreneurs et recycleurs concernés. Ces prestations peuvent être de 5 types :

- Analyse complémentaire de la composition des flux triés et repris ;
- Action de prévention visant à anticiper les problèmes de qualité ;
- Audit de traçabilité des opérations de reprise et de recyclage ;
- Vérification de la pertinence et de l'application des procédures qualité des repreneurs et recycleurs ;
- Consolidation et contrôle des données à transmettre aux sociétés agréées concernant la qualité et la traçabilité.

Le financement de ces prestations s'est traduit par une charge de 0,9 M€ en 2020.

### **4. Conditions économiques de la reprise des matériaux**

Le cadre déclaratif ayant évolué en 2018, CITEO et ADELPHE ne disposent pas à la date de compilation du présent rapport des données relatives aux mâchefers. En effet, les données relatives aux parts de marché par option de reprise réparties en population, en nombre de contrat et en tonnes pour les métaux de mâchefers feront l'objet d'une communication ultérieure dès lors que des données complètes seront disponibles.

Ces éléments et l'ensemble des informations sur les conditions de la reprise des matériaux en 2020 sont des éléments provisoires et produits à l'occasion du Comité de Concertation Reprise et Recyclage sur la base des données disponibles. Les données définitives pour 2020 seront disponibles suite à la publication par le Comité qui se réunit le 23 juin 2021.

Les données des prix de reprise des matériaux ne sont pas disponibles à la date de compilation du rapport d'activité. Ils seront communiqués postérieurement au 23 juin 2021.

- Part de marché en population, en nombre de contrats et en tonnes par matériau

Standard	Parts de marché en population				Parts de marché en nombre de contrats				Parts de marché en tonnages			
	ROFIL	ROFED	ROI	ROD	ROFIL	ROFED	ROI	ROD	ROFIL	ROFED	ROI	ROD
Acier CS	39%	55%	6%	NA	46%	52%	2%	NA	35%	60%	5%	NA
Aluminium CS	41%	66%	9%	NA	42%	53%	5%	NA	34%	58%	8%	NA
Papier Carton (PCNC)	31%	74%	13%	NA	40%	56%	4%	NA	33%	64%	3%	NA
Papier Carton (PCM à trier)	0%	0%	100%	NA	0%	0%	100%	NA	0%	0%	100%	NA
Papier Carton (PCM triés)	0%	2%	100%	NA	0%	1%	99%	NA	0%	1%	99%	NA
Papier Carton (PCC)	61%	39%	2%	NA	61%	38%	1%	NA	62%	37%	1%	NA
Plastique	40%	54%	4%	7%	57%	38%	1%	3%	47,7%	46,9%	3,8%	1,6%
Verre	98%	0%	2%	NA	99,8%	0,1%	0,1%	NA	98,2%	0,3%	1,5%	NA

- Répartition géographique des tonnages par mode de reprise et par matériau

Standard	ROFIL				ROFED				ROI			
	France	UE	Asie	Reste du monde	France	UE	Asie	Reste du monde	France	UE	Asie	Reste du monde
Acier collecte sélective	71%	19%	0%	0%	47%	53%	0%	0%	81%	19%	0%	0%
Acier mâchefers	100%	0%	0%	0%	68%	32%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Acier OMR	100%	0%	0%	0%	95%	5%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Aluminium collecte sélective	88%	12%	0%	0%	21%	79%	0%	0%	44%	56%	0%	0%
Aluminium mâchefers	100%	0%	0%	0%	82%	18%	0%	0%	65%	35%	0%	0%
Aluminium OMR	100%	0%	0%	0%	73%	27%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Papier Carton (PCNC)	100%	0%	0%	0%	58%	38%	4%	0%	87%	10%	3%	0%
Papier Carton (PCC)	78%	22%	0%	0%	53%	46%	1%	0%	100%	0%	0%	0%
Plastique	73%	27%	0%	0%	67%	28%	5%	0%	79%	21%	0%	0%
Verre	99%	1%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
PCM à trier	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	79%	21%	0%	0%
PCM triés	0%	0%	0%	0%	15%	85%	0%	0%	55%	44%	1%	0%

## 5. Reprise des matériaux dans les DOM COM

Dans cette option de reprise spécifique, Citeo garantit une reprise en toutes circonstances de l'ensemble des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards par matériau, à un prix positif ou nul, départ centre de tri ou unité de traitement ou plateforme de regroupement.

Pour mettre en œuvre cette option spécifique de reprise, Citeo a contractualisé avec onze prestataires qui assurent la reprise et le recyclage de près de 40 000 tonnes d'emballages triés par les habitantes et les habitants. Ces prestations représentent un coût de plus de 2,5 millions d'euros, la valeur des matériaux ne couvrant pas les frais de transport et de rémunération des prestataires.

### *Ce qu'il faut retenir :*

La quasi-totalité des marchés utilisateurs des matériaux triés ont été impactés par la crise sanitaire. Cependant les acteurs se sont adaptés et organisés pour en limiter les impacts et permettre la continuité de l'activité dans les meilleures conditions.

## VI. Audits de traçabilité et contrôle qualité

Quelle que soit l'option de reprise, les repreneurs signataires d'un contrat de reprise avec leurs collectivités déclarent à Citeo les tonnes reprises et effectivement recyclées, conformes au standard et les éléments de traçabilité jusqu'au recycleur-utilisateur final via la plateforme dématérialisée Oscar, mise à leur disposition.

### 1. Contrôles de la qualité des matériaux triés

#### • Déroulement des contrôles qualité réalisés

Citeo réalise chaque année une campagne d'analyses de composition des matériaux triés en centre de tri. Ces analyses permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en France, en fonction de leur aptitude au recyclage, et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.

Les méthodologies d'analyse sont décrites dans des protocoles établis en collaboration avec les professions concernées afin d'établir la teneur d'emballages et/ou en papiers graphiques, la présence d'indésirables perturbateurs du recyclage et la mesure du taux d'humidité.

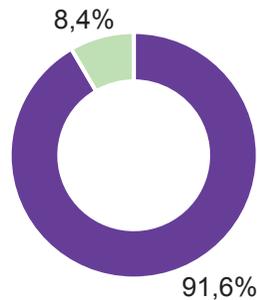
Le premier semestre de l'année 2020 a été marqué par une baisse du nombre de caractérisations, causée par la crise et les restrictions sanitaires. Toutefois, le nombre total d'analyses effectuées demeure relativement stable par rapport à l'année précédente grâce à l'intensification du rythme des caractérisations au cours du second semestre.

- **Déchets d'emballages en acier**

L'ensemble des centres de tri sont équipés d'overband dont la fonction est d'extraire les métaux ferreux (principalement les aciers).

Composition moyenne du standard acier

■ DEM Acier ■ Indésirables



Selon les 116 analyses réalisées à partir d'acier de collecte sélective dans les centres de tri en 2020, la teneur moyenne en Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) en acier s'élève à 91,6%, un chiffre stable par rapport aux années précédentes qui demeure relativement éloigné du standard (95% d'emballages en acier pour une teneur minimale en acier magnétique de 88%).

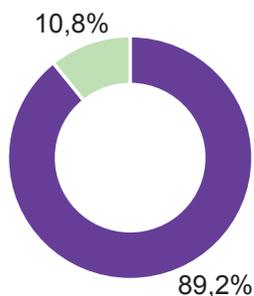
- **Déchets d'emballages en aluminium**

Suivant le niveau de modernisation des centres de tri les métaux non ferreux sont extraits de deux manières différentes :

- Manuellement par un opérateur de tri ;
- Mécaniquement par une machine à courant de Foucault (MCF).

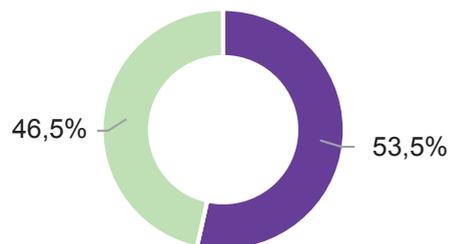
Composition moyenne ALUMINIUM

■ DEM aluminium ■ Indésirables



Composition moyenne standard petits aluminium et aluminium souples

■ DEM petits aluminium et aluminium souples ■ Indésirables



En 2020, 153 analyses ont été réalisées à partir d'aluminium rigide issu de collecte sélective. Le taux de présence en aluminium rigide observé (89,2%) dans les balles satisfait pleinement aux exigences minimales du standard (soit une teneur en emballages en aluminium de 65% qui correspond à une teneur minimale en aluminium de 45%).

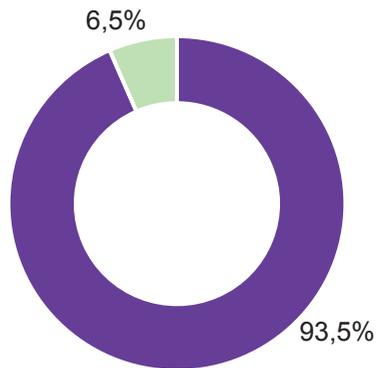
15 analyses ont également été réalisées à partir de petits emballages et d'emballages souples en aluminium, mettent en évidence un taux d'emballage en aluminium de 53,5%. Toutefois, la conformité au standard (40% de teneur en aluminium) ne peut être déterminée qu'en sortie de pyrolyse par les recycleurs finaux.

- **Déchets d'emballages en papier-carton non complexé**

Les emballages en papier-carton sont principalement triés manuellement ou mécaniquement. Quelques centres de tri commencent à s'équiper de machines de tri optique qui, pour l'instant, nécessitent encore un contrôle manuel important en sortie.

Composition moyenne standard PCNC

■ Emballages PCNC ■ Indésirables



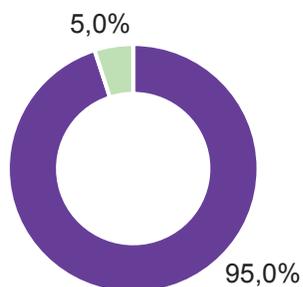
En 2020, 182 caractérisations ont été réalisées dans les centres de tri et sur les sites de recyclage. La qualité globale mesurée est relativement proche de celle attendue pour ce standard (95%).

- **Déchets d'emballages ménagers de bouteilles et flacons plastiques hors extension des consignes de tri**

Pour les territoires dont les centres de tri ne sont pas encore équipés pour pouvoir prendre en charge l'ensemble des emballages en plastique, seules les bouteilles et flacons plastiques sont triés soit manuellement soit par le tri optique qui permet la reconnaissance automatique de la résine et de la couleur.

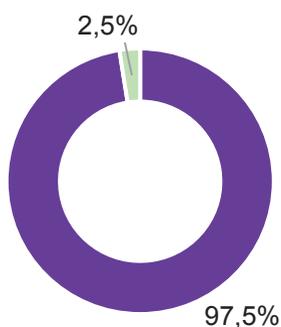
Composition moyenne des bouteilles & Flacons (F&B) en PETC (hors ECT)

■ B&F PETC ■ Indésirables



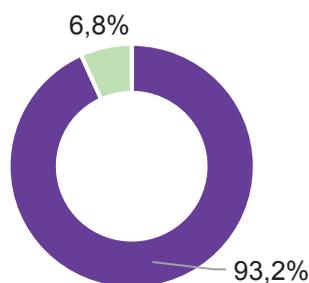
Composition moyenne des B&F en PETF (hors ECT)

■ B&F PET ■ Indésirables



### Composition moyenne des B&F en PEHD/PP (hors ECT)

■ Emballages PEHD/PP ■ Indésirables



En 2020, 318 caractérisations ont été réalisées sur les trois standards plastiques hors ECT, dans les centres de tri et sur les sites de recyclage.

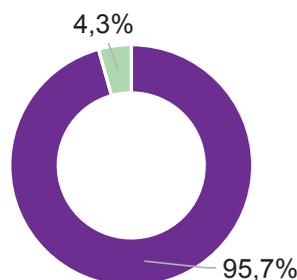
Parmi l'ensemble de ces standards bouteilles et flacons dont la pureté attendue est de 98%, on observe que seul le PET foncé respecte globalement les exigences qualité (97,5%). Pour le PET clair (95%) et le PEHD/PP (93,2%) le décalage reste néanmoins relativement stable par rapport aux mesures des années précédentes.

- **Déchets d'emballages ménagers en plastique issu des zones en extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique**

Les flux plastiques produits par les collectivités participant à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique font l'objet d'un suivi particulier de la composition des balles. Les standard plastiques issus du tri de ces emballages sont composés de bouteilles et flacons ainsi que de pots et barquettes.

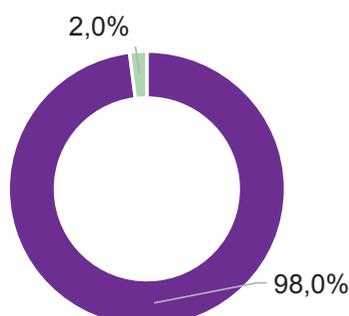
### Composition moyenne des emballages en PETC (Polyéthylène Téréphtalate Clair) - (ECT)

■ Emballages PETC ■ Indésirables



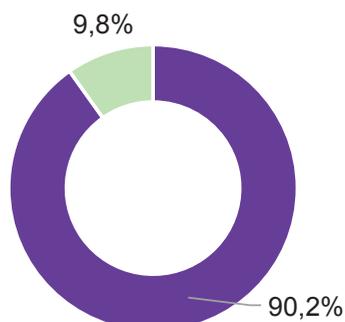
### Composition moyenne des emballages en PETF (Polyéthylène Téréphtalate Foncé) - (ECT)

■ Emballages PETF ■ Indésirables



## Composition moyenne des emballages en PE/PP/PS (en ECT)

■ Emballages PE/PP/PS ■ Indésirables



En 2020, 209 caractérisations ont été réalisées sur les standards plastique en ECT, dans les centres de tri et sur les sites de recyclage.

Le taux de pureté attendue pour les standards plastiques en ECT est également de 98%. Seul le PET foncé ou coloré respecte globalement les exigences qualité (97,5%). Pour le PET clair (95%) et le PEHD/PP (93,2%) le décalage reste néanmoins relativement stable par rapport aux mesures des années précédentes.

### • Déchets d'emballages en verre

Les emballages ménagers en verre font l'objet d'une collecte séparée. Une fois collectés, ils sont acheminés vers des plates-formes de regroupement, puis chez un traiteur qui trie et prépare le verre en calcin. Celui-ci est ensuite directement utilisé dans les fours verriers pour la production de nouvelles bouteilles.

Les camions réceptionnés en centre de traitement font l'objet presque systématiquement d'un contrôle visuel. Les données sont ensuite renseignées dans une interface web commune aux verriers (Verre Avenir) et aux traiteurs (Cyclem).

Résultats de l'année 2020 communiqués par Cyclem et Verre Avenir :

Niveau de qualité	2019	2020
Bonne	97,4%	95,4%
Moyenne	2,2%	3,8%
Mauvaise	0,4%	0,8%

Le niveau de qualité des camions réceptionnés est globalement bon. Les alertes qualité font l'objet de plan d'actions partagés entre la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France, ses Adhérents, Citeo et Adelphe.

## 2. Conditions de traçabilité des matériaux repris

### • La traçabilité

La traçabilité complète est assurée dès lors que les éléments suivants, entre autres, sont connus : l'identité du repreneur (nom et adresse), la dénomination du produit livré, la date de reprise et de livraison, le poids accepté conforme au standard, le point d'enlèvement et l'identité des recycleurs-utilisateurs finaux de la matière (nom et adresse).

Les tonnes (par standard par point d'enlèvement), ainsi déclarées par les repreneurs, sont mises en cohérence avec les éléments déclarés par les collectivités sur le « Portail Collectivité ». En cas d'incohérence, la Collectivité a jusqu'au 30 juin de l'année N+1 pour modifier et/ou faire modifier et justifier les données déclarées.

## • Les contrôles

Afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations, Citeo procède ou fait procéder par des prestataires, aux contrôles externes nécessaires sur pièces ou sur place chez les repreneurs, et chez les recycleurs-utilisateurs finaux de la matière. Un audit peut nécessiter d'intervenir chez chaque acteur du centre de tri jusqu'au recycleur final.

Ces contrôles concernent au minimum :

- La traçabilité des matériaux, afin de vérifier, sur une sélection de lots que les tonnes déclarées ont bien été reçues et recyclées par le destinataire déclaré (vérifications des preuves de livraison : bons de livraisons, tickets de pesées...);
- La vérification que les tonnages exportés en dehors de l'Union Européenne ne contribuent aux objectifs de recyclage que s'ils sont recyclés dans des conditions équivalentes aux exigences légales applicables au titre de l'article 6 « Valorisation et recyclage » de la directive 94/62/CE modifiée.

Le référentiel retenu par Citeo dans le cadre des contrôles effectués auprès de recycleurs situés en dehors de l'Union Européenne repose sur la vérification des trois principes limitativement énumérés ci-après :

- L'entreprise dispose des autorisations pour importer des déchets d'emballages ménagers et exercer son activité ;
- Le procédé de recyclage utilisé fait appel à des techniques industrielles permettant de traiter les déchets d'emballages ménagers ;
- L'entreprise a un système de gestion des déchets de son activité permettant leur élimination dans des conditions conformes à la législation nationale du pays dans lequel elle exerce son activité.

## • Bilan et constats

Depuis 2018, 221 contrôles ont été réalisés dont 54 hors Union Européenne.

La mondialisation du marché des déchets et leur recyclage hors U.E, pour une minorité d'entre eux, ont été au cœur de l'actualité depuis 2019. C'est pourquoi les audits de conformité hors Union Européenne sont en nette augmentation. Dans ce contexte Citeo a mené une réflexion avec ses parties prenantes pour sécuriser ces opérations de recyclage. Le référentiel de contrôle ainsi mis à jour sera envoyé pour avis aux ministères courant 2021.

Les tonnes exportées hors Union Européenne représentent moins de 1 % des tonnes recyclées annuellement alors que les audits de conformité afférents représentent 24 % des audits commandés.

### **Bilan des audits 2019 :**

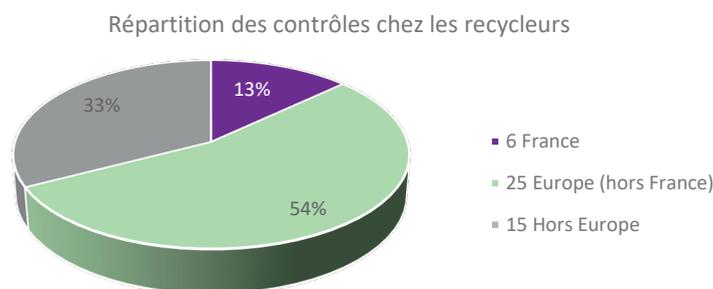
En 2019, 63 contrôles ont été commandés, 62 chez les recycleurs et 1 chez un repreneur.

- **Bilan sur la traçabilité :** Sur les 1 176 lots contrôlés soit 32 713 tonnes. 27 % ont fait l'objet d'une procédure de levée de défaut de traçabilité.  
Les lots non retrouvés lors des contrôles effectués par les bureaux d'études représentent des non-conformités administratives : les informations de déclaration n'ont pas permis de retrouver la traçabilité de ces camions lors des contrôles : n° de lot erroné, intermédiaire non mentionné, rupture de charge non déclarée.  
Pour ces lots, les bureaux d'études interrogent les repreneurs et/ou intermédiaires concernés par le ou les lots présentant un défaut de traçabilité pour obtenir les explications adéquates et les preuves de livraison que le site contrôlé n'aurait pas été en mesure de fournir lors de l'audit. Les preuves réceptionnées et analysées permettent de lever les non-conformités.  
100% de ces non-conformités ont été levés suite à la procédure de levée de défaut de traçabilité sans impact sur les soutiens versés aux collectivités.

- **Bilan sur la conformité des recycleurs situés hors Union Européenne :**  
 Sur les 63 contrôles commandés, 21 contrôles concernaient des recycleurs situés hors Union Européenne (soit 33 %).  
 Sur ces 21 contrôles :
  - o 1 site fermé sans impact sur les soutiens financiers des collectivités : Non-conformité levée avec les preuves documentaires fournies par les repreneurs concernés ;
  - o 3 refus d'audit avec impact sur les soutiens financiers des collectivités : (488 tonnes non prises en compte pour le calcul des soutiens des 17 collectivités concernées) ;
  - o 1 site fermé avec impact sur les soutiens financiers des collectivités : (137 tonnes non prises en compte pour le calcul des soutiens des 7 collectivités concernées).

**Bilan des audits 2020 :**

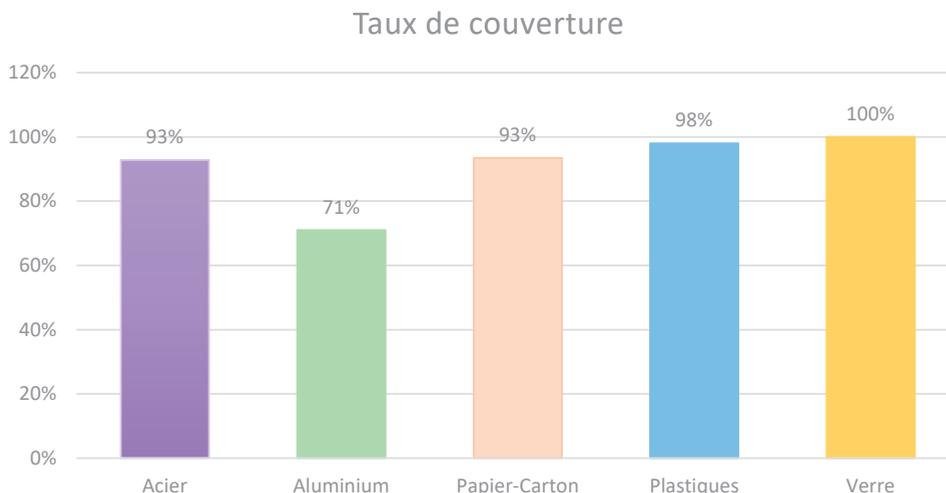
En 2020, la crise sanitaire mondiale a fortement ralenti la programmation des contrôles. Le nombre de contrôles a par conséquent été ajusté à la baisse. Ainsi, 46 contrôles ont été commandés chez les recycleurs :



Tous les résultats des contrôles ne sont pas finalisés et feront l'objet d'un bilan sur l'année 2021.

• **Taux de couverture depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (données du 07 décembre 2020)**

A la fin de la période d'agrément, le titulaire devra avoir ainsi fait contrôler des repreneurs et des recycleurs-utilisateurs finaux représentant au moins 95 % des tonnages recyclés par matériau. A date, le taux de couverture des tonnages recyclés par matériau est le suivant :



**Ce qu'il faut retenir :**

46 contrôles commandés en 2020 dont 15 contrôles de conformité hors Union Européenne qui couvrent les cinq matériaux, quelle que soit l'option de reprise, pour toutes les destinations (France, Europe, Hors Europe).

## VII. Dispositifs de collecte et de tri

### 1. Les mesures d'accompagnement auprès des collectivités

Citeo et Adelphe mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage en proposant des mesures d'accompagnement qui viennent compléter et renforcer les autres dispositifs de soutiens financiers usuellement en place. Le montant total des aides à l'investissement pour la collecte et le tri attribué au cours de l'agrément 2018-2022 représente plus de 182 M€. Ces aides, attribuées par campagnes successives d'appels à projets, permettent de mobiliser les acteurs concernés pour augmenter les performances de collecte, de moderniser les centres de tri et déployer l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur l'ensemble du territoire français métropolitain.

- **Extension des consignes de tri à tous les emballages (simplification du geste de tri)**

En 2020, Citeo a décidé d'organiser une phase intermédiaire de sélection destinée exclusivement aux collectivités qui ne présentaient pas de projets collecte ou d'ECT assez étayés pour être sélectionnées en phase 3, et ainsi leur éviter d'attendre plus d'un an pour recandidater, portant ainsi à 40,4 millions d'habitants la population totale sélectionnée dans le cadre des Appels à Projets de Citeo. (+0,9M par rapport à 2019). D'ici fin 2022, la totalité du territoire français devrait être engagée dans le processus de sélection des projets d'extension des consignes de tri.

Au 31 décembre 2020, la population en capacité de trier tous ses emballages est de 33 millions d'habitants.

- **Appels à projets Collecte**

Les appels à projets pour l'optimisation de la collecte comprennent différents leviers d'amélioration des performances et de maîtrise des coûts de collecte (amélioration de la desserte, amélioration/développement de la collecte de proximité, réduction de fréquence, harmonisation des schémas de collecte et captage des papiers diffus collectés par le SPPGD).

À l'issue de l'ensemble des phases de sélection, 197 projets d'optimisation de la collecte ont été sélectionnés (+12 par rapport à 2019) : 12,6 millions d'habitants sont actuellement concernés.

- **Appels à projets Tri**

Les projets de transformation, et la demande d'aide afférente, effectués dans le cadre des appels à projets sont en lien avec le projet d'extension de consignes de tri des collectivités locales clientes du centre de tri. Fin 2020, 75 centres de tri sont lauréats des appels à projets de Citeo. Parmi eux, 60 ont terminé leurs travaux de modernisation et sont en mesure de trier l'ensemble des flux de collecte sélective en extension de consigne dont les pots/barquettes et les films.

- **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Collecte innovante et solidaire**

En janvier 2019, Citeo (en collaboration avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'ADEME) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la collecte innovante poursuivant un double objectif : mieux capter le gisement d'emballages et de papiers dans les territoires à fort potentiel et mobiliser activement les citoyens sur le geste de tri en l'associant à une cause solidaire et/ou en le rendant plus ludique et innovant. 13 projets supplémentaires ont été sélectionnés en 2020 dans le cadre de l'AMI Collecte Innovante et Solidaire, portant à 39 le nombre de projets accompagnés dans le cadre de ce dispositif mené en collaboration avec le Ministère de la Transition Écologique et l'ADEME.

- **Expérimentation du dispositif de consigne pour réemploi (verre)**

Lancé en 2019 par Citeo avec l'ADEME, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Réemploi du Verre s'est clôturé le 30 décembre 2020 après plus d'une centaine de prises de contact et 39 candidatures déposées sur tout le territoire français (y compris les DOM COM). L'objectif de cet AMI est triple :

- Capitaliser afin de contribuer et partager sur les standards et référentiels d'efficacité environnementale et économique ;
- Soutenir les projets permettant la mise sur le marché d'emballages réemployables ;
- Améliorer les dispositifs locaux existants.

Cet AMI propose un soutien technique et financier aux projets qui contribueront au développement du dispositif de réemploi, à savoir :

- Les études pour mieux comprendre les potentiels de réemploi dans les territoires et faire émerger des dynamiques locales ;
- Les expérimentations pour tester la viabilité économique et environnementale du réemploi selon les acteurs et les segments de marché concernés ;
- La mise en place d'équipements comme notamment le site dédié au lavage.

Depuis le lancement de l'AMI, ce sont 30 projets qui ont obtenu le soutien de Citeo.

**Ce qu'il faut retenir :**

Mesures d'accompagnement : plus de 180 Millions d'euros (dont 150 M€ pour la filière Emballages).

Extension des consignes de tri : 40,4 millions d'habitants sélectionnés (+0,9 en 2020).

Appel à projets Collecte : 197 projets d'optimisation sélectionnés (+12 en 2020).

Appel à projets Tri : 75 centres de tri sélectionnés.

Appel à Manifestation d'Intérêt Collecte Innovante et solidaire : 13 projets sélectionnés en 2020.

Appel à Manifestation d'Intérêt Réemploi Verre : 7 projets déposés en 2020.

## 2. Les projets de collecte de proximité

- **Design du point tri de demain pour les villes**

Favoriser le geste de tri dans les villes nécessite d'implanter plus de points tri, visibles, accessibles en permanence sur l'espace public. Ces points tri devront répondre à des contraintes urbanistiques mais surtout être dotés de fonctionnalités qui favoriseront leur utilisation. Pour les déterminer, Citeo a conduit avec les Agences OKONI et Aurel un projet de design thinking. L'objectif : créer des prototypes de points tri et les tester en plein centre de Bordeaux pendant 2 semaines. L'observation des usages a permis de proposer un cahier de fonctionnalités diffusé à l'ensemble des acteurs de la ville (collectivités, équipementiers, opérateurs de collecte) afin d'accompagner les territoires et stimuler le marché des conteneurs de tri.

- **Utilisation de l'intelligence artificielle et de la blockchain**

Une première expérimentation a été conduite sur 2019-2020 avec la Collectivité de l'Oise afin de tester une solution d'évaluation de la qualité du geste de tri lors de la collecte, combinant reconnaissance visuelle et intelligence artificielle.

Cette solution ayant donné des résultats encourageants, le dispositif a été intégré à l'appel à projets lancé fin 2020 par Citeo pour tester ces solutions à plus grande échelle : deux candidats ont été retenus (les projets sont en cours de mise au point).

### 3. Poursuite du « flux développement »

Le développement de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages plastiques nécessite d'adapter les centres de tri à l'arrivée de nouveaux flux.

L'objectif : trier les nouveaux plastiques selon les besoins et les niveaux de qualité attendus par les professionnels du recyclage. Pour répondre à cet objectif, un nouveau standard appelé « flux développement » a été créé, pour lequel Citeo est devenu un repreneur possible sur demande, conformément au cahier des charges d'agrément. Composé de diverses résines plastiques issues principalement de l'extension des consignes de tri, le flux développement est produit en centres de tri, surtrié, puis orienté vers des sites de recyclage sélectionnés par appels d'offres.

Courant 2020, Citeo a accompagné la montée en puissance de cette activité avec :

- La reprise de 5 000 tonnes de « flux développement » dans le cadre de contrats de reprise avec des collectivités locales ;
- Le surtri de ces tonnes dans 7 centres choisis par Citeo au terme d'un appel d'offre ;
- L'adaptation du surtri pour réaliser des séparations permettant de tester certaines filières de recyclage (PET opaque blanc ; barquettes complexes) ;
- Recyclage des tonnes surtriées majoritairement en France et dans des pays limitrophes.

Cette montée en puissance se poursuivra dans les années à venir.

### 4. Le déploiement de 420 RVM (Reverse Vending Machine ou automate de collecte)

Citeo a débuté il y a 7 ans l'expérimentation d'un dispositif de collecte de ces emballages, via des RVM. Le principe est de proposer et d'inciter les consommateurs à retourner leurs bouteilles plastiques vides en l'échange d'un ou deux centimes d'euro par bouteille, en bon d'achat ou en don à une association<sup>1</sup>.

Depuis 2014, 210 automates de collecte ont été ainsi déployés, répartis entre 3 opérateurs (Réco, Ecopet et Lemon Tri), ce qui a permis de collecter un total de 14 600 tonnes de bouteilles et flacons, dont 1 600 tonnes entre janvier et juillet 2020. L'expérimentation menée est arrivée à son terme en juillet 2020 montrant que les RVM offraient une solution efficace et complémentaire au bac jaune pour augmenter les performances de recyclage des bouteilles plastiques. C'est dans cette optique que Citeo a lancé en février un appel d'offres afin de permettre un déploiement mesuré et encadré de 420 automates de collecte (RVM) en France métropolitaine.

Cet appel d'offres a été composé de 3 lots :

- Lot 1 : lot principal de 380 automates installés dans des espaces privés de vente (Distribution) ;
- Lot 2 : lot de 20 automates installés sur l'espace public ;
- Lot 3 : lot de 20 automates « multi-flux » (PET + cannettes + briques).

*A noter le lot 2 n'a pas été attribué faute de candidat.*

Les résultats ont été publiés à la suite des 2 vagues de sélection : sélection de 250 emplacements en juillet puis 150 emplacements en novembre. Les installations se feront au fur et à mesure de l'avancée du projet, en fonction des échanges entre les candidats, les sites d'implantation et les collectivités locales compétentes, dont la consultation a été demandée en amont de toute candidature. Le partenariat entre Citeo et les lauréats se terminera au 31 décembre 2025.

En parallèle, l'expérimentation RVM menée à Paris et à Marseille, en magasin de proximité (57 machines au total) est arrivée à son terme le 31/12/2020.

---

<sup>1</sup> *A noter : Il ne s'agit pas d'un dispositif de consigne. La gratification via les RVM est un dispositif qui récompense le geste de tri du consommateur, sous forme d'un bon ou d'un don, alors que la consigne est une organisation qui permet de restituer au consommateur le montant prélevé, en plus du prix de vente du produit, lors de son acte d'achat.*

## 5. Les actions en Hors Foyer

La crise COVID a eu des impacts conséquents sur les acteurs du hors foyer et la consommation nomade : annulation d'évènements, fermeture d'établissements et restrictions de déplacements ont fortement impacté et fragilisé le secteur. Ces incertitudes et les difficultés économiques rencontrées par les acteurs se sont manifestées par le report des projets et des investissements et/ou par un changement de priorités des porteurs de projet. Malgré cet environnement incertain, Citeo a continué ses actions auprès des acteurs en proposant des solutions pour les accompagner à la future reprise de leurs activités.

### • Équipement de collecte sélective pour la consommation nomade dans la rue

L'évolution des modes de vie et le développement de la consommation nomade sont des marqueurs forts de la période actuelle. Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de recyclage nationaux et européens, Citeo s'est rapproché du groupe JCDecaux, équipementier reconnu de la Ville, afin de concevoir, fabriquer et expérimenter une borne de tri permettant :

- De répondre aux contraintes d'intégration urbaine (formes, dimensions...);
- D'être lisible, compréhensible et facile d'usage pour les trieurs ;
- D'être respectueuse des conditions de travail pour les équipiers de collecte.

Malgré la crise sanitaire, le projet a continué avec la fabrication de maquettes à l'échelle 1:1. L'année 2021 sera consacrée à la mise au point de l'expérimentation avec les deux villes qui auront été sélectionnées. Les résultats de ce projet seront portés à la connaissance du plus grand nombre fin 2021.

### • Extension et déploiement de la plateforme Quitri®

Lancée en 2019, la plateforme digitale Quitri® vise à accompagner les gestionnaires d'établissements et organisateurs d'évènements à mettre en place le tri facilement. Suite à la crise, les acteurs ont été moins nombreux à s'inscrire et à utiliser Quitri® et les actions de communication liées à la plateforme ont été repoussées.

Cependant, la plateforme a continué à se développer avec l'extension de son périmètre aux gestionnaires d'établissements et lieux accueillant du public et des salariés (bureaux, aéroports, parcs d'exposition, aires d'autoroute, parcs et jardins...). Ces acteurs pourront trouver sur Quitri® les bonnes pratiques de la mise en place du tri dans leurs espaces, sous forme de guide rédigé grâce à des expérimentations menées en partenariat avec un acteur emblématique du secteur. Ainsi, le guide de bonnes pratiques du tri dans les aéroports a été mis en ligne fin 2020. Quitri® totalise plus de 2 500 visiteurs par mois.

En 2021, Citeo continuera à mettre à jour les guides de bonnes pratiques et à améliorer des nouvelles fonctionnalités de Quitri® avec l'extension du périmètre aux prestataires et collectivités (mise en ligne en avril), une FAQ détaillée et personnalisée par type d'acteurs, et un générateur d'affiches de tri personnalisables et clé en main.

D'autre part, les projets expérimentaux du programme « Vous triez, nous recyclons » au sein de plusieurs établissements recevant du public faisant appel à des prestataires privés (aéroport Roissy CDG, Stade de France, Disney, Zoo la Flèche), ont permis de collecter plus de 540 tonnes d'emballages issus de la consommation nomade.

- **Déploiement du programme « Gardez et Triez vos déchets »**

Le programme des panneaux « Gardez et Triez vos déchets » co-construit en 2019 avec Gestes Propres et les acteurs majeurs des espaces naturels (Office National des Forêts, Voies Navigables de France, Rivages de France, Parcs Naturels Régionaux, France Nature Environnement) a continué son déploiement en 2020. Désormais, la demande de devis pour l'achat de panneaux est facilitée et fluidifiée grâce à un formulaire en ligne accessible sur Quitri®.

La promotion « Un panneau acheté, un panneau offert par Citeo » a laissé place fin 2020 à une formule permettant davantage de mobilisation des gestionnaires d'espaces naturels ciblés par le programme avec les « opérations flash » menées en partenariat avec des acteurs fédérant ces gestionnaires. Durant ces opérations limitées dans le temps, Citeo offre des panneaux « Gardez et Triez » aux premiers gestionnaires adhérents au programme. Ainsi, l'opération en partenariat avec l'ANMSM (Association Nationale des Maires des Stations de Montagne) a suscité un vif intérêt de la part des stations de ski adhérentes et une deuxième opération a été menée au printemps 2020 avec l'ANETT (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques). L'objectif pour Citeo est d'en mener une par saison, avec des partenaires représentant différents espaces naturels.

- **6<sup>ème</sup> année du partenariat avec Chaque Canette Compte**

La 6<sup>ème</sup> année de partenariat avec Chaque Canette Compte a été impactée par les annulations d'évènements et des restrictions pour de nombreux établissements recevant du public (ERP). Cependant, plusieurs initiatives ont pu être menées avec succès en 2020 avec le PixelCan sur 2 Fanparks du Tour de France et le concours en partenariat avec le Sytrad (Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme). Ce concours a mobilisé 30 lycées du territoire autour du recyclage afin de réaliser une fresque en canettes collectées par les élèves. Plusieurs prix ont été décernés, notamment le prix « coup de cœur du public » sur les réseaux sociaux. Plus de 830 tonnes d'emballages (en majorité bouteilles et cannettes) ont pu être collectées, triées et recyclées via les partenaires de collecte du programme.



- **Autres partenariats et collaborations**

En parallèle, Citeo a continué ses actions d'accompagnement auprès :

- D'épiceries solidaires : création d'un guide et des animations de webinars pour former les animateurs du réseau ANDES à la mise en place du tri dans les épiceries solidaires ;
- De bureaux : participation et contribution au Circul'R Office Challenge qui a permis la publication d'un guide de bonnes pratiques pour développer la circularité au bureau et a créé une communauté d'acteurs engagés échangeant leurs bonnes pratiques ;
- Du Club Métiers Orée « Gestion des Déchets dans les ERP » : co-présidence et animation de deux interventions sur la Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire et les filières de recyclage.

## VIII. L'éco-conception

Citeo et Adelphe accompagnent les entreprises clientes dans l'amélioration de l'éco-conception de leurs emballages. L'objectif est de tendre vers 100% d'emballages réemployables ou recyclables d'ici 2025.

### 1. Aider les clients à éco-concevoir leurs emballages

En 2020, les actions de R&D en faveur de l'éco-conception se sont poursuivies malgré la crise sanitaire. L'avancée de ces travaux a notamment fait l'objet d'une synthèse intermédiaire publiée en novembre : [Brochure R&D](#) emballages souples, pots et barquettes, disponible en ligne.

Elle a également été présentée lors de deux demi-journées 100% digitales, une sur les emballages souples et une sur les pots et barquettes. Ces 2 évènements ont fait intervenir les porteurs des différents projets et ont rassemblé 1 140 participants.

Des avancées notables des travaux en partenariat avec les Centres Techniques (CTP, IPC, CTCPA) ont également vu le jour, concrétisées par exemple par le début de la mise en œuvre de la ligne de recyclage pilote des emballages en PE, par l'aboutissement du projet e-bliss pour développer les solutions de routage de demain et par le prototypage de gobelets contenant plus de 95% de cellulose.

Les publications d'avis techniques (avis CEREC, avis COTREP...) se sont poursuivies, ainsi que les mises en relation d'acteurs de l'économie circulaire : start-ups apporteurs de solutions, centres techniques apporteurs de compétences, entreprises de la Grande Consommation, PME, fournisseurs d'emballages, recycleurs.



En 2020, Adelphe a lancé la première édition du concours d'éco-conception des emballages : le Millésime. Dédié spécifiquement au secteur des Vins et Spiritueux, il a rassemblé plus de 50 structures réparties en deux catégories (entreprises de moins de 50 salariés et de plus de 50 salariés).

Au total, 6 projets finalistes (3 par catégorie) ont été sélectionnés par un Jury constitué de professionnels de l'emballage. C'est ensuite le vote du public qui a fait émerger les deux lauréats (près de 2 000 votes recensés qui ont compté pour 40% de la note finale). La cérémonie de remise des prix a eu lieu à l'occasion du Salon International de l'Agriculture de Paris, où les deux projets gagnants ont été révélés : le Château Brillette (Moulis en Médoc, 33) et l'Union des Vignerons des Côtes du Rhône (Tulette, 26).

Malgré la pandémie, les groupes de travail (GT) pilotés par Adelphe ont continué en 2020. Les travaux sur l'éco-conception des 2 emballages phares du secteur des vins & spiritueux et de la santé ont continué à avancer :

- Sur le bag-in-box, 2020 fut l'occasion de préparer la clôture des 2 ans de travail du groupe constitué de 47 entités du monde des vins & spiritueux, fabricants d'emballages et partenaires techniques. Les connaissances produites par ce GT ont ainsi pu être formalisées au sein d'un guide d'éco-conception des poches (publication 1<sup>er</sup> semestre 2021 à l'issue de tests de recyclage menés avec le COTREP) et ont permis d'alimenter et préparer l'événement prospectif du « BIB de demain » ;
- Sur le blister de médicament, 2020 a permis une montée en puissance et un intérêt croissant du secteur pour les questions d'éco-conception : le GT Blister est en effet passé de 24 entreprises représentés en 2019 à près de 60 entités à fin 2020. Des tests de triabilité ont été réalisés ainsi que des évaluations environnementales des options de blister.

Enfin, au cours d'une année marquée par la Loi AGECE, Adelphe a souhaité mener une étude relative à la dispensation à l'unité des médicaments, pour identifier les scénarios de déploiement ainsi que les effets de ce dispositif sur la production d'emballages et notamment de blisters.

## 2. Diffuser la connaissance et accompagner les entreprises

En 2020, Citeo a renforcé son offre d'accompagnement digitale pour sensibiliser toujours plus d'entreprises à l'éco-conception. Ce sont ainsi plus de 200 entreprises supplémentaires qui ont été sensibilisées en 2020 pour un total de 1 190 entreprises (clients et fournisseurs) accompagnées depuis 2018 (hors webinars).

Citeo a également animé de nombreux webinars sur l'éco-conception aussi bien sur les modules standards (introduction à l'éco-conception ; Concevoir un emballage recyclable ; Optimiser ou alléger vos emballages, etc.) que sur les modules thématiques pour les experts (sortir du PVC, les emballages souples, les étiquettes, etc.). Au total ce sont 1 362 entreprises clientes qui ont suivi nos webinars en 2020, en augmentation par rapport aux 982 de 2019.

De son côté, Adelphe a continué d'accompagner ses clients en éco-conception avec :

- La Fédération Française des Spiritueux (FFS) : Les maisons Giffard et Cointreau se sont prêtées à l'exercice afin d'améliorer la recyclabilité de leurs emballages (étiquettes, capsules, etc.). Un atelier de restitution collective a été organisé fin 2020 : 67 entreprises se sont inscrites pour bénéficier du retour d'expérience des adhérents ;
- Les webinars : près de 90 clients en éco-conception ont été touchés, à travers, notamment, un webinar annuel sur le réemploi et le verre qui a mobilisé 224 participants. La note de satisfaction globale s'élève à 9/10.

Enfin, Adelphe a développé le "macaron" (auto-collant ou chevalet de comptoir) à apposer dans les points de vente, sur les sites internet ou les réseaux sociaux, permettant aux consommateurs de reconnaître les entreprises engagées dans la filière du recyclage et valorisant ainsi l'engagement des clients d'Adelphe dans le dispositif de recyclage.

## IX. Le réemploi

### 1. Pédagogie et montée en compétences de nos clients

Pour mieux sensibiliser les metteurs en marché aux enjeux des emballages réemployables, Citeo multiplie les prises de parole et le partage d'expérience avec notamment :

- #PlusOnSaitMieuxOnFait : lors d'un LinkedIn live, le contexte réglementaire, les pratiques existantes et les actions de Citeo ont été présentés. Une session de questions-réponses a permis également d'apporter des éléments complémentaires aux participants connectés ;
- Les journées R&D : dans le cadre de la journée « barquettes », une table ronde a été organisée avec les acteurs du réemploi pour présenter les alternatives à l'usage unique.

### 2. Lancement des travaux de définition des gammes d'emballages

En réponse à l'article 65 de la loi AGEC, Citeo a entamé les discussions avec les metteurs en marché et leurs fédérations professionnelles pour définir d'ici octobre 2021 un projet de gammes d'emballages réemployables standardisés pour la restauration, les boissons et les produits frais. Ces travaux vont nécessiter un grand niveau de concertation des acteurs concernés, qui sont en mesure d'identifier les freins et les opportunités : industriels, distributeurs, experts, opérateurs de transport et de lavage.

Des sprints (ateliers de co-construction) seront organisés au printemps 2021 afin de :

- Pré-identifier les typologies d'emballages qui seront demain dans la gamme d'emballages standards ;
- Définir les processus opérationnels de réemploi (récupération, transport, lavage) auxquels devront être adaptés les emballages standardisés ;
- Tester la faisabilité de ces gammes au niveau économique, opérationnel et environnemental.

## X. Le recyclage

### 1. Création de nouvelles filières de recyclage

#### • Vers le 100% solutions

Dans le cadre d'une feuille de route précise, l'équipe développement du recyclage s'intéresse en particulier aux emballages les moins faciles à recycler à date : petits aluminiums, fibreux, pots, barquettes, films et sacs... L'objectif ? Collaborer avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, au développement nouvelles filières de recyclage et à la pérennisation de celles déjà existantes. Détection, financement et accompagnement de projets, veille terrain, mise en place de groupe de travail dédiés, expertise matériaux et des marchés du recyclage sont autant d'outils déployés pour atteindre le 100% solutions. 2021 verra notamment l'aboutissement de certains des 12 projets de R&D issus de l'appel à projets 2019 qui bénéficient d'un financement de 5 M€ sur 3 ans pour le développement des filières de recyclage et la création de débouchés à valeur ajoutée.

### 2. Amélioration de la qualité des boucles de recyclage existantes

#### • Le recyclage des plastiques : vers toujours plus de valeur ajoutée

Faisant face à des enjeux sanitaires constamment renforcés et conscient des limitations imposées par certaines technologies de recyclage (baisse des propriétés matière, non aptitude au contact alimentaire, panel de couleur restreint...) Citeo accompagne ses partenaires à développer de nouveaux débouchés.

Actif sur l'ensemble des résines polymères principalement utilisées dans l'emballage, Citeo a engagé des travaux sur le PS, le PET ou encore les PE/PP. Dans ce cadre, Citeo a mis en place en 2020 deux consortiums réunissant les acteurs de la filière du polystyrène et des films plastiques, avec pour objectif d'étudier les conditions de mise en place de leur recyclage optimisé. Ces travaux se poursuivront en 2021, tout comme ceux visant à promouvoir l'utilisation de PE et de PP recyclé dans l'emballage, via des procédés mécaniques ou chimiques. Enfin, plusieurs partenariats établis avec différents acteurs de la chaîne de valeur devraient permettre à Citeo de concrétiser à courte échéance des solutions pérennes de recyclage emballages PET, barquettes et opaques.

- **Nouvelles technologies de tri : marqueurs et intelligence artificielle au service de la qualité**

Afin de répondre aux enjeux liés à la qualité des flux en sortie de centre de tri mais également aux besoins croissants de séparation des emballages (alimentaires vs. non alimentaires, barquette vs. bouteille...) Citeo explore les nouvelles technologies de tri. Ainsi, 7 projets dédiés à l'utilisation de l'intelligence artificielle de la collecte au recyclage ont été sélectionnés fin 2020 dans le cadre d'un Appel à Projet. Ils feront l'objet d'un financement d'environ 1,5 M€ sur 2 ans et d'un accompagnement des équipes de Citeo. Les solutions de marquage font elles aussi l'objet d'investigations, Citeo ayant renouvelé en 2020 et 2021 son engagement dans le projet de référence sur le sujet en Europe : Holygrail 2.0.

- **La recyclabilité des capsules en PVC**

A travers un appel à projets en R&D pour l'amélioration de la recyclabilité, Adelphe soutient financièrement et méthodologiquement le projet porté par la Bouchonnerie et Capsulerie Rémy, Celliers des Dauphins et Distripac. L'objectif : supprimer l'utilisation du PVC dans les capsules de surbouchage thermoformées des bouteilles de vins et spiritueux. En 2020, les travaux ont permis de tester d'autres résines plastiques pour aboutir à une solution mono-matériau et ainsi améliorer le bilan environnemental de l'emballage. Le marché cible est de 400 tonnes de PVC.

## **XI. Communication, Information, Sensibilisation**

### **1. Les campagnes de communication nationale**

- **Campagne « COVID 19 »**

Afin de rappeler les consignes de tri durant la période de confinement, notamment pour lutter contre les erreurs de tri des mouchoirs en papier, ainsi que des gants et masques en plastique que les collectivités retrouvent dans les centres de tri, Citeo a réalisé deux vagues d'information sur les réseaux sociaux avec un concept créatif de signalétique simple pour un repérage immédiat de ce qu'il faut faire et ne pas faire.

***Ce qu'il faut retenir :***

35 millions d'impressions permettant de voir l'information dans le fil d'actualité des internautes.  
Plus de 45 000 engagements (likes, partages, commentaires) qui reflètent l'intérêt pour ce sujet d'actualité lors de ce premier confinement.

- **Campagne de mobilisation durant la période estivale**

Cette campagne est articulée autour de partenariats radios (Europe 1, Fun radio, RTL, RTL2, Virgin) ayant une approche éditorialisée pour construire un discours pédagogique et affinitaire avec les auditeurs, notamment grâce à l'engagement des animateurs vedette. Parallèlement pour aider les Français à bien trier sur leur lieu de villégiature, une campagne digitale a été lancée afin de promouvoir le service Guide du tri de Citeo et du nouveau quiz sur le site triercestdonner.fr pour apprendre ludiquement à bien trier avec le Défi-tri spécial 'été'.

Par ailleurs, une opération spéciale a été organisée avec des influenceurs qui ont partagé un moment de convivialité (le pique-nique) afin de rappeler les bons gestes de tri.

Enfin Citeo s'est de nouveau associé à deux festivals dématérialisés sur internet, (We Love green et Cabaret Vert), confortant ainsi sa présence et sa légitimité dans ce milieu fédérateur des jeunes de 15-30 ans.

***Ce qu'il faut retenir :***

Près de 20 millions d'auditeurs cumulés en radio soit 41% des Français exposés.  
80 000 visites sur le site triercestdonner.fr.  
10 000 téléchargements de l'appli Guide du tri de Citeo.  
200 000 jeunes sensibilisés via les festivals dématérialisés.  
250 000 followers sensibilisés via les partenariats avec 8 influenceurs.

- **Campagne Emballages salis**

Cette campagne s'attache au sujet de l'emballage sali, premier frein au geste de tri systématique.

Cette nouvelle saison de « *Trier, c'est donner* » rappelle la consigne de tri et les bénéfices environnementaux du recyclage des emballages concernés par la souillure, en particulier les boîtes de conserve, cartons et briques alimentaires, bouteilles et pots en verre.

En télévision, le principe du témoignage de trieurs a été repris avec 6 nouveaux spots. Dans la presse féminine, le concept des fiches cuisine a été adapté en fiches « recettes de tri » donnant consignes de tri et éclairant sur le processus de recyclage, tout en mettant en perspective les bénéfices environnementaux. En digital, ces fiches recettes ont été déclinées en vidéos sur le même principe. Par ailleurs ces messages ont été relayés par des influenceurs sur Youtube et Instagram.

A cette occasion, une page web dédiée a été créée sur le site [triercestdonner.fr](http://triercestdonner.fr) ainsi qu'un nouveau quiz permettant d'améliorer ses connaissances sur le tri des emballages salis.

**Ce qu'il faut retenir :**

Plus de 77% de la population exposée en télévision.  
3 millions de lecteurs sensibilisés via Elle, Gourmand, Femme actuelle.  
11 millions de vidéos vues sur le Web.  
135 000 visites sur la page web dédiée  
300 000 followers sensibilisés via les partenariats avec 6 influenceurs.  
Une campagne fortement relayée en presse et sur le web (audience estimée 800 000).

- **Partenariat INC-60millions de consommateurs**

Citeo a co-réalisé en partenariat avec l'Institut National de la Consommation deux séries d'émissions pédagogiques et pratiques pour répondre aux questions les plus fréquentes des consommateurs. Ainsi, cinq émissions « ConsoMag » ont été diffusées sur France Télévision entre novembre et décembre et un programme court « La minute info » de 10 vidéos a été proposé gratuitement aux chaînes nationales et régionales, Web TV et sites web d'informations et institutionnels (notamment collectivités).

Parallèlement à la diffusion des vidéos sur les réseaux sociaux (Facebook Instagram), des créations complémentaires au ton léger et décalé ont été réalisées en lien avec les thématiques de la série Minute info (consignes de tri, bénéfices environnementaux, idées reçues).

**Ce qu'il faut retenir :**

3 millions d'audience des émissions ConsoMag sur France télévision.  
60 télévisions (dont 16 chaînes nationales), 17 web TV's et 60 sites web dont sites de villes, départements et collectivités ont diffusé le programme La minute info.  
21 000 vidéos vues « Minute info » à 100% sur les réseaux sociaux.  
359 000 vues des créations complémentaires.

- **Campagne de fin d'année pour valoriser l'engagement des trieurs et rappeler les bons gestes de tri**

Une campagne pluri-media diffusée durant le mois de décembre avec des spots TV mettent en scène tous les trieurs engagés des saisons précédentes de « *Trier, c'est donner* » pour souligner la dimension de « don » du geste de tri. Ces spots ont été complétés par de courtes vidéos pédagogiques diffusées en digital pour rappeler les bons gestes de tri (ne trier que les emballages, les déposer en vrac dans les bacs, ne pas les mettre dans les sacs, ne pas imbriquer les emballages, les trier même sales...). Parallèlement, le spot radio de 2019 dans lequel la somme des gestes de tri individuels permet de retranscrire la musique de « Vive le vent » a été de nouveau diffusé.

**Ce qu'il faut retenir :**

82% des Français exposés en télévision.  
50% des Français exposés en radio.  
Près de 18 millions de vidéos vues sur le web.

- **Partenariat avec la régie solidaire Goodeed**

Depuis le lancement du programme « *Trier c'est donner* » en 2019, Citeo s'est associé avec la régie solidaire Goodeed. Pour chaque vidéo Citeo visionnée sur leur site web et leur réseau de sites partenaires, Citeo reverse des dons à des projets solidaires. Par ailleurs Citeo événementialise ses quiz « défi-tri » sur le site [triercestdonner.fr](http://triercestdonner.fr) sur le même principe : pour chaque défi-tri réalisé, Citeo reverse des dons.

**Ce qu'il faut retenir :**

Plus d'1,1 millions de vidéos vues.  
+ de 24 500 Défis-tri réalisés.  
22 projets associatifs solidaires.  
106 700€ reversés par Citeo.

## 2. Sensibilisation au geste de tri et information sur les consignes de tri via le digital

- **Triercestdonner.fr, la plateforme du mouvement pour des comportements éco-citoyens qui vise à redonner du sens au geste de tri via une mécanique d'adhésion et de mobilisation des Français.**

En 2020, afin de rappeler les consignes de tri pendant la période de confinement, Citeo a développé de nouveaux défis-tri (parcours d'apprentissage ludiques sous forme de quiz). Et toujours avec une dimension solidaire grâce à un partenariat avec la régie Goodeed qui permet aux utilisateurs réalisant les défis-tri de financer des projets associatifs dédiés à la protection de l'environnement et à la solidarité.

**Ce qu'il faut retenir :**

364 078 utilisateurs (soit une augmentation de +15% de l'audience par rapport à 2019).  
24 566 Défis-tri réalisés.  
22 projets associatifs solidaires.  
+ de 15 000 abonnés à la newsletter [triercestdonner.fr](http://triercestdonner.fr)

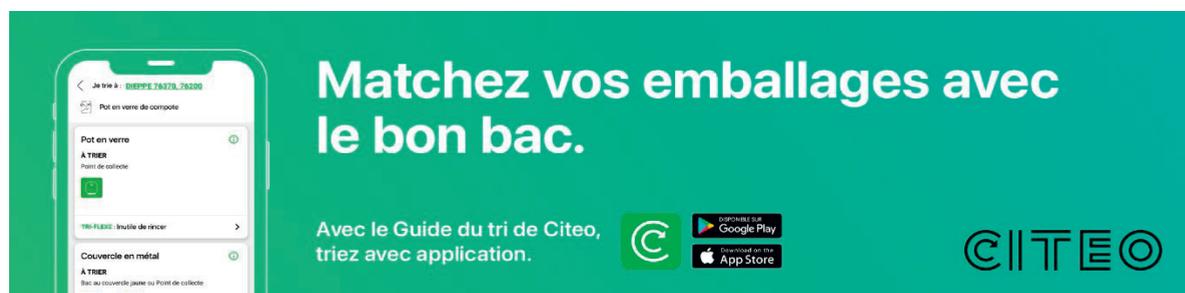
- **Défi-tri Live : un dispositif phygital qui va à la rencontre des Français pour les sensibiliser au tri**

Premier dispositif phygital de Citeo mis en place à l'occasion du salon Change now en début d'année 2020, le Défi-tri live permet de sensibiliser par le jeu. Sous le format d'un escape game (Jeu d'évasion), les joueurs ont 3 minutes pour scanner avec leur smartphone les emballages présents dans une pièce (salle de bain, cuisine et salon) et indiquer leurs consignes de tri. Adapté pour l'extérieur et en magasin à deux reprises à Marseille, ce dispositif a sensibilisé près de 5 000 participants.



- **Le Guide du tri : la précision et la performance du digital pour délivrer la consigne de tri**

Le service [consignesdetri.fr](https://consignesdetri.fr) et son application mobile « **Le Guide du tri** » (disponibles sur iOS et Android) délivrent aux Français une consigne de tri complémentaire à l'ITPV. La consigne de tri est géolocalisée (Consigne de tri précise pour chaque ville avec la bonne couleur de bac indiquée pour chaque déchet) et une cartographie des points de collecte permet de savoir où déposer ses déchets.



Citeo s'est concentré sur la refonte de son application mobile lancée en décembre 2020. Le nombre d'utilisateurs de l'appli Guide du tri ne cesse d'augmenter : 111 783 téléchargements en 2020, soit une augmentation de + 55% par rapport à 2019.

#### **Ce qu'il faut retenir :**

Toutes les consignes de tri des villes en extension des consignes de tri sont mises à jour progressivement.

70 000 points de collecte cartographiés.

+ de 7000 marques référencées.

119 305 utilisateurs de l'appli en 2020 avec une note moyenne de 3,8.

431 638 utilisateurs du site web en 2020 en trafic naturel.

### **3. Information et éducation des plus jeunes**

- **Club Citeo**

Lancée en 2019, Club Citeo est la marque dédiée à la cible jeunesse de Citeo. Club Citeo propose aux relais pédagogiques enseignants, parents, associations, collectivités locales, différentes ressources pour leur permettre d'accompagner les 6-12 ans à appréhender les enjeux du développement durable et à agir en citoyen responsable. Ludiques et pédagogiques, les outils de Club Citeo s'inscrivent dans les principes de l'Education au Développement Durable (EDD) en privilégiant un apprentissage fondé sur la découverte. Un site internet dédié <https://www.clubciteo.com/> regroupe toutes les ressources du Club Citeo.

En 2020, 132 400 visiteurs ont consulté le site. Une newsletter du Club Citeo est également envoyée régulièrement aux 19 000 abonnés. Le taux d'ouverture de 34,42% et de clics de 31,62% sont excellents en comparaison des taux d'ouverture moyen constatés généralement pour des newsletters (entre 15 et 25%).

Des opérations spéciales et jeux-concours sont également proposés sur le site internet :

- Le programme *#àlamaison* pour accompagner les familles et les enseignants pendant le confinement en leur envoyant par e-mail chaque semaine des contenus pédagogiques ;
- L'opération *#Noelfaitmaison* lancée en décembre 2020 proposait de préparer Noël de façon responsable grâce à des conseils et tutoriels ;
- Le « prix de l'action éco-déléguée de l'année » lancé par Bayard, le Ministère chargé de l'Éducation nationale, l'Ademe, en partenariat avec Citeo propose sur 2020-2021 de soutenir et valoriser les projets d'EDD les plus inspirants et les plus étonnants pour stimuler la créativité et mettre en avant des initiatives remarquables déployées par les élèves éco-délégués dans les établissements.

- **Eco Junior**

Eco Junior est un magazine trimestriel destiné aux 8-12 ans. Il est diffusé à 420 000 exemplaires et constitue une ressource pédagogique précieuse, utilisée en classe par les 15 000 professeurs des écoles inscrits. La ligne éditoriale de chaque numéro s'articule autour d'une thématique centrale telle que la protection des océans, les déchets sauvages et l'économie des ressources naturelles qui est déclinée en dossiers spéciaux illustrés, témoignages, jeux et ateliers manuels, BD, quiz, etc... Une version digitale a également été développée, permettant ainsi à 42 145 enfants supplémentaires d'accéder aux magazines.

- **Tri Master**

Tri Master est le programme de sensibilisation au tri et au recyclage développé en 2013 en partenariat avec l'Association des Maires de France. Il s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et leur est proposé en classe. L'objectif : expliquer aux enfants comment nos modes de consommation ont évolué et pourquoi il est important de réduire les déchets, de les trier et de les recycler.

Sur l'année 2020, 4 150 mallettes ont été distribuées, et 3 400 téléchargées en version PDF mis à disposition en raison du contexte sanitaire soit un potentiel de 244 500 enfants sensibilisés.

**Ce qu'il faut retenir :**

1,5 million d'enfants sensibilisés en 2020 grâce aux programmes pédagogiques et partenariats du Club Citeo, soit 35% des élèves en cours élémentaire.

Au total, les différentes actions ont généré 19,2 millions d'occasions de voir les campagnes, newsletters et parutions du Club Citeo en 2020.

#### **4. Les partenariats avec les associations**

- **Sensibilisation des jeunes citoyens**

**WWF :**

Le WWF France et Citeo ont choisi d'unir leurs forces pour sensibiliser les plus jeunes à la protection de la biodiversité et à l'importance de réduire, trier, recycler ou réemployer les emballages et les papiers. Un programme pédagogique de 4 séances, « Protéger la biodiversité marine, ça s'apprend » a été mis à disposition sur le site clubciteo.com. Entre septembre et décembre, plus de 4 000 téléchargements de ce programme ont été recensés sur la plateforme, soit 87 405 enfants sensibilisés.

**Le programme Eco-Ecole en partenariat avec l'association Teragir :**

Eco-École est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et qui intègrent l'Education au Développement Durable dans les enseignements. En 2020, 3 800 établissements sont entrés dans la démarche permettant de mobiliser 128 992 enfants sur la thématique déchets.

**Le programme Eco-Parlement des jeunes® (EPJ) en partenariat avec le Réseau École et Nature (REN) :**

Le programme met en réseau, de façon locale, des groupes de jeunes avec des acteurs de leur territoire (collectivités, associations, entreprises) pour trouver collectivement des actions concrètes répondant aux enjeux environnementaux qu'ils ont identifiés localement. 6 projets territoriaux ont été conduits sur l'année scolaire 2019-2020 impliquant 2 000 personnes.

**Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable :**

Poursuite du partenariat avec le Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable en vue de générer l'adhésion des étudiants au geste de tri et leur donner des clés d'actions :

- Rencontre via des webinars avec 123 étudiants engagés sur les questions du tri & recyclage et l'éco-conception ;
- Communication et mobilisation sur les réseaux sociaux : série de 11 posts sur les idées reçues ;
- Elaboration commune d'un guide pour la mise en place du tri sur les campus.

- **Sensibilisation des populations fragiles**

**Unis-Cité :**

En 2020, le partenariat avec cette association pionnière dans l'accompagnement de jeunes en service civique a été renouvelée : 13 animations ont eu lieu dans des quartiers, en lien avec les acteurs locaux. Pour ce faire, 195 jeunes en service civique ont été formés.

**Andes :**

Développement d'un partenariat pour accompagner les épiceries solidaires du réseau Andes dans une démarche globale autour du tri à travers 3 volets d'actions :

- Développer des animations de sensibilisation au tri au sein des épiceries ;
- Accompagner la mise en place du tri au sein des épiceries ;
- Parrainer l'ouverture de nouvelles épiceries.

En 2020, 36 épiceries ont bénéficié de bourses pour mettre en place des animations du tri ou des ateliers pédagogiques et 5 épiceries ont été parrainées pour leur ouverture.

- **Sensibilisation en zones touristiques**

Citeo travaille depuis longtemps avec des partenaires associatifs pour lutter contre la pollution marine et les déchets sauvages, notamment dans les zones touristiques :

- Le label Pavillon Bleu dont la mise en place du tri ainsi que la sensibilisation associée sont des critères impératifs ;
- Le programme Gestes Propres pour sensibiliser au tri via deux campagnes de communication nationales annuelle, le programme « *Je navigue Je trie* » dans 55 ports de plaisance a sensibilisé 172 000 plaisanciers, et le programme de sensibilisation « Gardez-Triez » pour inciter les usagers des zones de loisirs à rapporter leurs déchets chez eux ainsi qu'à les trier ;
- L'Expédition 7<sup>ème</sup> continent a sensibilisé les vacanciers à la pollution plastique dans les océans et les a interpellés sur l'importance des comportements responsables, dont le geste de tri.

## **5. Autres partenariats**

- **L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT)**

Depuis 2013 l'ANETT, en tant que partenaire de Citeo, assure la promotion de la prescription au geste de tri et des campagnes de lutte contre les déchets abandonnés et les déchets marins dans les territoires touristiques.

- **L'Association des Petites Villes de France (APVF)**

Depuis 2014, le partenariat entre l'association représentant des petites villes du territoire et Citeo, favorise les échanges de bonnes pratiques entre les communes adhérentes pour les aider à progresser sur les plans de la performance technique et économique de la collecte des déchets.

- **Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)**

A travers ce partenariat, l'association de défense des consommateurs et des usagers informe et sensibilise le grand public et ses adhérents sur les thèmes de la collecte sélective, notamment en habitat collectif. L'information consommateur en matière d'emballages et papiers est également un axe d'information et d'échanges communs.

- **Association Les Eco Maires**

A travers un réseau de maires engagés en matière de développement durable, le partenariat assure la promotion de l'économie circulaire et le rôle des territoires dans ces nouveaux modèles. Dans le cadre du concours « Les Outre-mer Durables », le partenariat a permis la création d'un prix dédié aux initiatives exemplaires en matière d'économie circulaire dans les collectivités ultramarines.

- **France Nature Environnement (FNE)**

Depuis 1995, le partenariat entre FNE et Citeo vise à la sensibilisation des associations affiliées à FNE sur les thèmes liés à la collecte sélective ainsi qu'à une réflexion commune pour réduire les impacts environnementaux des déchets d'emballages des ménages. En 2020, trois formations à distance ont permis d'informer et d'échanger avec les référents et bénévoles des associations adhérentes.

- **Villes de France**

Depuis 2014, le partenariat avec l'association vise à favoriser une réflexion commune sur les sujets d'intérêt réciproque concernant l'économie circulaire des emballages ménagers et des papiers en échangeant notamment des informations et en partageant des retours d'expérience des adhérents de Villes de France au sein de leurs collectivités (documents écrits, tables rondes, etc.).

- **Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM)**

Le partenariat entre Citeo et l'ACCD'OM vise à sensibiliser l'association représentante des élus ultramarins aux enjeux de la mise en œuvre d'une économie circulaire dans les territoires.

## **6. Sensibiliser les élus et les entreprises**

- **Former les ADT pour des opérations de porte-à porte plus efficaces**

Citeo continue de former les ambassadeurs du tri (ADT). En 2020, 543 ADT ont été formés.

- **L'expertise en communication de proximité au service des clients**

Depuis 2018, Citeo a proposé deux services pour ses clients pour les aider à sensibiliser leurs salariés et leurs consommateurs au tri des emballages de leurs produits. Cette année particulière a amené Citeo à animer ces animations à distance.

## **7. Accompagner les clients de Citeo dans l'information et la mobilisation des consommateurs**

Citeo accompagne ses clients metteurs en marché dans leurs communications relatives aux emballages et aux papiers afin d'atteindre 2 objectifs :

- Eclairer au mieux les consommateurs sur le geste de tri (modalités et bénéfices) et les modes de production et de gestion des emballages et des papiers afin de leur permettre d'opérer des choix en conscience ;
- Permettre aux marques qui agissent en éco-conception (pour économiser les ressources, réduire les emballages et les rendre plus recyclables) de pouvoir le valoriser auprès de leurs cibles, avec des messages clairs et compréhensibles par tous.

Pour ce faire, Citeo développe ses compétences en matière de connaissance des consommateurs, de leur compréhension et de leur perception des informations relatives aux emballages et aux papiers<sup>2</sup>.

En 2020, Citeo a mis son expertise au service de près de 70 clients ayant manifesté des demandes d'accompagnement spécifiques, et, plus largement, au sein de comités dédiés à des sujets communs.

---

<sup>2</sup> En 2020, Citeo a notamment conduit une large étude portant sur 31 allégations environnementales (Citeo / Action Plus – février 2020)

## C. Gestion des comptes par matériau

<i>En kt</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Tonnages contributeurs	275	90	1 192	1 189	2 607	31	5 383
Tonnages recyclés	329	43	759	329	2 210	0	3 670
Taux de recyclage	120%	48%	64%	28%	85%	0%	68%

<i>En M€</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Non affectable	Total
<b>Contributions au titre de 2020</b>	<b>11,7</b>	<b>9,7</b>	<b>184,4</b>	<b>373,9</b>	<b>33,4</b>	<b>13,0</b>	<b>157,3</b>	<b>783,3</b>
Contrats* avec les CL au titre de 2020	- 12,3	- 10,1	- 148,2	- 264,9	- 19,4	0,0	- 172,3	- 627,2
Soutien à la reprise des matériaux	- 0,9	- 0,5	- 3,4	- 3,1	- 21,4	0,0	0,0	- 29,3
Recherche et Développement	0,0	0,0	- 1,1	- 3,5	0,0	0,0	- 2,3	- 6,8
<b>Total charges affectables</b>	<b>- 13,2</b>	<b>- 10,5</b>	<b>- 152,4</b>	<b>- 271,5</b>	<b>- 40,9</b>	<b>0,0</b>		<b>- 488,5</b>
Autres charges et produits non affectables							- 57,8	- 57,8
<b>Total charges et produits non affectables</b>							<b>- 232,4</b>	<b>- 232,4</b>
<b>Résultat avant dotation / reprise de provision pour charges futures</b>								<b>62,5</b>

\* soutiens affectables par matériau : Scs / Spr / Srm

<i>En €/t</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
<b>Contributions / gisement (€/t)</b>	42	108	155	314	13	412	146
Charges affectables / gisement (€/t)	- 48	- 117	- 128	- 228	- 16	0	- 91
<b>Charges non affectables / gisement (€/t)</b>							<b>- 43</b>

## D. Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers

### I. Objectif de taux de recyclage

<i>En kt</i>	Réel 2019	ARC 2020	Variations (kt)	Variations (%)
Acier	257	275	18	7%
Aluminium	88	90	2	3%
Papier/Carton autre que brique	1 081	1 122	41	4%
Brique	69	70	1	1%
Bouteilles et flacons	499	509	10	2%
Autres emballages plastique	667	680	13	2%
Verre	2 559	2 607	48	2%
Autres	32	31	-1	-2%
<b>Tonnage contribuant</b>	<b>5 250</b>	<b>5 383</b>	<b>133</b>	<b>3%</b>
Acier	106	109	3	2%
Aluminium	13	14	2	13%
Papier/Carton autre que brique	745	722	- 22	- 3%
Brique	38	37	-1	- 2%
Bouteilles et flacons	282	278	-4	- 1%
Plastiques souples	22	27	6	26%
Autres emballages plastique	20	25	4	20%
Verre	2 149	2 210	61	3%
<b>Total collecte sélective</b>	<b>3 374</b>	<b>3 421</b>	<b>47</b>	<b>1%</b>
Acier de mâchefers et compost	194	202	8	4%
Acier de TMB	18	18	- 1	- 3%
Alu de mâchefers et compost	26	27	1	3%
Aluminium de TMB	2	2	0	14%
<b>Total hors collecte sélective</b>	<b>240</b>	<b>249</b>	<b>9</b>	<b>4%</b>
<b>Total recyclé</b>	<b>3 614</b>	<b>3 670</b>	<b>56</b>	<b>2%</b>

<i>Taux de recyclage par matériau</i>	Réel 2019	ARC 2020	Variations (points)
Acier	123,9%	119,6%	- 4,4%
Aluminium	46,5%	48,2%	1,7%
Papier/Carton autre que brique	68,9%	64,4%	- 4,5%
Brique	54,6%	52,8%	- 1,8%
Bouteilles et flacons	56,6%	54,7%	- 2,0%
Autres emballages plastique	6,2%	7,5%	1,3%
Verre	84,0%	84,8%	0,8%
<b>Taux de recyclage</b>	<b>68,8%</b>	<b>68,2%</b>	<b>- 0,7%</b>

Le tonnage mis en marché par les clients de Citeo et Adelphe en 2020 est estimé à 5 383 kt, soit une hausse de +3% par rapport au tonnage révisé 2019. Elle s'explique notamment par la progression du gisement de verre (+2%), de papiers/cartons autre que brique (+4%), et le gisement de plastiques (+2%).

La crise sanitaire de l'année 2020 a provoqué des dysfonctionnements du dispositif de collecte sélective, dégradant la performance de recyclage.

Le tonnage recyclé ressort à 3 670 kt (dont 51 kt de nouveaux plastiques issus de l'extension des consignes de tri), soit une progression modeste de 2% par rapport au tonnage révisé 2019.

Le taux de recyclage 2020 est estimé à 68,2%, en légère baisse par rapport aux taux de recyclage révisé 2019 (68,8%). Le taux de recyclage est en léger retrait sur l'ensemble des matériaux à l'exception de l'aluminium et des autres emballages plastique (en raison de l'extension des consignes de tri).

## II. Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence

Le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de taux de recyclage.

La régression du taux de couverture constatée entre 2020 et 2019 s'explique principalement par la croissance du gisement (hausse des coûts bruts) et un montant faible d'engagement (signature des contrats) des mesures d'accompagnement (année creuse en raison des élections : 35 M€ en 2019 vs. 5 M€ en 2020).

<i>En M€</i>	Révisé 2019	ARC 2020*
<b>Coûts bruts de référence de collecte, tri et traitement</b>	1 155	1 193
<b>Recettes matériaux (moyenne 2015/2019)</b>	- 241	- 248
<b>Coûts de communication</b>	36	35
<b>S prix négatif</b>	-	- 1
<b>Coûts nets de référence</b>	<b>949</b>	<b>979</b>
<b>Total coûts du dispositif pris en charge</b>	<b>694</b>	<b>672</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>73,1%</b>	<b>68,6%</b>

\* Données estimées sur la base des éléments disponibles à la clôture des comptes

# 3. Citeo œuvre pour les papiers graphiques

---

## Notes préliminaires

---

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de Citeo sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 4 mai 2021. Ils sont présentés en annexe du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2020 de Citeo sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège de Citeo, et rapprochées de la comptabilité générale. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

Conformément aux obligations du cahier des charges de la filière papiers graphiques, les Commissaires aux comptes ont émis une attestation relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et au respect du principe de non-lucrativité. Cette attestation est présentée en annexe.

Enfin, et comme chaque année, les sous-jacents de la clôture des comptes N pour la filière papiers graphiques sont les tonnages mis en marché et recyclés N-1.

# A. Analyse des résultats

## I. Compte de résultat analytique

En M€	Consolidé 2019	Consolidé 2020	Variation en %
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>95,8</b>	<b>89,7</b>	<b>- 6%</b>
<b>Coût des contrats avec les collectivités locales</b>	<b>- 64,0</b>	<b>- 65,2</b>	<b>2%</b>
Autres actions pour la filière	- 16,1	- 9,8	- 39%
dont Mesures d'accompagnement	- 9,8	- 4,3	- 57%
dont Recherche et Développement	- 0,4	- 0,4	19%
dont Accompagnement à l'éco-conception	- 0,9	- 0,9	3%
dont Actions de sensibilisation	- 3,5	- 3,0	- 15%
dont autres actions	- 2,5	- 2,2	- 12%
<b>Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri</b>	<b>- 3,5</b>	<b>- 3,2</b>	<b>- 10%</b>
<b>Pilotage et Gestion</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 2,5</b>	<b>- 19%</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>- 86,8</b>	<b>- 80,7</b>	<b>- 7%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>	<b>- 1%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>- 67%</b>
<b>Résultat exceptionnel, non récurrent, risque client</b>	<b>3,1</b>	<b>0,1</b>	<b>- 97%</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>- 26%</b>
<b>Variation de la provision pour charges futures</b>	<b>- 12,4</b>	<b>- 9,2</b>	<b>- 26%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>

## II. Analyse des résultats

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 89,7 M€, en baisse de 6,1 M€ soit -6% par rapport à 2019. Il est constitué d'une part des contributions des clients au titre de l'exercice 2020 pour 90,2 M€, et d'autre part de régularisations sur les exercices antérieurs pour -0,5 M€. La baisse du CA s'explique par l'érosion des tonnages contributeurs.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 65,2 M€, en hausse de 1,2 M€ soit +2% par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique pour 2,8 M€ par la non-répétition des régularisations sur années antérieures constatée en 2019, atténuée par la baisse des tonnages recyclés (-1,6 M€ soit -4%) résultant de la diminution des mises en marché.

Les mesures d'accompagnement ressortent à 4,3 M€ en 2020, en baisse de 5,6 M€ par rapport à 2019. Cette baisse s'explique principalement par la non-répétition du rattrapage de 2,3 M€ réalisé en 2019 et par une reprise exceptionnelle de 2,3 M€ relative à des projets provisionnés en 2017 et non réalisés.

Les actions de recherche et développement, pour un montant de 0,4 M€ en 2020, sont en hausse de 0,1 M€.

Les actions d'accompagnement à l'éco-conception représentent 0,9 M€, stable par rapport à l'exercice précédent.

Les actions de Communication Information et Sensibilisation représentent 3,0 M€ et ont été menées au bénéfice du geste de tri, notamment au travers la campagne nationale mutualisée avec la filière des emballages ménagers et au travers de programmes à destination de la jeunesse.

Les charges de pilotage et gestion s'établissent à 2,5 M€ soit -19% par rapport à 2019, principalement en raison de l'évolution de la clé de répartition entre les filières des papiers graphiques et des emballages ménagers (-0,4 M€).

La provision pour charges futures augmente de 9,2 M€ afin de ramener le résultat net à zéro.

### III. Chiffre d'affaires

#### 1. Evolution du nombre de clients

<i>En nombre</i>	<b>Citeo</b>
<b>Clients au 31/12/2019</b>	<b>8 023</b>
Nouvelles adhésions	123
Résiliations	150
<b>Clients au 31/12/2020</b>	<b>7 846</b>

La diminution du nombre de clients est en très grande majorité liée à une action sur la fiabilisation des données des mandants demandées aux clients lors de leur déclaration.

#### 2. Le gisement contribuant

Sur la filière papiers graphiques, les contributions de l'année 2020 sont constituées sur la base du gisement mis sur le marché (MSM) en 2019.

<i>En kt</i>	<b>MSM 2018</b>	<b>MSM 2019</b>
<b>Gisement Contribuant en Financier</b>	<b>1 476</b>	<b>1 398</b>
<i>Imprimés publicitaires</i>	756	738
<i>Papiers à copier</i>	279	258
<i>Catalogues de vente</i>	161	152
<i>Mailings, publipostages et courriers de gestion</i>	79	58
<i>Magazines de marque, publications d'entreprises et d'entités publiques</i>	33	33
<i>Enveloppes et pochettes postales</i>	19	17
<i>Enveloppes et pochettes postales personnalisées</i>	16	15
<i>Journaux gratuits d'annonces</i>	11	8
<i>Autres</i>	22	24
<i>Papiers à en-tête et formulaires administratifs</i>	15	13
<i>Encarts publicitaires presse</i>	4	3
<i>Annuaire</i>	5	4
<i>Publications de presse - presse payante sur papier journal</i>	7	6
<i>Publications de presse - presse magazine</i>	21	20
<i>Publications de presse - presse gratuite d'information</i>	3	1
<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration simplifiée</i>	16	15
<i>Justificatifs de paiements</i>	11	12
<i>Papiers décoratifs</i>	7	7
<i>Affiches</i>	4	6
<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration au réel</i>	5	7
<b>Gisement Contribuant en Nature</b>	<b>361</b>	<b>334</b>
<b>Gisement contribuant total</b>	<b>1 837</b>	<b>1 732</b>

Le gisement contribuant 2019 s'élève à 1 398 kt contribuant en numéraire et 334 kt contribuant en nature. Cette légère baisse par rapport au gisement 2018 s'explique essentiellement par l'érosion des mises sur le marché.

### 3. Les contributions

La baisse des contributions en 2019 (-7%) s'explique essentiellement par la baisse du gisement (-5%). Après application de l'éco-modulation, la contribution moyenne ressort à 66,4 €/t. En 2019, le montant total des bonus s'élève à 7,5 M€ et les malus à 3,1 M€.

En M€	MSM 2018			MSM 2019		
	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale
<b>Contributions</b>	<b>96,7</b>	<b>22,0*</b>	<b>118,7</b>	<b>90,2</b>	<b>20,5*</b>	<b>110,7</b>
Imprimés publicitaires	48	0	48	46	0	46
Papiers à copier	19	0	19	17	0	17
Catalogues de vente	11	0	11	10	0	10
Mailings, publipostages et courriers de gestion	5	0	5	4	0	4
Magazines de marque, publications d'entreprises et d'entités publiques	2	0	2	2	0	2
Enveloppes et pochettes postales	1	0	1	1	0	1
Enveloppes et pochettes postales personnalisées	1	0	1	1	0	1
Journaux gratuits d'annonces	1	0	1	1	0	1
Autres	2	0	2	2	0	2
Papiers à en-tête et formulaires administratifs	1	0	1	1	0	1
Encarts publicitaires presse	0	0	0	0	0	0
Annuaire	0	0	0	0	0	0
Publications de presse - presse payante sur papier journal	0	11	11	0	10	11
Publications de presse - presse magazine	1	10	11	1	9	11
Publications de presse - presse gratuite d'information	0	1	1	0	1	1
Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration simplifiée	1	0	1	1	0	1
Justificatifs de paiements	1	0	1	1	0	1
Papiers décoratifs	1	0	1	1	0	1
Affiches	0	0	0	0	0	0
Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration au réel	0	0	0	0	0	0

\*Hors frais forfaitaires de gestion

- **Focus sur la contribution des publications de presse**

Conformément à la loi<sup>3</sup>, les clients mettant sur le marché des publications de presse ont la possibilité, sous réserve du respect de certains critères, de contribuer sous forme de prestation en nature (mise à disposition d'espaces publicitaires). Le tableau ci-après détaille la répartition de leur contribution :

Catégorie de presse	MSM 2019 - en M€		
	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale
Publications de presse - presse payante sur papier journal	0,4	10,2	10,6
Publications de presse - presse magazine	1,3	9,2	10,6
Publications de presse - presse gratuite d'information	0,1	1,0	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>1,7</b>	<b>20,5*</b>	<b>22,2</b>

\* intègre des frais forfaitaires de gestion

Au total 431 clients ont bénéficié de la contribution en nature au titre de leurs mises sur le marché 2019.

Le secteur d'activité de la presse a ainsi pu s'acquitter de sa contribution à hauteur de 92% sous forme de prestations en nature.

Des frais forfaitaires sont facturés pour couvrir le coût du dispositif spécifique à la contribution en nature et notamment le développement et la mise en œuvre des systèmes de gestion, la gestion et l'utilisation de la contribution en nature. Citeo a collecté au global 1,0 M€ auprès de ses clients au titre des frais forfaitaires.

Ces frais sont définis chaque année et pour l'année 2019 ils se sont élevés à 3 €/tonne contribuant en nature.

#### 4. Sécurisation des contributions

L'équité entre les metteurs sur le marché est un principe de la Responsabilité Elargie du Producteur. Au-delà de ce principe, l'un des objectifs très concret est d'éviter la distorsion de concurrence au sein de la filière.

- **La prospection**

Conformément au cahier des charges d'agrément et au titre des campagnes menées en 2020, 35 dossiers de non-contributeurs ont été transmis au Ministère de la Transition Ecologique, seul habilité à procéder à des sanctions.

En 2020, les campagnes postales suivantes ont été réalisées pour rappeler aux prospects leurs obligations :

- À destination du secteur de la presse ;
- A destination d'anciens clients Ecofolio.

Les actions de sensibilisation vers les entités publiques se sont également poursuivies en 2020 avec notamment des réunions ou des échanges pour présenter le dispositif REP papiers graphiques aux interlocuteurs concernés.

<sup>3</sup> L541-10-1 du code de l'environnement

- **La conformité des déclarations**

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles des déclarations, certains étant inscrits dans le Cahier des charges d'agrément et d'autres étant à l'initiative de Citeo.

**Contrôles des déclarations inscrits dans le cahier des charges d'agrément :**

- Les contrôles externes de déclaration :

Ces contrôles externes diligentés par des tiers indépendants ont pour objectif de contribuer à la parfaite conformité des déclarations au regard de la REP papiers graphiques : 25 contrôles règlementaires ont été réalisés, représentant 215 kt, soit 15% des tonnages (sur la base des mises en marché 2019). Sur ces 25 dossiers de contrôles, 7 ont nécessité une demande de régularisation (6 demandes correctives sur 3 mois, et 1 demande de mise en conformité sur 12 mois). L'impact financier net de ces 7 régularisations est de 217 k€ de sous-déclaration :

- Régularisations de sous déclaration effectuées : 233 k€ (3 clients concernés) ;
- Régularisations de sur déclaration effectuées : -17 k€ (4 clients concernés).

Pour l'ensemble des clients audités, les erreurs déclaratives identifiées ont révélé :

- Quelques anomalies mineures de compréhension du périmètre ou de la méthodologie déclarative (déjà relevées dans les campagnes précédentes) ;
- De nouvelles thématiques d'erreurs (essentiellement liées aux critères d'éco-modulation).

Toutes les demandes de régularisations ont été acceptées par les clients. La régularisation avec demande de mise en conformité sur 12 mois, est toujours en cours chez le client.

- Contrôles des modalités d'élaboration des déclarations :

Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo a mis en place une méthode de contrôle ad hoc, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux Comptes ou un Expert-Comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des papiers graphiques mis en marché : le Rapport de Procédures Convenues à remettre au moins tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 50 K€ pour une année. Le cycle de 3 ans correspond aux déclarations 2017, 2018 et 2019. À fin décembre 2020, sur les déclarations 2019, Citeo a réceptionné 90 Rapports de Procédures Convenues.

**Contrôles des déclarations à l'initiative de Citeo :**

Citeo a également procédé à des contrôles de déclarations en interne : réalisation de contrôles de cohérence des déclarations présentant des variations N/N-1 importantes.

92 contrôles de cohérences ont été réalisés en 2020 portant sur les tonnages mis en marché en 2019 avec une variation N/N-1 :

- 80 déclarations contrôlées ne comportaient pas d'erreur et étaient cohérentes pour le client ;
- 7 déclarations contrôlées comportaient une erreur et ont fait l'objet d'une correction ;
- 5 déclarations contrôlées n'ont pas eu de retour de la part de client après plusieurs relances.

## IV. Relations avec les collectivités locales

### 1. Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats
<b>Grands comptes (pop ≥ 100 khab)</b>	166
<b>Comptes Clés (pop &lt; 100 khab)</b>	223
<b>Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)</b>	302
<b>Total contrats</b>	<b>691</b>

La baisse du nombre de collectivités (12 collectivités locales de moins par rapport à 2019) est due à des rapprochements entre collectivités locales.

### 2. Population couverte par un dispositif de collecte sélective

En millions d'habitants	Population couverte
<b>Grands comptes (pop ≥ 100 khab)</b>	48,3
<b>Comptes Clés (pop &lt; 100 khab)</b>	12,6
<b>Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)</b>	5,0
<b>Total Population sous contrat</b>	<b>65,9</b>

Le taux de couverture du territoire par un dispositif de collecte est de 99 % sur la base de la population Insee 2015 contractuelle, soit le même taux qu'en 2019. La population non couverte (120 khab) concerne principalement des communes isolées et une collectivité n'ayant pas souhaité signer le contrat papier.

### 3. Les tonnages recyclés

Les tonnages recyclés sont en légère baisse, une plus forte érosion des mises en marché étant partiellement compensée par une progression du geste de tri.

Le taux de recyclage des Papiers (60,6%) progresse par rapport au Réel 2019 (57,6%).

Les tonnes déclarées à l'ARC 2020 sont les tonnes 2019.

	2019	ARC 2020
<b>Ktonnes SPPGD* de la population couverte</b>	2 168	1 989
<b>Tonnes recyclées - collecte sélective en kt</b>	1 250	1 205
<b>Population sous contrat France métropolitaine en M hab.</b>	65,7	65,9
<b>Performance de tri (collecte sélective uniquement) en kg/Habitant</b>	19,02	18,29

\* Service public de prévention et de gestion des déchets



#### 4. Les soutiens au titre de l'année 2020

- Les soutiens

En M€	REEL 2019	ARC 2020
<b>Soutien au recyclage</b>	61,5	60,1
<b>Soutien de la majoration à la performance</b>	5,0	5,0
<b>Soutien TOTAL</b>	<b>66,5</b>	<b>65,1</b>

La baisse des soutiens au recyclage est de -2,4% entre 2019 et 2020. Elle s'explique par une baisse des tonnes recyclées de -3,6% sur la période en partie compensée par une augmentation du taux d'acquiescement (57,43% vs. 56,6%) et par une modification du mix matériaux.

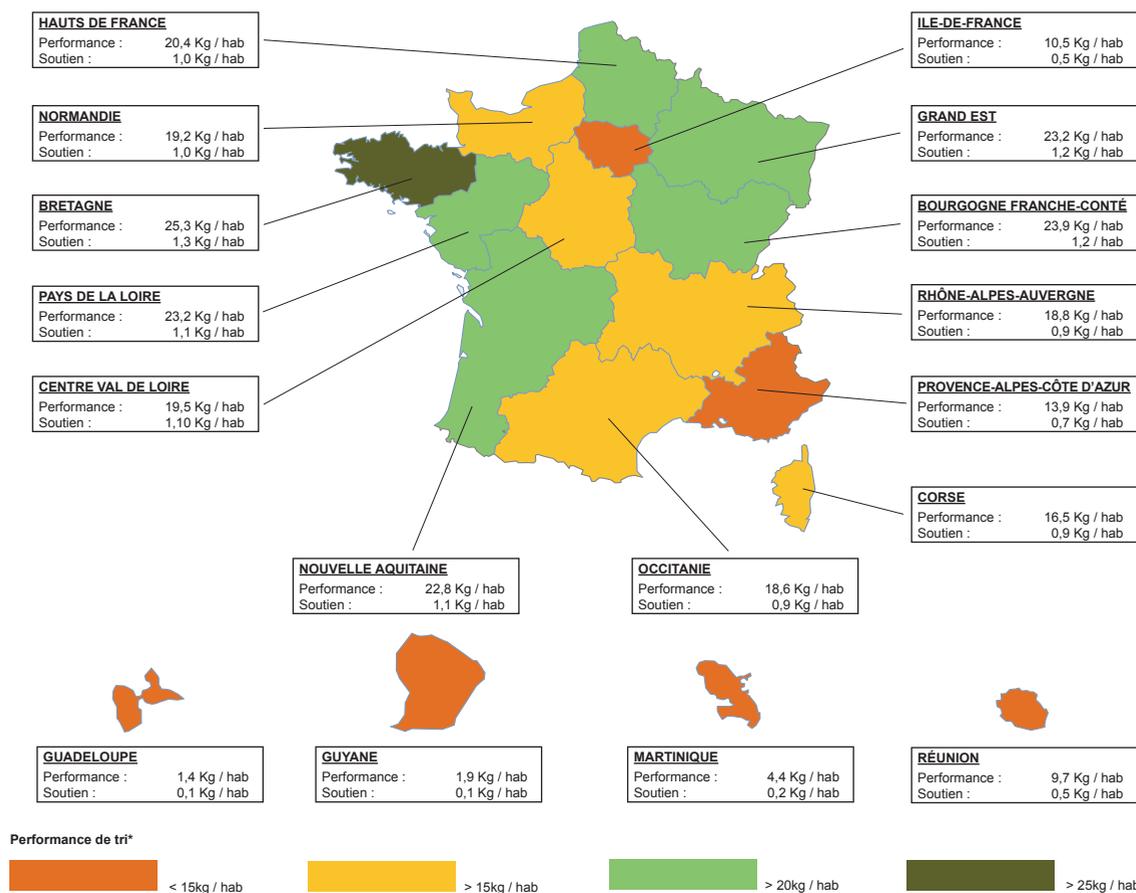
- La Majoration à la Performance

La majoration à la performance permet de récompenser les collectivités qui ont mis en place des dispositifs de collecte sélective performants d'un point de vue économique et environnemental. D'un montant total de 5 millions d'euros, ce soutien est réparti au prorata des tonnes des collectivités ayant une performance supérieure à la médiane de leur milieu.

Ainsi, pour la déclaration 2018, 50% des 663 collectivités déclarantes ont bénéficié d'un bonus au niveau de leurs soutiens.

En 2019, ce sont 93% des collectivités qui se sont de nouveau engagées dans la démarche : 326 collectivités sur 703 ont perçu ce soutien qui sera versé sur le premier trimestre 2021.

## 5. Performance par région



## V. Relations avec l'Outre-mer

En 2020, Citeo a poursuivi le travail de contractualisation avec les collectivités locales pour continuer à développer des dispositifs performants à coûts maîtrisés. Seule une collectivité, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique, n'a pas de contrat papiers graphiques.

Les actions identifiées lors de la phase de diagnostic des Programmes d'Actions Territorialisés, (notamment augmenter les performances, améliorer la qualité du recyclage et sécuriser les débouchés en déployant les filières locales de valorisation) sont encore en cours de dimensionnement.

## VI. Audit de traçabilité et contrôle qualité

L'année 2020 a commencé avec une situation de stocks de papiers graphiques largement excédentaire sur une grande partie des centres de tri du territoire. Cette situation résultait d'une part de la fermeture d'une des principales capacités de recyclage en France mais également de la saturation globale du marché européen.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a aussi impacté les collectes sélectives et la production des centres de tri (moins de papiers à trier) ce qui a eu pour effet d'inciter les usines consommatrices à s'approvisionner avec les stocks préexistants. Un retour à l'équilibre du marché a donc été observé à partir de l'été.

Les déchets de papiers graphiques triés par les centres de tri doivent respecter les standards par matériau définis dans le cahier des charges d'agrément de la filière papiers graphiques. Ces standards sont essentiels à l'activité de recyclage car :

- Ils fixent le niveau de séparation des différents types de déchets d'emballages que doivent respecter tous les dispositifs de collecte et de tri, et à partir duquel le marché du recyclage peut s'organiser. Ils correspondent à un juste équilibre entre une qualité insuffisante qui nécessiterait un traitement supplémentaire avant recyclage, et une qualité excessive qui augmenterait les coûts de tri ;
- Ils définissent les tonnages éligibles aux financements de Citeo.

### 1. Contrôle de la qualité des matériaux triés

Citeo réalise chaque année une campagne d'analyses de composition des matériaux triés en centre de tri. Ces analyses permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en fonction de leur aptitude au recyclage et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.

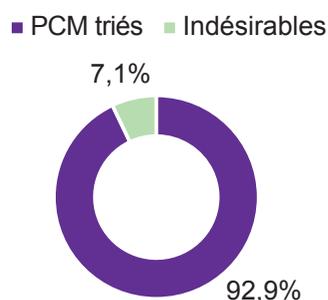
Les méthodologies d'analyse sont décrites dans des protocoles établis en collaboration avec les professions concernées afin d'établir la teneur en papiers graphiques, la présence d'indésirables perturbateurs du recyclage et la mesure du taux d'humidité.

A l'instar des caractérisations effectuées sur les emballages ménagers en centre de tri, le nombre d'analyses réalisées sur les papiers-graphiques a diminué au cours du premier semestre 2021. Toutefois, l'augmentation de la fréquence des caractérisations au cours du second semestre a permis un rattrapage partiel du premier semestre.

#### ■ Composition Papiers-Cartons mêlés triés

Le standard Papiers Cartons Mêlés est un standard composé de produits par la filière papiers graphiques ainsi que par la filière emballages ménagers. En fonction de la configuration et du niveau de modernisation des centres de tri, ils peuvent être extraits manuellement ou via des machines de tri optique.

Composition moyenne du standard Papiers-Cartons-Mêlés triés (PCM)

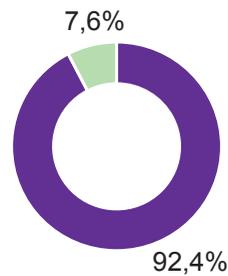


103 caractérisations ont été réalisées sur les PCM triés en 2020. Celles-ci mettent en évidence une teneur moyenne éloignée du standard (97,5%), en légère baisse par rapport à l'année précédente.

- **Composition standard à désencrer**

Composition moyenne du standard papiers-graphiques à désencrer

■ Papiers graphiques désencrables ■ Indésirables



On note en moyenne un décalage important entre la qualité réelle produite par les centres de tri et le standard avec la présence d'environ 7% d'indésirables alors que le seuil de tolérance du standard est à 3% maximum. Il est tout de même à souligner une légère amélioration par rapport aux mesures de l'année précédente.

136 caractérisations ont été réalisées sur les papiers-graphiques à désencrer en 2020. Celles-ci mettent en évidence une teneur moyenne éloignée du standard (97%), en légère baisse par rapport à l'année précédente.

## 2. Conditions de traçabilité des matériaux repris

- **Traçabilité**

Les conditions de traçabilité des matériaux repris mentionnées dans le chapitre 2.B.V.3 s'appliquent également pour la REP des papiers graphiques.

- **Contrôles**

Afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations, Citeo procède ou fait procéder par des prestataires, aux contrôles externes nécessaires sur pièces ou sur place chez les collectivités et chez les repreneurs. Un audit peut nécessiter d'intervenir chez chaque acteur du centre de tri jusqu'au recycleur final.

Ces contrôles concernent au minimum :

- La traçabilité des matériaux, afin de vérifier, sur une sélection de lots que les tonnes déclarées ont bien été reçues et recyclées par le destinataire déclaré (vérifications des preuves de livraison : bons de livraisons, tickets de pesées...);
- La vérification que les tonnages exportés en dehors de l'Union Européenne ne contribuent aux objectifs de recyclage que s'ils sont recyclés dans des conditions équivalentes aux exigences légales applicables au titre de l'article 6 « Valorisation et recyclage » de la directive 94/62/CE modifiée.

Le référentiel retenu par Citeo dans le cadre des contrôles effectués auprès de recycleurs situés en dehors de l'Union Européenne repose sur la vérification des trois principes limitativement énumérés ci-après :

- L'entreprise dispose des autorisations pour importer des déchets d'emballages ménagers et exercer son activité ;
- Le procédé de recyclage utilisé fait appel à des techniques industrielles permettant de traiter les déchets d'emballages ménagers ;
- L'entreprise a un système de gestion des déchets de son activité permettant leur élimination dans des conditions conformes à la législation nationale du pays dans lequel elle exerce son activité.

- **Bilan et constats**

En 2020, 29 contrôles ont été commandés soit 14 audits repreneurs et 15 audits Collectivités.

Les écarts de déclaration identifiés lors des contrôles sont les suivants :

Action	Standard	Standard reclassé	Raison	Tonnes corrigées	T. corrigées / T. auditées
<b>Reclassement</b>	1.11	PCM à trier Papiers	Pas de passage sur la chaîne de tri	1 434	0,56%
<b>Suppression</b>	1.02	–	Erreur de déclaration	53	0,02%
<b>Suppression</b>	1.11	–	Erreur de déclaration	8	0,00%
<b>Suppression</b>	2.06	–	Absence de preuves justificatives	88	0,03%
<b>Total</b>	–	–	–	<b>1 583</b>	<b>0,62%</b>

- **Taux de couverture des contrôles depuis le début de l'agrément**

A la fin de la période d'agrément, le titulaire est en mesure de justifier du contrôle des données déclarées par les collectivités territoriales à hauteur d'au moins 10% des tonnages déclarés représentant au moins 10% des collectivités territoriales et 75% des repreneurs. A date :

- 27 audits Repreneurs réalisés (13 en 2019 et 14 en 2020), soit 25% des repreneurs ;  
30 audits Collectivités (15 en 2019 et 15 en 2020), soit 4,28% des collectivités ce qui représente 6,98% des tonnes déclarés.

## VII. Dispositifs de collecte et de tri

Concernant les mesures d'accompagnement, les appels à projets mentionnés dans le chapitre 2.B.VII.1 s'appliquent également à la REP des papiers graphiques, notamment par l'effet de mutualisation du dispositif sur le terrain (collecte des emballages ménagers et papiers graphiques dans un même contenant, centre de tri multi matériaux, etc.).

Le montant des mesures d'accompagnement est établi sur la base d'une enveloppe annuelle corrélée aux montants versés en application du barème de financement. Ce montant est donc amené à évoluer, sur la base de l'évolution des tonnes recyclées au titre du barème papiers graphiques.

La baisse de la consommation des journaux et des magazines impacte les volumes mis sur le marché (gisement : -4,5%/an depuis 2011). Cette forte érosion des mises en marché de papiers se traduit par une baisse des tonnes recyclées, et donc d'une diminution du montant consacré aux mesures d'accompagnement dédié à la filière des papiers graphiques.

Fort de ces observations, et des données prospectives analysées pour la trajectoire des tonnes soutenues de papiers graphiques sur la période 2017-2022, Citeo estime ainsi que le montant de l'enveloppe allouée aux mesures d'accompagnement sera globalement plus basse au 31 décembre 2022 par rapport au dimensionnement prévu à la demande d'agrément.

L'impact estimé est de 8 M€, soit un montant total révisé de l'ordre de 182 M€ pour l'ensemble des Mesures d'accompagnement (150 M€ pour la filière des emballages ménagers et 32 M€ pour la filière des papiers graphiques).

### **Ce qu'il faut retenir :**

Mesures d'accompagnement : 182 M€ (dont 32 M€ pour la filière des papiers graphiques).

Appel à projets Collecte : 197 projets d'optimisation sélectionnés (+12 en 2020), dont une grande partie d'entre eux couvrent les 2 filières par les effets de mutualisation.

Parmi ces projets, plus de 2 millions d'habitants sont concernés par des actions portant sur uniquement sur le flux papiers (amélioration de la desserte, densification et nouvelles collectes de proximité pour les papiers). 11 projets sont actuellement en cours de déploiement pour l'amélioration du captage des papiers diffus collectés par le SPPGD.

Appel à projets Tri : 75 centres de tri sélectionnés.

Appel à Manifestation d'Intérêt Collecte Innovante et solidaire : 13 projets sélectionnés en 2020.

## VIII. L'éco-conception

La R&D et l'innovation sont au cœur de la stratégie d'accompagnement et de transformation de la filière des papiers graphiques vers un schéma d'économie circulaire pérenne.

Afin de mieux accompagner la réflexion prospective de nos clients et anticiper les évolutions des prochaines années, Citeo développe ses compétences internes et renforce son réseau externe en matière de connaissances scientifiques et industrielles sur les matériaux et leur recyclage.

Au service de la circularité des papiers, les actions de R&D de Citeo en 2020 ont notamment porté sur l'éco-conception. Les challenges pour la filière des papiers graphiques sont de :

- Préserver et même améliorer leur recyclabilité pour soutenir la compétitivité de la filière industrielle du recyclage des papiers ;
- Faire émerger des solutions d'éco-conception économiquement supportables par les acteurs amont de la filière.

En ce sens, tous les projets menés par Citeo recherchent la compatibilité des solutions avec les process industriels *existants*, et en veillant à minimiser l'impact économique sur les produits finis.

Les axes prioritaires de la R&D éco-conception des papiers en 2020 ont porté sur :

### 1. Une démarche agile et efficace

- Une approche de l'éco-conception multimodale

**Inclusive** : implication des parties prenantes au travers de la concertation, mais également des groupes de travail dédiés, par exemple pour les huiles minérales.

**Expérimentale** : test et évaluation de solutions disponibles sur le marché pour en faciliter l'intégration par les parties prenantes.

**Partenariale** : s'associer à des acteurs motivés et moteurs pour explorer de nouvelles solutions.

**Long terme** : accompagnement de projets de conception et développement de solutions disruptives au travers de projets pluriannuels ou de partenariat avec des centres de R&D.

- La transmission : l'information et la formation

En 2020, Citeo a renouvelé ses campagnes de webinars éco-conception de deux sessions chacune. Ce sont ainsi plus de 90 participants représentant 70 clients Citeo qui ont bénéficié d'une formation de base sur l'éco-conception des papiers.

### 2. Le diagnostic

- Monitoring de l'éco-conception des papiers

L'analyse des déclarations annuelles des clients Citeo nous permet de mesurer l'évolution globale de l'éco-conception des papiers (score « éléments perturbateurs du recyclage » et critère fibres).

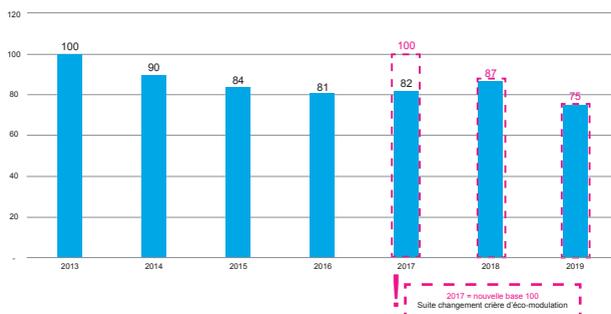
Ainsi la déclaration 2020 sur les mises en marché 2019 montre :

- La poursuite de l'amélioration de la recyclabilité des papiers avec un score reflétant la présence d'éléments perturbateurs du recyclage en baisse de -12 points par rapport aux mises en marché 2018 (et -25 points par rapport à 2017) ;
- La part des papiers non tracés se stabilise à 10% des mises en marché. On note toutefois un recul de l'utilisation de papier recyclé depuis 2018, année marquée par des annonces de fermetures de capacités de production de papier recyclés en France, perturbant ainsi l'offre.

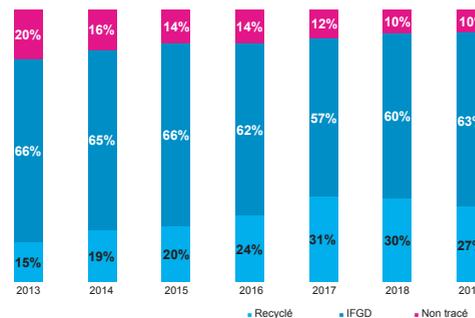
L'analyse détaillée par élément perturbateur du recyclage permet de constater que la part des imprimés en offset UV malusés est en baisse de 12% du fait de la disponibilité sur le marché d'encre offset UV désencrables.

Les principaux enjeux d'éco-conception restent les colles (40% des malus) et les éléments non fibreux (en particulier les Films de routage), auxquels s'ajoute la question des huiles minérales (non encore adressée en 2020 par l'éco-modulation).

Evolution du score "éléments perturbateurs du recyclage"



Evolution des tonnes contenant de la fibre recyclée ou IFGD



- **Huiles Minérales**

En 2020, la problématique des huiles minérales a franchi un nouveau cap avec la Loi Economie Circulaire instaurant un calendrier d'interdiction des huiles minérales pour l'impression des papiers : en 2023 pour les imprimés publicitaires et 2025 pour tous les autres papiers.

Citeo a également élaboré en concertation avec les parties prenantes les critères d'application du malus Huiles Minérales applicables aux papiers graphiques à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Ces critères ont été transmis aux ministères d'agrément le 1<sup>er</sup> Juillet 2020, conformément aux exigences d'agrément. Ils ont été communiqués à l'ensemble des clients fin septembre 2020, à l'issue du délai limite de retour des pouvoirs publics.

Le Groupe de Travail Huiles Minérales est resté mobilisé tout au long de l'année 2020 et s'est réuni à 2 reprises en démontrant l'implication et la mobilisation des parties prenantes, notamment de la filière papiers graphiques sur ce sujet.

Ainsi, le plan d'action Huiles Minérales 2020 a été marqué par :

- **Impressions Heatset** : lancement d'un Appel à Projet pour accélérer l'adoption des encres alternatives par les imprimeurs. 8 imprimeurs, représentatifs du secteur de l'imprimerie heatset en France ont été retenus. Leurs tests doivent se terminer mi-2021. Ces imprimeurs pourront, au regard des résultats de leurs tests décider en toute connaissance de cause de basculer des encres traditionnelles aux encres alternatives à faible teneur en Huiles Minérales.

- **Impressions Coldset** : Citeo a assuré un rapprochement de ses résultats expérimentaux sur les encres coldset sans huiles minérales avec ceux issus des travaux allemands menés par UBA et FOGRA.

Si ce rapprochement a permis d'identifier la possibilité d'aboutir à des encres coldset alternatives désencrables, il a également mis en lumière des écarts de résultats entre les deux projets, ne permettant pas d'établir des conclusions définitives en écartant le risque d'écarts méthodologiques.

Citeo a donc lancé un plan d'analyses (Round Robin) de l'ensemble des encres coldset traditionnelles et alternatives des 4 producteurs d'encres Coldset actifs en Europe (échantillons identiques préparés en un unique lieu, sur la base de deux papiers journal). Les 10 échantillons ont été soumis simultanément à 6 laboratoires indépendants. Les résultats sont attendus pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

- **Etude Colles Hotmelt** : Les colles Hotmelt, pouvant être réutilisées pour le façonnage de certains imprimés, ou encore pour la fixation d'échantillons (Hotmelt PSA : dérivé du caoutchouc synthétique) dans certains imprimés, sont en partie formulées avec des huiles minérales. Citeo a donc étudié le comportement des huiles minérales qu'elles contiennent lors du recyclage des papiers :
  - Les composés d'Huiles Minérales (MOSH et MOAH) restent dans les particules de colles ;
  - Les particules des colles Hotmelt non PSA sont éliminées (95%) lors du recyclage avec leurs composés d'huiles minérales, et ne restent donc pas dans la matière recyclée ;
  - Pour les colles Hotmelt PSA, le taux d'élimination des particules de colles est seulement de 50%, pouvant entraîner une présence résiduelle de composés d'huiles minérales.

Fort de ces résultats, Citeo propose de mener des projets de R&D avec les producteurs de colles PSA afin d'améliorer l'élimination de ces colles (classabilité) lors du recyclage et ainsi diminuer au maximum la présence résiduelle d'huiles minérales.

### 3. Mise en œuvre

- **Solutions de Routage alternatif**

Comme le montre l'analyse détaillée des déclarations, les films de routage représentent l'une des principales causes de malus pour les papiers. Citeo avait donc initié en 2017 un projet de R&D de 3 ans avec le CTP (e-bliss) afin de développer un film de routage non perturbateur du recyclage des papiers, c'est à dire parfaitement recyclable avec les papiers si jetés non déballés.

Au-delà de sa recyclabilité dans la filière des papiers, ce film devait être transparent, compostable et compatible avec les lignes de routage existantes.

Sur ce projet, l'année 2020 est marquée par la finalisation positive des tests industriels d'e-bliss (production du film, mise en œuvre chez un routeur, et évaluation de la qualité des films lors du transport par La Poste).

L'année 2021 sera dédiée à l'accompagnement de l'industrialisation de cette nouvelle solution de routage.

Enfin, la loi AGECE ayant instauré l'interdiction des films plastiques pour l'expédition de la presse et des publicités adressées ou non à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, de nombreuses initiatives et solutions de routage alternatif émergent (routage à découvert, routage sous emballage papier encollé, routage sous emballage papier thermoscellant, e-bliss...). Ainsi, pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre de ces différentes solutions par les clients de Citeo et leurs partenaires de routage, un groupe de travail a été mis en place au début de l'année 2020 (GT Routage), et un plan d'action de développement, d'expérimentation et de partage des retours d'expérience a été défini.

- **La simplification des déclarations**

L'intégration du module de pré-déclaration automatique de Paper Metrics par les plateformes d'impression partenaires du projet a été fortement retardée par la crise sanitaire.

Les travaux de recette ont été relancés au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2020 et permettront d'aboutir à une disponibilité opérationnelle de cette fonction de simplification de la déclaration au cours de 2021.

## **IX. Communication, Information, Sensibilisation**

Certains outils et campagnes mentionnés au chapitre 2.B.IX s'appliquent aux papiers graphiques. Ci-dessous, les actions spécifiques papiers graphiques :

### **1. Campagnes nationales de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers**

- **Campagne nationale avec les éditeurs de presse**

Citeo a reconduit sa campagne de presse avec les éditeurs bénéficiant de la contribution en nature en leur proposant de nouvelles créations :

- 4 créations développant un thème spécifique sur les papiers graphiques : la boucle du tri au recyclage, le procédé de recyclage, les idées reçues, les consignes de tri ;
- 2 cahiers spéciaux pour la presse quotidienne régionale à la fois pédagogiques et ludiques. L'un s'adressant à un lectorat adulte et l'autre s'adressant plus particulièrement à la famille/le jeune public ;
- 1 nouvelle création spécifique pour la presse jeunesse des 6-12 ans.

**Ce qu'il faut retenir :**

89% de français exposés à la campagne.  
+ 1 million d'enfants sensibilisés dans la presse jeunesse.

### **2. Information et éducation des plus jeunes**

- **Léo Folio**

Créé en 2009, le Kit pédagogique Léo Folio permet d'éveiller les 6-12 ans à l'écocitoyenneté à travers l'exemple concret du tri et du recyclage des papiers. Le kit se compose de dix fiches-ateliers pour les élèves et d'un guide destiné à l'enseignant ou à l'animateur ainsi que d'un poster pour la classe.

En 2020, les 1 960 commandes de kits en version papier et les 2500 commandes en version digitale ont permis de sensibiliser 205 160 enfants.

**Ce qu'il faut retenir :**

1,5 million d'enfants sensibilisés avec Club Citeo en 2020 soit 35% des élèves scolarisés en primaire.  
Au total, les différentes actions ont généré 19,2 millions d'occasions de voir les campagnes, newsletters et parutions du Club Citeo en 2020.

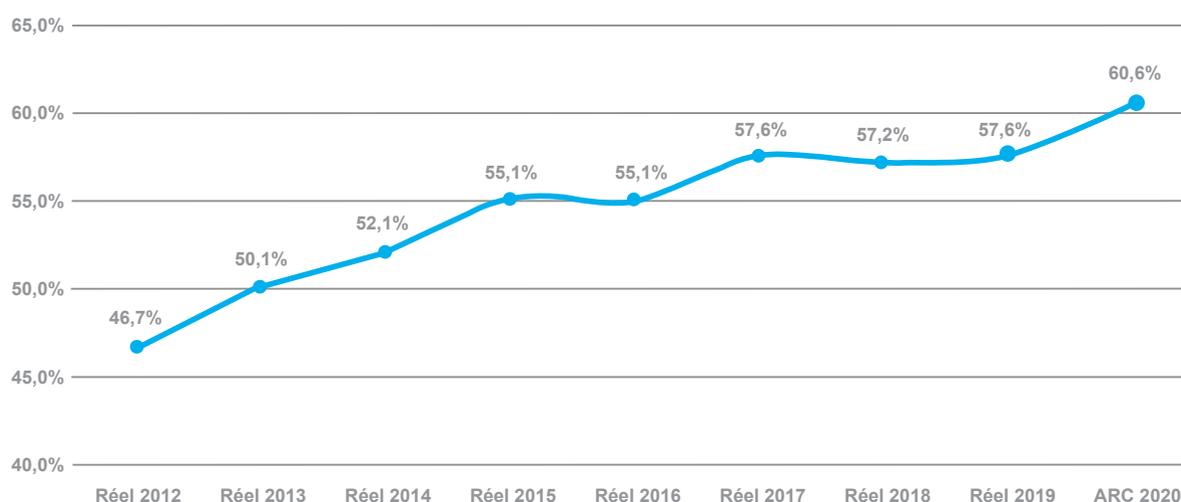
## B. Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques

### I. Objectif taux de recyclage

<i>Année déclaration</i>	Réel 2019	ARC 2020
<b>Gisement actualisé</b>	2 183	2 006
<b>Recyclé actualisé</b>	1 250	1 205
<b>Taux de couverture population</b>	99,3%	99,1%
<b>Taux de recyclage actualisé</b>	<b>57,6%</b>	<b>60,6%</b>

Le taux de recyclage 2020 de la filière des papiers graphiques ressort à 60,6%, en progression de 3 points par rapport au réel 2019.

Les tonnages recyclés sont en faible baisse, l'érosion des mises en marché est partiellement compensée par une progression du geste de tri.





# 4. Annexes

---

## A. Glossaire emballages ménagers

---

**EMBALLAGE MÉNAGER** : est un emballage ménager au sens de l'article R.543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage. L'emballage ménager devient un déchet si le ménage s'en défait ou a l'intention de s'en défaire, quel que soit le lieu d'abandon.

**EMBALLAGE PERTURBATEUR** : emballage qui relève d'une consigne de tri mais qui ne peut être recyclé ou dont certaines caractéristiques perturbent la qualité finale des matières recyclées, le tri, le processus de recyclage et augmentent significativement le coût de traitement, dans l'état actuel du gisement et des technologies de tri et de recyclage.

**GISEMENT CONTRIBUANT** : emballages ménagers mis sur le marché en France par les entreprises clientes de Citeo et Adelphe.

**PERFORMANCE DE RECYCLAGE** : rapport entre les tonnages de collecte sélective ainsi que les tonnages extraits des ordures ménagères résiduelles (compost, Tri-Mécano-Biologique ou Mâchefers) et le nombre total d'habitants sous contrat.

**PERFORMANCE DE TRI** : rapport entre les tonnages de collecte sélective et le nombre total d'habitants sous contrat.

**PEHD (POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ)** : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication de certains emballages (bouteilles, flacons, films, pots, barquettes ou bouchons).

**PET (POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE)** : polymère thermoplastique de type polyester, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des barquettes ou des couvercles.

**PP (POLYPROPYLENE)** : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des flacons, des films, des pots, des barquettes ou des bouchons.

**PS (POLYSTYRÈNE)** : polymère styrénique utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des pots de yaourt ou des barquettes. À ne pas confondre avec le PSE : polystyrène expansé.

**POURVOI** : intervention de Citeo pour mettre en place et assurer la gestion des déchets d'emballages ménagers dans les territoires de collectivités d'Outre-mer (DOM-COM) qui le souhaitent et dont la fiscalité ne permet pas de couvrir les coûts de gestion des déchets d'emballages ménagers.

**RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)** : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets d'emballages ménagers, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

**TAUX DE COUVERTURE DES COÛTS NETS** : le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de recyclage.

**TAUX DE RECYCLAGE EMBALLAGES MENAGERS** : le taux de recyclage matière et organique est le rapport entre le tonnage des déchets d'emballages ménagers recyclés et soutenus (tonnages issus de collecte sélective ou extraits sur OMR) et le gisement contribuant.

## B. Glossaire papiers graphiques

---

**GESTION DES DECHETS DE PAPIERS** : la collecte, le tri, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.

**HUILES MINERALES** : substances issues de la pétrochimie utilisées dans certaines encres et colles. Ces substances se retrouvent dans les fibres obtenues par recyclage des produits finis et devenir une source de contraintes pour l'utilisation du matériau recyclé, en particulier dans la filière emballage.

**PAPIERS IMPRIMES** : tout support papier imprimé au sens de l'article L 541-10-1 C Env., à l'exception des papiers d'hygiène et des papiers d'emballage et des livres.

**PAPIERS A USAGE GRAPHIQUE DESTINES A ÊTRE IMPRIMES** : les papiers à copier, les papiers graphiques, les enveloppes et les pochettes postales.

**PERFORMANCE DE TRI** : rapport entre les tonnages de collecte sélective et le nombre total d'habitants sous contrat.

**PERTURBATEUR DU RECYCLAGE** : sont considérés comme perturbateurs du recyclage les éléments et déchets dont la présence dans un flux de déchets de papiers perturbe leur collecte et/ou leur tri et/ou leur recyclage. Les huiles minérales, l'encre, la colle peuvent représenter des perturbateurs de recyclage.

**RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)** : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets de papiers graphiques, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

**TAUX DE RECYCLAGE PAPIERS GRAPHIQUES** : le taux de recyclage est le rapport entre le tonnage des déchets de papiers recyclés par les collectivités territoriales sous contrat avec le titulaire et le tonnage de déchets de papiers présents dans les déchets ménagers et assimilés. Il est défini à partir d'une part des données déclarées par les collectivités auprès de(s) titulaire(s), et d'autre part des données fournies par l'ADEME, notamment à partir des études concernant la caractérisation des ordures ménagères et les gisements de papiers, et des données collectées par le(s) titulaire(s) auprès des collectivités.

## C. Composition de la gouvernance

---

### I. Composition du conseil d'administration de Citeo au 4 mai 2021

- **Administrateurs pour le collège « Industrie »**
  - Sylvie Hénon-Badoinot, représentante du secteur des boissons alcoolisées
  - Catherine Petitjean, représentante du secteur biscuiterie et confiserie
  - Groupe Lactalis, représenté par Michel Nalet
  - Nestlé Waters France, représentée par Pierre-Alexandre Teulié
  - Compagnie Générale de Conserve (d'Aucy), représentée par Pierre Sifflet
  - L'Oréal, représentée par Bertrand de Senneville
  - Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian, représentée par Antoine Portmann
  - Coca-Cola European Partners France, représentée par Benoist Berton
  - Philippe-Loïc Jacob
- **Administrateurs pour le collège « Commerce Distribution et VAD »**
  - Auchan France, représentée par Antoine Pernod
  - Carrefour France, représentée par Laurent Francony
  - Coopérative U Enseigne, représentée par Pascal Millory
  - Fédération du Commerce et de la Distribution (F.C.D.), représentée par Jacques Creyssel
  - La Redoute, représentée par Grégory Bouquet
  - Silve, représentée par Jean-Marc L'Huillier
- **Administrateur pour le collège « Papetiers / éditeurs »**
  - Antalis France, représentée par Stéphane Courtot
- **Administrateur pour le collège « Services »**
  - Société Générale, représentée par Annick Jager
- **Administrateur pour le collège « Filières d'emballages »**
  - Interemballage SA, représentée par Catherine Klein
- **Censeur d'État**
  - Caroline Montalcino, Chef de mission du Contrôle Général économique et financier de la mission Écologie et Développement Durable, Censeure d'État.

## II. Composition des comités spécialisés du conseil d'administration de Citeo au 4 mai 2021

- **Comité d'audit et gestion des risques**

- Stéphane Courtot, Président du comité
- Grégory Bouquet, membre du comité
- Jacques Creyssel, membre du comité
- Annick Jager, invitée du comité
- Michel Nalet, membre du comité
- Bertrand de Senneville, membre du comité

Invités Permanents :

- Manuela Baudoin-Revert, cabinet Mazars, commissaire aux comptes
- Jean-Benoît Monnais, société H3P, commissaire aux comptes
- Caroline Montalcino, Censeur d'Etat

- **Comité des nominations et des rémunérations**

- Jacques Creyssel, Président du comité
- Philippe-Loïc Jacob, membre du comité
- Antoine Pernod, membre du comité
- Bertrand de Senneville, membre du comité

- **Comité stratégique et du barème**

- Philippe-Loïc Jacob, Président du comité
- Laurent Francony, membre du comité
- Jean-Marc L'Huillier, membre du comité
- Antoine Pernod, membre du comité
- Antoine Portmann, membre du comité
- Pierre-Alexandre Teulié, membre du comité

Invités Permanents :

- Caroline Montalcino, Censeuse d'Etat
- Georges Ortola, Président du conseil d'administration d'Adelphe

- **Comité barème amont « emballages ménagers »**

- Benoist Berton, Président du comité
- Stéphane Courtot, membre du comité
- Laurent Francony, membre du comité
- Annick Jager, membre du comité
- Pierre Sifflet, membre du comité

- **Comité barème amont « papiers »**

- Stéphane Courtot, Président du comité
- Benoist Berton, membre du comité
- Grégory Bouquet, membre du comité
- Annick Jager, membre du comité
- Jean-Marc L'Huillier, membre du comité

- **Comité recherche & développement**

- Laurent Francony, Président du comité
- Benoist Berton, membre du comité
- Philippe-Loïc Jacob, membre du comité
- Catherine Klein, membre du comité
- Pascal Millory, membre du comité

Invités Permanents :

- Michel Fontaine, Président du Conseil National de l'Emballage
- Jean-Michel Guillou, chargé de projets Environnement de U Enseigne
- Catherine Jung, Packaging Recycling & Environment Manager chez Arcelor Mittal
- Guénaëlle Lacroix, Responsable environnement d'Intermarché
- Jan Le Moux, Directeur Economie Circulaire et Politiques Produits de la Copacel
- Noël Mangin, Directeur Général de Revipac
- Mathieu Tuau, Directeur Projet Packaging du groupe Nestlé
- Patrice Zirotti, Responsable optimisation et éco-conception MDD d'Auchan

- **Comité matériaux**

- Pierre Sifflet, Président du comité
- Benoist Berton, membre du comité
- Philippe-Loïc Jacob, membre du comité
- Catherine Klein, membre du comité
- Jean-Marc L'Huillier, membre du comité
- Antoine Pernod, membre du comité

### III. Composition du comité de mission de Citeo

**Patricia RICARD**, Présidente

- **Collège « Elus »**

- Christophe BOUILLON, Président de l'APVF et Maire de Barentin

- **Collège « Associations »**

- Nathalie BOYER, Déléguée Générale d'Orée

- **Collège « Opérateurs »**

- Anne LE GUENNEC, Directrice Générale des activités recyclage et valorisation des déchets de Véolia

- **Collège « Clients »**

- Laëtitia MAGRÉ, Vice-Présidence d'E. Leclerc
- Jacques ROCHER, Directeur du Développement durable du groupe Yves Rocher et Président de la Fondation Yves Rocher

- **Collège « Personnalités qualifiées »**
  - Philippe MOATI, Economiste et Professeur des Universités
  - Carlos MORENO, Scientifique et Professeur des Universités
  - Patricia RICARD, Présidente de l'Institut Océanographique Paul Ricard
  - Shu ZHANG, Présidente Directrice Générale de Pandobac
  
- **Collège « Salariés »**
  - Axel DARUT, Conseiller affaires européennes & internationales

#### **IV. Composition du conseil d'administration d'Adelphe au 5 mai 2021**

- **Administrateurs**
  - Georges Ortola
  - A.F.E.D., représentée par Michel-Laurent Pinat
  - Brasseurs de France, représentés par Maxime Costilhes
  - Citeo, représentée par Philippe-Loïc Jacob
  - C.N.B.P.F., représentée par Dominique Anract
  - Ecopar, représentée par Benoist Berton
  - Etablissements Nicolas, représentés par Eudes Morgan de Rivery
  - F.E.E.F., représentée par Christine Barthe
  - L.E.E.M., représentées par Julie Langevin
  - NET V&S France, représentée par Patrick Deschamps
  - Pierre Fabre SA, représentée par Séverine Rouillet-Furnemont
  
- **Censeurs**
  - A.N.I.A., représentée par Xavier Arrom
  - F.C.S.I.V, représentée par Jacques Bordat
  - FEDEREC, représentée par Sébastien Ricard
  - F.F.V.A., représentée par Augustin Chazal
  - S.N.F.L, représenté par Camille Marchand
  
- **Censeur d'État**
  - Caroline Montalcino, Chef de mission du Contrôle Général économique et financier de la mission Écologie et Développement Durable, Censeur d'État.

## D. Bilan et compte de résultat Citeo agréments emballages ménagers et papiers graphiques

<b>Bilan Citeo</b>	<b>Exercice 2020 (au 31.12.2020)</b>			<b>Exercice 2019 (au 31.12.2019)</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amortissement et provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<i>Actif en K€</i>				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	23 799	10 580	13 219	8 166
Immobilisations corporelles	7 387	5 729	1 658	1 924
Immobilisations financières	719	0	719	589
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>31 905</b>	<b>16 309</b>	<b>15 596</b>	<b>10 678</b>
Stocks et en-cours	306	0	306	12
Avances et acomptes versés	22	0	22	90
Créances clients	316 758	20 617	296 141	293 625
Créances diverses	13 751	845	12 907	12 778
Valeurs mobilières de placement	12 113	2 078	10 035	10 319
Disponibilités	345 803	0	345 803	307 104
Charges constatées d'avance	433	0	433	499
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>689 187</b>	<b>23 540</b>	<b>665 647</b>	<b>624 427</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>721 091</b>	<b>39 848</b>	<b>681 243</b>	<b>635 106</b>

<i>Passif en K€</i>	<b>Exercice 2020 (au 31.12.2020)</b>	<b>Exercice 2019 (au 31.12.2019)</b>
Capital	499	499
Reserve indisponible	1	1
Prime de fusion	0	0
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>240 068</b>	<b>170 892</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	7	144
Emprunts & dettes fin divers	40	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345 292	364 549
Dettes fiscales et sociales	82 920	74 937
Dettes diverses	12 416	24 056
<b>DETTES</b>	<b>440 674</b>	<b>463 714</b>
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>681 243</b>	<b>635 106</b>

<b>Compte de résultat Citeo</b> en K€	<b>Compte de résultat</b>	
	<b>Exercice 2020</b> (au 31.12.20)	<b>Exercice 2019</b> (au 31.12.19)
Chiffre d'affaires net	849 795	770 770
Production stockée	294	-5
Production immobilisée	397	119
Reprise sur amortissements et provisions	6 075	14 727
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	8	0
Autres produits	5 269	6 457
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>861 838</b>	<b>792 066</b>
Soutiens aux Collectivités Territoriales	673 738	664 297
Autres achats et charges externes	81 925	71 834
Impôts et taxes	3 715	2 804
Salaires et traitements	16 342	15 942
Charges sociales	8 185	7 701
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 392	1 948
Dotations aux provisions sur actif circulant	5 442	2 162
Dotations aux provisions pour risques et charges	69 203	25 164
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	1 997	2 104
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>862 941</b>	<b>793 959</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 1 103</b>	<b>- 1 893</b>
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	68
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	291	360
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	1 009
Différence positive de change	1	0
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>292</b>	<b>1 369</b>
Dotations aux amortissements et provisions	284	11
Charges nettes sur VMP	0	438
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	1
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>284</b>	<b>451</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>8</b>	<b>918</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 1 096</b>	<b>- 1 043</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion	109	0
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>109</b>	<b>0</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	83
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0
Dotations except. Aux amortissements et provisions	19	28
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>19</b>	<b>110</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>91</b>	<b>- 110</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôt sur les bénéfices	- 1 003	- 1 150
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>862 239</b>	<b>793 435</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>862 239</b>	<b>793 435</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## E. Bilan et compte de résultat Adelphe

<b>Bilan Adelphe</b>	<b>Exercice 2020 (au 31.12.2020)</b>			<b>Exercice 2019 (au 31.12.2019)</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amortissement et provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<i>Actif en K€</i>				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	1 166	1 159	7	8
Immobilisations corporelles	44	43	1	1
Immobilisations financières	38	0	38	26
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 248</b>	<b>1 202</b>	<b>46</b>	<b>35</b>
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés	4	0	4	1
Créances clients	23 572	678	22 894	21 747
Créances diverses	1 487	14	1 473	3 817
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	36 485	0	36 485	36 037
Charges constatées d'avance	12	0	12	15
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>61 560</b>	<b>692</b>	<b>60 868</b>	<b>61 618</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 808</b>	<b>1 894</b>	<b>60 913</b>	<b>61 652</b>

	<b>Exercice 2020 (au 31.12.2020)</b>	<b>Exercice 2019 (au 31.12.2019)</b>
<i>Passif en K€</i>		
Capital	40	40
Reserve indisponible	25	25
Report à nouveau	- 45	- 45
Résultat de l'exercice	0	0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>28 320</b>	<b>24 131</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	3	3
Emprunts & dettes fin divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 915	22 485
Dettes fiscales et sociales	4 931	5 180
Dettes diverses	7 725	9 834
<b>DETTES</b>	<b>32 574</b>	<b>37 501</b>
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60 913</b>	<b>61 652</b>

**Compte de résultat Adelphe**

en K€

	Exercice 2020 (au 31.12.20)	Exercice 2019 (au 31.12.19)
Chiffre d'affaires net	60 260	57 259
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Reprise sur amortissements et provisions	26	700
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	2	0
Autres produits	0	4
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>60 288</b>	<b>57 963</b>
Soutiens aux Collectivités Territoriales	50 438	52 182
Autres achats et charges externes	3 791	4 638
Impôts et taxes	166	113
Salaires et traitements	916	689
Charges sociales	455	319
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	1
Dotations aux provisions sur actif circulant	315	55
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 197	5
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	72	32
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>60 352</b>	<b>58 034</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 64</b>	<b>- 71</b>
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	18
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	63	60
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différence positive de change	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>63</b>	<b>60</b>
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Charges nettes sur VMP	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>63</b>	<b>60</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 1</b>	<b>- 29</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	6
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0
Dotations except. Aux amortissements et provisions	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	- 23
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>60 351</b>	<b>58 029</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>60 351</b>	<b>58 029</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## F. Attestation des commissaires aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2020

---

Aux Présidents des sociétés Citeo et Adelphe,

En notre qualité de commissaire aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations issues de la comptabilité analytique figurant dans les paragraphes A.I et B.I de la partie 2 et A.I de la partie 3 du « rapport d'activité des sociétés agréées Citeo et Adelphe » (ci-après « le rapport d'activité ») au 31 décembre 2020 et établi dans le cadre des agréments obtenus par les deux sociétés.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de chacune des sociétés. Les règles méthodologiques et les clés de répartition utilisées pour établir ces informations analytiques sont décrites dans le document « comptabilité analytique de Citeo », dans la « note de répartition des frais de personnel » ainsi que dans la « note de retraitements Comptabilité générale - Comptabilité Analytique », disponibles au siège de chacune des sociétés.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe avec la comptabilité générale de chacune des sociétés et des informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, concernant l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la pertinence des hypothèses retenues par la direction de chaque société dans l'établissement de la comptabilité analytique (telles que formulées dans le référentiel de comptabilité analytique).

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de chacune des sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des informations contenues dans le rapport d'activité. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » et la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, et vérifier que celle-ci concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés. Pour cela, nous avons effectué les diligences suivantes :

- prise de connaissance du référentiel relatif à la définition de la comptabilité analytique chez Citeo et Adelphe ;
- prise de connaissance des procédures mises en place par Citeo et Adelphe pour produire l'information donnée dans le document joint, et vérification par sondages que l'information résultant de l'application de ces procédures concorde avec les données sous-tendant la comptabilité de Citeo et d'Adelphe ;
- vérification de la concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.I et B.I de la partie 2 et A.I de la partie 3 du rapport d'activité avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe au 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la concordance entre la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe et les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés.

- la concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.I et B.I de la partie 2 et A.I de la partie 3 du « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris la Défense, le 01 juillet 2021

Manuela BAUDOIN-REVERT

Associée

## G. Attestation de non-lucrativité : société Citeo

---

Attestation des Commissaires aux Comptes de la Société Citeo relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Citeo, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions des chapitres II.A du cahier des charges de la filière emballages ménagers 2018-2022 et du cahier des charges de la filière Papiers graphiques 2017-2022.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

- Un montant des capitaux propres de 500 088,21 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général. Les capitaux propres sont égaux au capital social, prime de fusion et réserves réglementées.
- Un résultat net comptable nul, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.
- L'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société Citeo, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société Citeo.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société Citeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la société Citeo, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- Vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- S'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Citeo, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, étant précisé que nous ne sommes pas partie à la convention de subvention. Les Commissaires aux comptes ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société Citeo.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Les commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 7 mai 2021

ORCOM H3P Audit

Levallois Perret, le 7 mai 2021

Manuela Baudoin-Revert

Jean-Benoît Monnais

## H. Attestation de non-lucrativité : Société Adelphe

---

Attestation du Commissaire aux Comptes de la société Adelphe relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Adelphe, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions du chapitre II.1 du cahier des charges de la filière emballages ménagers 2018-2022.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

- Un montant des capitaux propres de 20 001 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général. Les capitaux propres sont égaux au capital social, Réserves disponibles et autres réserves.
- Un résultat net comptable nul, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.
- L'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société Adelphe, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société Adelphe.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société Adelphe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la société Adelphe, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- Vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- S'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Adelphe, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, étant précisé que nous ne sommes pas partie à la convention de subvention. Le Commissaire aux comptes ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société Adelphe.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Mazars

Paris La Défense, le 7 mai 2021

Manuela Baudoin-Revert





Tous les papiers se trient et se recyclent ; ce document aussi.



**CITEO**

Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

[www.citeo.com](http://www.citeo.com)



Citeo  
50 boulevard Haussmann  
75009 Paris – France  
Tél. : + 33 (0)1 81 69 06 00  
Fax : + 33 (0)1 81 69 07 47